4. Rapport de durabilité

4.1 Informations générales 65

4.1.1 Base de préparation 65
4.1.2 Gouvernance 66
4.1.3 Stratégie 69
4.1.4 Gestion des impacts, risques et opportunités 82
4.1.5 Politiques, actions, indicateurs et cibles 87

4.2 Informations Environnementales 88

4.2.1 Plan de transition pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique 88
4.2.2 Politique n° 1 : S'adapter aux conséquences du réchauffement climatique (E1) 92
4.2.3 Politique n° 2 : Développer des solutions et des produits qui génèrent de la valeur durable (E1 ; E2 ; E3 ; E4) 93
4.2.4 Politique n° 3 : Économie Circulaire (E5) 98
4.2.5 Politique n° 4 : Concevoir des produits qui utilisent des matières moins émissives et qui sont fabriqués dans des usines qui limitent l'impact environnemental (E1 ; E5) 102

4.3 Informations Sociales 105

4.3.1 Politique n° 5 : Un employeur responsable et valorisant (S1) 105
4.3.2 Politique n° 6 : Améliorer la santé et la sécurité des utilisateurs (S4) 113

4.4 Informations sur la Gouvernance 115

4.4.1 Politique n° 7 : Conduite des affaires et Protection des données personnelles (S4 ; G1) 115
4.4.2 Politique n° 8 : entretenir un partenariat durable avec nos fournisseurs (G1) 123

4.5 Taxonomie durable européenne 124

Périmètre 124
Activités principales et méthodologie 125
Chiffre d'affaires 125
CAPEX et OPEX 125
Respect des critères d'examen techniques et de DNSH 125
Garanties minimales 126

4.6 Rapport de certification des informations en matière de durabilité pour l'exercice clos le 30 septembre 2025 131

4.1 Informations générales

4.1.1 Base de préparation

4.1.1.1 Exigence de publication BP-1 – Base générale pour la préparation des états de durabilité

Le rapport de durabilité a été préparé selon les principes de la CSRD et des ESRS qui s'y réfèrent. Il est basé sur des données consolidées au niveau du groupe EXEL Industries. Le périmètre de consolidation intègre, sauf mention contraire, les activités détaillées dans l'organigramme juridique publié dans le chapitre 1.2 du DEU sur lesquelles nous avons un contrôle exclusif direct ou indirect. La période de reporting est identique à celle des états financiers.

À la date du 30 septembre 2025, nos bilans carbone couvrent l'ensemble du Groupe à l'exception de l'activité nautique, qui représente moins de 2 % du CA et qui a revu l'ensemble de sa gamme de produits au cours des derniers mois.

Les informations fournies dans l'état de durabilité sont basées sur des informations relatives aux impacts, risques et opportunités (IRO) matériels en raison de nos relations d'affaires directes et indirectes dans notre chaîne de valeur, en amont comme en aval.

Par conséquent, nos politiques sont conçues pour adresser les enjeux sur l'ensemble de la chaîne de valeur et ce, pour tous les ESRS thématiques retenus à l'issue de l'exercice de matérialité.

En conformité avec les ESRS, nous mentionnons systématiquement le périmètre couvert. Les plans d'actions, les KPIs et les objectifs couvrent l'ensemble de nos sociétés, sauf mention contraire spécifiée dans le paragraphe concerné.

L'évolution du cadre réglementaire relatif à la CSRD et aux normes d'application décrites dans les ESRS a requis des adaptations majeures de nos organisations, compétences et capacités à générer une quantité significativement plus importante d'informations fiables. En dépit des efforts fournis par nos équipes pour conduire cette transformation d'ampleur, un certain nombre de sujets restent en particulier perfectibles :

- Gestion des risques et contrôle interne. Comme il est fait mention dans la section GOV-5 – Gestion des risques et contrôles internes concernant l'information en matière de durabilité, des procédures ont été renforcées en relation avec le schéma global de contrôle interne du Groupe. Nous continuerons les travaux en ciblant plus précisément les points du processus de création de l'information en matière de durabilité qui nécessiteront la mise en place de contrôles. Ce travail sera concrétisé par l'intégration du processus ESG dans notre manuel de contrôle interne et sera intégré dans nos plans d'audit interne.
- Il ne nous a pas toujours été possible de déterminer des cibles sur les questions relatives à l'environnement et notamment concernant l'utilisation des produits chez nos clients, qui représente 87 % des émissions de GES. Notre plan de transition est ainsi complété à l'exception de la trajectoire de décarbonation. Le niveau d'incertitude reste très élevé et, selon les scénarios retenus, les initiatives identifiées à ce stade produisent des réductions de GES dans un rapport de 1 à 10. Des variables exogènes telles que le taux d'adoption, l'existence d'infrastructures, de plans de subvention, de vitesse de remplacement des anciens produits, et ce pour des activités aussi variées que les agroéquipements, l'industrie ou le matériel de jardinage, rendent la tâche particulièrement ardue. En lieu et place d'une trajectoire carbone, nous substituons un indicateur qui mesure la performance environnementale prévue des nouveaux produits par rapport à celle de la gamme qu'il remplacera.
- Adaptation au changement climatique. Nous allons compléter le dispositif existant, qui repose très majoritairement sur l'assurance des dommages, par un second pilier basé sur la prévention en priorisant les actifs les plus à risque. L'évaluation des coûts potentiels de prévention n'est donc pas détaillée dans ce rapport.
- Taxonomie DNSH. Compte tenu de la complexité à conduire l'ensemble des investigations nécessaires pour soutenir que nos activités ne causent pas de préjudice significatif à l'un des autres objectifs environnementaux, ainsi qu'à la faible proportion de nos CAPEX et OPEX qui respectent les critères techniques, nous avons pris la décision de ne pas publier d'information sur les activités alignées.
- Les initiatives de réduction des GES et des pollutions chez nos clients (politique n° 2) reposent sur des innovations technologiques embarquées sur nos produits existants et à venir. Lorsque l'exposé de nos plans d'actions réclamerait, pour une compréhension minutieuse, que nous partagions des informations sensibles, nous omettrons de le faire, et ce en conformité avec le paragraphe DP106 du standard ESRS 1. Ces informations sensibles peuvent comprendre la mention plus ou moins détaillée de la solution ou toute autre information qui, par recoupement, pourrait, entre autres, permettre de comprendre sa date de lancement, son coût et les ventes prévues.
- Conformément à l'appendice C de l'ESRS 1 et à l'acte délégué « Quick Fix », les effets financiers anticipés ne sont pas publiés de façon détaillée et sont globalisés pour l'ensemble de nos politiques portant sur l'environnement. Cette décision repose sur la sensibilité stratégique des données ou sur l'incertitude des estimations, notamment du fait que les options techniques ne sont pas tranchées ou que la comptabilité analytique ne nous permet d'obtenir qu'une information incertaine. Les politiques sociales et de gouvernance reposent quant à elles sur une réallocation des ressources existantes et non sur une augmentation.

  Enfin, nous avons initié la couverture de la politique n°8 « entretenir un partenariat durable avec nos fournisseurs » et celle-ci mérite d'être complétée dans les mois à venir avec des objectifs et l'identification d'indicateurs de performance.

4.1.1.2 Exigence de publication BP-2 – Publication d'informations relatives à des circonstances particulières

Dans ce rapport, nous considérons que l'horizon temporel court terme est l'année en cours, que le moyen terme est de deux à cinq ans et le long terme au-delà de cinq ans.

En général, nos objectifs portent sur une période de deux à cinq ans, si possible avec un cadencement annuel (donc à court et moyen terme). Sur la trajectoire carbone, nous projetons des objectifs à long terme (2030 et 2050).

Pour les objectifs environnementaux, la performance et les résultats sont étroitement dépendants du niveau de vente des nouveaux produits/solutions. Leur adoption par nos clients est incertaine, alors même que nous aurions mis nos innovations sur le marché.

De plus, certains indicateurs environnementaux liés à l'utilisation de nos produits ou solutions sont basés sur des estimations et présentent donc un certain degré d'incertitude, en raison de la diversité des pratiques et des usages propres à chaque client. Cela correspond notamment aux indicateurs suivants : le gain énergétique moyen par machine remplacée et la réduction moyenne des émissions de Composés Organiques Volatils (COV).

Les hypothèses retenues pour effectuer les estimations sont précisées dans les méthodologies de chacune des sous-politiques.

Le présent rapport de durabilité fait état de base de référence. Ainsi, il n'y a pas encore d'historique de comparaison pour justifier des changements dans la préparation ou la présentation des informations en matière de durabilité, ou pour justifier une erreur de reporting concernant les périodes antérieures.

Nous ne nous référons pas à d'autres actes législatifs dans notre rapport.

Politiques/ESRS	Exigence de publication ou donnée	Renvoi dans le DEU
P1 – P2 – P3 – P4 – ESRS E5, E1	Chiffre d'affaires	Chapitre 5
TAXONOMIE	CAPEX	Chapitre 1
TAXONOMIE	OPEX	Chapitre 1
Bases de préparation/ESRS 2	Organes d'administration, de direction et de surveillance	Chapitre 2
Bases de préparation/ESRS 2	Activités et produits du Groupe	Chapitre 1
Bases de préparation/ESRS 2	Organigramme simplifié des sociétés	Chapitre 1
Bases de préparation/ESRS 2	Facteurs de risques	Chapitre 3

4.1.2 Gouvernance

4.1.2.1 Exigence de publication GOV-1 – Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

En complément du chapitre 2 du DEU, la liste des attributions spécifiques des organes d'administration, de direction et de surveillance **en relation avec les enjeux de durabilité** est la suivante.

Organes d'administration

Conseil d'administration	Le Conseil d'administration fixe les grandes lignes stratégiques qui doivent être développées par les Comités et les équipes exécutives. Supervise les questions de durabilité assignées aux Comités RSE, au Comité des Rémunérations et Nominations pour les objectifs variables ainsi que le Comité d'audit pour les sujets de contrôle interne des données ESG. Le Conseil valide les propositions faites et en particulier la stratégie, le modèle d'affaires, les IRO, les objectifs, les résultats atteints et le DEU.
Comité RSE	Le Directeur Général du Groupe et le Directeur de la Transformation Durable Groupe préparent les Comités RSE avec la Présidente du Comité RSE qui, selon les cas, informe ou propose au Conseil d'administration les sujets suivants : • stratégie RSE, politiques, plans d'action objectifs et suivi des réalisations ; • outils, équipes RSE ; • rapport de durabilité ; • analyse de matérialité et IROs (identification, mise à jour et validation) ; • audit interne de durabilité ; • process de nomination des auditeurs de durabilité ; • notation extra-financière ; • évolution possible du modèle d'affaire.
Comité des Rémunérations et Nominations	Le Directeur Général du Groupe, le DRH et le Directeur de la Transformation Durable préparent avec le Président du CRN et la Présidente du Comité RSE les objectifs de durabilité à inclure dans la part variable de la rémunération des membres du Comité Exécutif. Ces objectifs sont basés sur la feuille de route et ses principales échéances. Le Président du CRN propose au Conseil d'administration les critères et les objectifs de chaque membre du Comité Exécutif.

Organes de direction

Comité exécutif	Le Comité Exécutif du Groupe comprend le Directeur Général du Groupe, les Directeurs Généraux des principales sociétés et les Directeurs/Directrice des fonctions de la holding. Le Directeur de la Transformation Durable Groupe, le DRH et la Directrice Juridique Groupe préparent et proposent au DG Groupe les sujets suivants (abordés dans les Comités Exécutifs) : • couverture des enjeux stratégiques par les filiales ; • évolution possible du modèle d'affaire ; • développement de plan d'action, évaluation des objectifs, des résultats et du ROI ; • mise à jour des trajectoires ; • formation et animation de la communauté des responsables RSE ; • organisation de la fonction ; • identification, mise à jour et validation des IRO.
Direction Générale des sociétés	Chaque Directeur Général est assisté par son responsable RSE qui coordonne l'identification et le traitement des enjeux au sein de son périmètre. Il met à jour la feuille de route et fait le suivi des réalisations. Il déploie dans son organisation la feuille de route Groupe. Il s'assure que les questions ESG sont intégrées dans les processus de décision d'identification, de mise à jour et de validation des IRO.
Commissions RSE	Au nombre de 3, une sur chaque thématique E, S et G, elles réunissent les expertises du Groupe afin de traiter les initiatives qui répondent aux IRO matériels. Du point de vue métier, le Directeur de la Transformation Durable Groupe anime l'équipe de développement durable des sociétés et de la holding qui s'assure que : les données sont fiables, la méthodologie d'évaluation des IRO est solide et conduit à de la création de valeur, la veille réglementaire ainsi que les outils de reporting. Elle s'assure que les travaux des commissions sur les thèmes sociaux et de gouvernance avancent conformément au planning et respectent les orientations du Comité RSE.

En complément du chapitre 2 du DEU, les expertises, compétences, mandats et positions tenues par les organes d'administration, de direction et de surveillance en ce qui concerne les enjeux de durabilité ou la possibilité d'acquérir cette expertise et ces compétences sont les suivants :

- Sonia TROCMÉ-LE PAGE, Présidente du Comité RSE. Administratrice indépendante d'EXEL Industries, Présidente de NANTUCKET CAPITAL, Administratrice de SofiOuest, Administratrice du Groupe Gascogne, membre du Conseil de Surveillance d'ESFIN Gestion, Administratrice de Chapter Zero France (forum des administrateurs pour le climat), membre du Comité d'Investissement d'un fonds à impact de Generali ;
- Patrick TRISTANI, Directeur de la Transformation Durable Groupe. Certificat animateur Fresque du Climat. Certifié maîtrise de la méthode bilan carbone (association ABC). Expérience en finance durable, en audit et en direction financière.

Les 100 cadres ayant les plus hautes responsabilités ont suivi la Fresque du Climat en 2023. L'ensemble des membres de la commission RSE Groupe sont habilités à la dispenser et l'ont fait au sein de leur société.

Lorsqu'un besoin pointu nécessite de compléter des compétences internes, le Groupe fait appel à d'autres sources d'expertise. Ce fut notamment le cas pour les bilans carbone, l'identification des IRO importants et les impacts physiques du changement climatique.

Nous travaillons sur un programme de formation des membres des organes d'administration et de direction visant à mieux identifier et retranscrire les opportunités de transformation du modèle d'affaires ; ce programme sera dispensé début 2026.

4.1.2.2 Exigence de publication GOV-2 – Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes

Les questions de durabilité sont évoquées dans les six instances dont les attributions sont décrites dans la section Exigence de publication GOV-1 – Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance.

En ce qui concerne les Directeurs Généraux : le responsable RSE de chaque société, qui coordonne pour le compte de son Directeur Général les travaux conduits par les référents des questions environnementales, sociales et de gouvernance sur les enjeux de durabilité, en rend compte à son Directeur Général et, le cas échéant, aux membres du CODIR selon des modalités propres à chaque Directeur. La démarche d'identification et de cotation des IRO, qui a été animée par le responsable RSE, a regroupé l'ensemble des membres du CODIR qui, parties prenantes intégrales de la démarche, contribuent avec leurs équipes métier à apporter les réponses adéquates. Le Directeur Général supervise l'avancée des travaux, arbitre les initiatives prioritaires, alloue les moyens et est garant de l'atteinte des objectifs.

En ce qui concerne le Comité Exécutif : le Directeur de la Transformation Durable Groupe est mandaté par le Directeur Général du Groupe afin de garantir que les travaux conduits par chaque société contribuent aux objectifs et orientations du Conseil d'administration. Il s'entretient régulièrement avec lui, notamment lors des réunions hebdomadaires qui regroupent l'ensemble des Directeurs de la holding. La démarche d'identification et de cotation des IRO a été coconstruite par le Directeur de la Transformation Durable Groupe, son équipe et l'équipe de direction de la holding, qui, parties prenantes intégrales de la démarche, contribuent avec leurs équipes métier à apporter les réponses adéquates. Les travaux consolidés sont préparés par le Directeur de la Transformation Durable Groupe et sont partagés lors des Comités Exécutifs qui se tiennent deux fois par an. C'est au cours de ces Comités que le Directeur Général partage les conclusions et les décisions du Conseil d'administration sur les enjeux de durabilité afin que les Directeurs Généraux procèdent, le cas échéant, aux ajustements requis. De plus, chaque Directeur Général fait part de ses avancées sur les enjeux de durabilité au Directeur Général du Groupe ainsi qu'aux Directeurs de la holding durant la « monthly EXEL review ».

En ce qui concerne les commissions RSE : elles se tiennent une fois par trimestre, sont organisées par l'équipe RSE de la holding et comprennent les responsables RSE des sociétés. C'est l'occasion pour chaque responsable RSE de partager l'état d'avancement de sa société au regard du développement des politiques et des initiatives qu'elle met en place en réponse aux IRO matériels, ainsi que les résultats attendus. C'est dans la commission RSE que sont traitées les questions réglementaires, de méthodes et d'outils informatiques.

En ce qui concerne le Comité RSE : il se tient trois fois par an en présence des membres du Conseil d'administration (Patrick BALLU, Claude LOPEZ et Sonia TROCMÉ-LE PAGE qui le préside). Sur la base des travaux conduits sous sa direction, son rôle est de partager les travaux avec les membres du Conseil d'administration et de faire des recommandations qui sont mises au vote de ses membres. Dépositaire de la vision globale sur les sujets RSE, il émet notamment un avis sur le rapport de durabilité qui fait l'objet d'un vote. Le Comité est coanimé par le Directeur Général et le Directeur de la Transformation Durable du Groupe qui préparent les documents présentés au cours des réunions. Des points réguliers sur la réglementation (CSRD/ESRS) et les obligations qui incombent au Groupe et aux membres des organes d'administration et de direction ont été à l'ordre du jour. La démarche d'identification et les résultats de l'évaluation des IRO ont été supervisés et validés par le Comité RSE. De même, le résultat des bilans carbone a fait l'objet de présentations détaillées. Sur la base de ces deux outils de diagnostic, le Comité RSE a proposé au Conseil d'administration des priorités qui sont celles développées dans ce rapport. Des présentations d'initiatives relatives au développement d'un modèle d'affaires sur les bases de l'économie circulaire ont été faites par les Directeurs Généraux des sociétés concernées. Un état d'avancement des initiatives est systématiquement à l'ordre du jour. Au cours de l'année 2024-2025, le Comité RSE a procédé à l'audition des postulants à l'appel d'offres visant à allouer le mandat d'auditeur de durabilité.

4.1.2.3 Exigence de publication GOV-3 – Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation

La rémunération des membres du Comité Exécutif comprend un dispositif de rémunération variable basé sur l'atteinte d'objectifs économiques et personnels, ces derniers intégrant des critères de performance en matière de durabilité. Pour l'exercice 2024-2025, les critères de performance en matière de durabilité ont porté sur les objectifs qualitatifs suivants :

- participer à l'identification et à l'évaluation des IRO matériels ;
- mettre les ressources nécessaires pour développer l'ensemble des initiatives en réponse aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance les plus matériels ;
- compléter la couverture des bilans carbone pour les sociétés manquantes.

Les objectifs du Directeur Général du Groupe sont définis et validés par le Conseil d'administration. Ceux des membres du Comité Exécutif sont définis par le Directeur Général du Groupe et validés par le Comité des Nominations et Rémunérations.

4.1.2.4 Exigence de publication GOV-4 – Déclaration sur la vigilance raisonnable

Éléments essentiels de la vigilance raisonnable	Paragraphes dans l'état de durabilité
a) Intégrer la vigilance raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	4.1.2.2 Exigence de publication GOV-2 – Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes 4.1.2.3. Exigence de publication GOV-3 – Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation 4.1.3.3. Exigence de publication SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique
b) Dialoguer avec les parties prenantes affectées à toutes les étapes du processus de vigilance raisonnable	4.1.3.2. Exigence de publication SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes 4.1.4.1.1 Exigence de publication IRO-1 – Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels
c) Identifier et évaluer les impacts négatifs	4.1.3.3. Exigence de publication SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique 4.1.4.2. Exigence de publication IRO-2 – Exigence de publication au titre des ESRS couvertes par les états de durabilités de l'entreprise
d) Agir pour remédier à ces impacts négatifs	4.2.1.1 Trajectoire et leviers de décarbonation 4.2.3.1.1 Initiatives de réduction d'intrants 4.2.3.2.1 Initiatives de décarbonation liées à l'usage de nos produits 4.2.3.3.1 Initiatives liées à l'usage de l'eau dans nos produits 4.2.5.2.1 Initiatives de réduction de GES liés aux processus de fabrication 4.2.5.1.1 Initiatives de réduction de GES liés à la consommation de nos matières premières et notre chaîne logistique 4.2.4.1.1 Initiatives d'intégration de matière recyclée dans les produits finaux 4.2.4.2.1 Initiatives de l'après-vente 4.2.4.3.1 Initiatives de la fin de vie des produits 4.3.1.1.1 Initiatives santé et sécurité des collaborateurs 4.3.1.2.1 Initiatives attractivité et rétention des talents 4.3.1.3.1 Initiatives bien être des collaborateurs 4.3.2.1.1 Initiatives d'amélioration de la santé et sécurité des utilisateurs 4.4.1.1.1 Initiatives de rédaction, formation, contrôle et déploiement du programme de conformité 4.4.1.2.1 Initiatives de rédaction, formation, contrôle et déploiement du programme de protection des données personnelles 4.4.2.1.1 Initiatives d'achats responsables
e) Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	Objectifs et résultats : 4.2.3.1.3 (ESRS E2 ; E4)/4.2.3.2.3 (ESRS E1)/4.2.4.1.3 (ESRS E5)/4.2.4.2.3 (ESRS E5)/4.2.4.3.3 (ESRS E5)/4.2.5.1.3 (ESRS E1)/4.2.5.2.3 (ESRS E1)/4.3.1.1.3 (ESRS S1)/4.3.1.2.3 (ESRS S1)/4.3.1.3.3 (ESRS S1)/4.3.2.1.3 (ESRS S4)/4.4.1.1.3 (ESRS G1)/4.4.1.2.3 (ESRS G1)

4.1.2.5 Exigence de publication GOV-5 – Gestion des risques et contrôles internes concernant l'information en matière de durabilité

Comme développé dans le chapitre 3 du DEU, EXEL Industries a considérablement amélioré son dispositif de contrôle et d'audit interne.

L'approche plus structurée de la CSRD ainsi que l'inflation du nombre d'informations qualitatives et quantitatives à reporter nous ont conduits à intégrer l'information en matière de durabilité dans le dispositif global de contrôle interne déjà mis en œuvre.

L'ambition est d'assurer l'exhaustivité et l'intégrité des données, l'exactitude des résultats des estimations, la disponibilité de données sur la chaîne de valeur en amont et/ou en aval et le délai de mise à disposition des informations.

Pour ce faire, nous avons déjà entrepris un certain nombre d'actions :

- rédigé une note méthodologique à destination des filiales qui précise notamment les rôles et responsabilités des contributeurs et valideurs, ainsi que la définition des indicateurs et le planning de reporting ;
- formé 17 nouveaux auditeurs internes intégrant des compétences en Environnement, Social et Gouvernance ;
- réalisé 1 audit comportant le processus RSE.

Nous allons procéder à une analyse approfondie des résultats du premier dispositif de reporting au format CSRD et des observations de l'auditeur de durabilité afin d'en déduire un programme d'actions. Notre programme de travail va nous conduire à compléter notre manuel de contrôle interne avec une liste de contrôles portant spécifiquement sur les données ESG. Ce chantier est programmé sur le premier semestre 2026.

Au-delà de cet objectif, nous avons déjà rédigé des notes méthodologiques relatives aux thématiques sociales, environnementales et de gouvernance qui permettent d'établir précisément les processus de collecte des données, de contrôle, les périmètres de reporting ainsi que la répartition des rôles et responsabilités. Dans ce dernier cas, chaque site identifie des responsables de données qui sont chargés de veiller à la qualité, à la cohérence, à la documentation des informations et à leur transmission au contributeur pour saisie dans l'outil de consolidation. Les contributeurs, issus principalement des ressources humaines ou des équipes RSE selon la nature des indicateurs, procèdent à la saisie des données après vérification. Les valideurs, généralement le DRH ou les responsables RSE, encadrent la campagne de collecte, valident la qualité des données et clôturent la collecte au niveau des filiales. À l'échelle du Groupe, la supervision incombe au DRH, au Directeur de la Transformation Durable et à leurs équipes respectives. L'ensemble de ces acteurs œuvre à garantir la cohérence et la fiabilité des données collectées.

4.1.3 Stratégie

4.1.3.1 Exigence de publication SBM-1 – Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur

Pour une présentation détaillée de chaque activité incluant sa chaîne de valeur, ses produits, technologies, concurrents et moyens de production, se référer au chapitre 1 du DEU.

En complément de ces informations et en particulier au sujet de la **nature des intrants et extrants** :

Nature des intrants et positionnement dans la chaîne de valeur

Les activités Loisirs-jardin et Industrie-tuyaux techniques sont les deux seules activités du Groupe qui sont verticalement intégrées car elles transforment de la matière première. Leur matière première est donc majoritairement du plastique qui est transformé en tuyaux ou matériel de jardinage. Leur activité est dépendante du plastique (dérivé du pétrole) et leurs émissions de GES reposent majoritairement sur les achats de matière plastique. La stratégie priorise la diversification des sources d'approvisionnement, le développement de l'usage de matières recyclées et, ultimement, biosourcées.

Dans les agroéquipements, il existe une faible intégration verticale à l'exception de la mécano-soudure. Leur valeur ajoutée industrielle réside dans l'assemblage de composants et produits semi-finis. Un pulvérisateur étant essentiellement composé d'acier, d'aluminium, de plastique, de caoutchouc et de composants électroniques, cette activité dépend fortement de la disponibilité de ces matériaux. Les émissions de GES de ces matériaux sont le second poste d'émission, loin devant celles du processus d'assemblage. La stratégie ne repose pas, dans l'immédiat, sur ces questions à l'exception des actions entreprises dans le domaine de l'économie circulaire (réparation, *remanufacturing*, rétrofit).

Dans la Pulvérisation Industrielle, l'intégration verticale est très faible. La valeur ajoutée industrielle réside dans l'assemblage de composants et de produits semi-finis. L'activité est principalement dépendante de l'acier, de l'aluminium, du laiton, du plastique et des composants électroniques. Les émissions de GES de ces intrants sont le second poste d'émission, loin devant celles du processus d'assemblage. La stratégie ne repose pas, dans l'immédiat, sur ces questions, ici aussi à l'exception des actions entreprises dans le domaine de l'économie circulaire.

Nature des produits finis et positionnement dans la chaîne de valeur

En ce qui concerne l'intégration horizontale, nos activités sont majoritairement en B2B, c'est-à-dire que nous ne vendons pas en direct aux consommateurs, à l'exception des ventes sur Internet et des Arracheuses de Betteraves.

Les activités Loisirs-jardin et Industrie-tuyaux techniques commercialisent des tuyaux, du matériel d'arrosage de jardin et de traitement des plantes *via* des distributeurs. Dans l'activité Loisirs et en particulier le secteur du jardin, la stratégie commerciale est multicanale, combinant vente directe sur des plateformes digitales et des réseaux de distribution « brick and mortar ». Dans le secteur des tuyaux industriels, la distribution repose sur un réseau de distributeurs. La stratégie réside principalement dans l'intégration croissante de plastique recyclé (tuyaux, connecteurs, pistolets, emballages…) et la recherche de solutions avec nos distributeurs, ou des partenaires, pour collecter les produits usagés afin de les recycler. Par ailleurs, nous travaillons sur des solutions de micro-irrigation, engrais organique, désherbage électrique afin d'améliorer l'empreinte environnementale des produits et leur efficacité. Nos tuyaux sont aussi utilisés pour transporter des fluides dans l'industrie alimentaire, le médical et autres, faisant l'objet de normes extrêmement exigeantes sur leur composition. La concurrence sur les prix, la réglementation en vigueur et la vitesse de structuration de la filière plastique recyclé limitent la généralisation rapide et massive de ces solutions.

Les agroéquipements sont vendus dans des réseaux de distributeurs, et pour une part moindre en direct (Arracheuses de Betteraves). Nos produits sont un maillon entre le fabricant de produits phytopharmaceutiques et l'agriculteur qui les applique. Notre stratégie repose sur le développement de solutions pour réduire la consommation d'intrants et d'énergie de nos clients, donc de leurs charges d'exploitation. En ce qui concerne l'énergie qui est aujourd'hui produite par des moteurs thermiques de dernière génération, nous avons identifié trois séquences progressives pour réduire les émissions de nos machines, du court au long terme : optimisation de la consommation d'énergie en réduisant le besoin d'énergie à l'hectare ou à l'heure d'utilisation, hybridation des sources d'énergie, développement d'alternatives aux énergies fossiles. Parallèlement, nos solutions de pulvérisation d'intrants qui sont parmi les plus performantes du marché contribuent à en limiter l'usage tout en optimisant les rendements agricoles et les revenus des agriculteurs. La concurrence sur les prix, le « pay-back » plus ou moins long de ces innovations selon la taille de l'exploitation agricole, l'absence de politique de subvention ciblée pour amorcer le marché sont autant de freins à une généralisation rapide et massive de ces solutions.

La Pulvérisation Industrielle fabrique des équipements de peinture qui fonctionnent avec de l'air comprimé et servent à appliquer et pulvériser de la peinture, des colles et mastics. Nos produits se situent entre le fabricant de produits et l'industriel qui les applique. La stratégie de nos marques consiste donc à réduire la consommation d'énergie et celle d'intrants afin de limiter les pollutions. La concurrence sur les prix, un « pay-back » supérieur à un an et des normes plus propices à l'usage de l'air comprimé que de l'électricité dans les environnements solvantés ne soutiennent pas une transition massive de ces solutions.

Le schéma ci-dessous résume le modèle économique de création de valeur durable :

Modèle de création de valeur durable

Ressources

Capital financier et économique

983 M€ chiffre d'affaires
467 M€ fonds propres
27 pays implantations
98 M€ endettement financier net
59 millions d'euros de financements indexés sur des critères RSE
→ Actionnaires, partenaires financiers

Capital innovation

350 familles de brevets
390 familles de marques
181 familles de dessins et modèles
1 078 noms de domaine
4,5 % du chiffre d'affaires dédié aux dépenses R&D
→ Partenaires

Capital humain

3 962 collaborateurs dans le monde
127 apprentis
21 % de femmes
→ Collaborateurs

Capital sociétal et environnemental

Stratégie RSE affirmée au plus haut niveau
Label MORE
Certification BREEAM
→ Fournisseurs

Pilotage

Gouvernance

Conseil d'administration :
→ Comité d'audit
→ Comité rémunération / nomination
→ Comité RSE

L'équipe de direction

Guidées par les orientations stratégiques du Conseil d'administration et libérées des tâches régaliennes, nos activités se concentrent sur l'essentiel : mobiliser la puissance de leurs marques pour concevoir des produits innovants, sources de valeur durable pour nos clients.

Fonctions support

→ Pilotage financier, financements, propriété intellectuelle, juridique, audit, RSE, technologie de l'information

NOS ACTIVITÉS

Agroéquipements

Parmi les leaders mondiaux de la pulvérisation agricole, viticole et de l'arrachage de betteraves

56 % du chiffre d'affaires

Loisirs

Des solutions efficientes au service des jardiniers amateurs et professionnels – Fabricant de bateaux de plaisance haut de gamme

15 % du chiffre d'affaires

Industrie

Expert mondial de la pulvérisation de peinture, de l'application de produits haute viscosité – Fabricant de tuyaux techniques

29 % du chiffre d'affaires

Leviers stratégiques

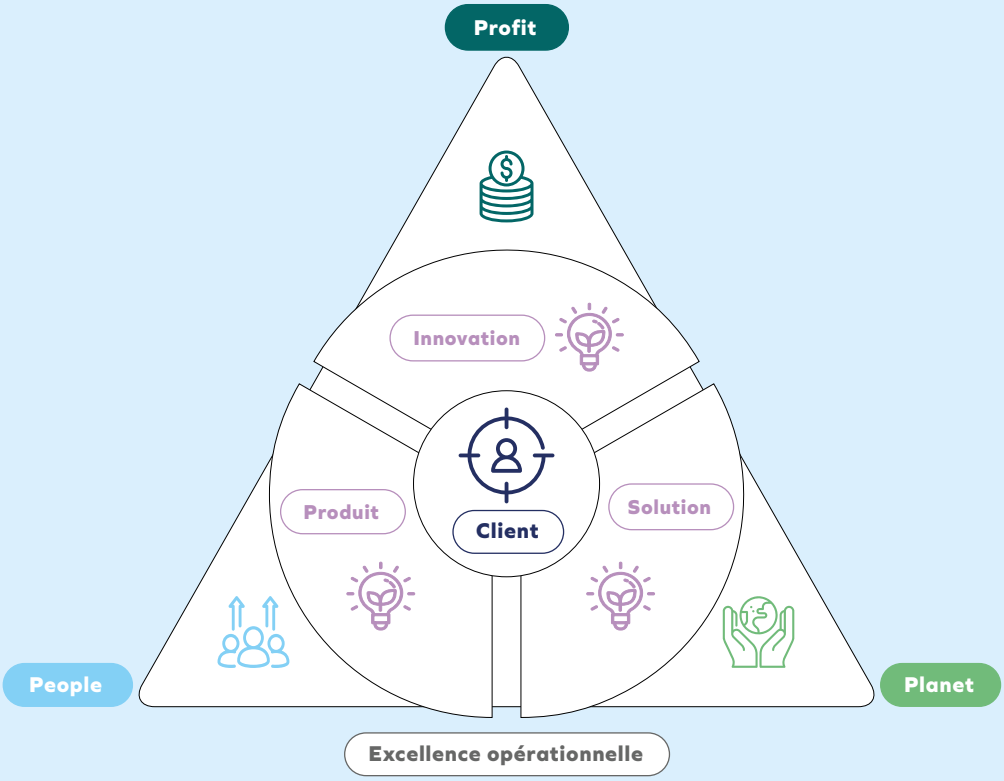

Valeur durable créée

Collaborateurs

267 M€ de salaires et charges sociales
Nos collaborateurs opèrent dans **une trentaine de pays**
Nombre de recrutements en CDI : **441**
19 % de managers féminins
Réduction du TF1
Amélioration du score eNPS sur la satisfaction des collaborateurs

Contribution à l'écosystème

Parmi les leaders sur nos marchés
Présent commercialement dans **+100 pays**
13 M€ d'impôts et taxes
477 M€ de volume d'achat

Actionnaires / investisseurs

-28,2 % performance du titre sur 1 an
242 M€ capitalisation boursière (au 30/09/2025)
68 M€ EBITDA récurrent
37 M€ résultat d'exploitation courant
16 M€ résultat net

Clients

Réduction de la pollution et des consommations de produits phytopharmaceutiques **jusqu'à 80 %** dans la pulvérisation agricole
Réduction des composés organiques volatils et de la consommation de peinture **jusqu'à 100 %** dans la pulvérisation industrielle
Réduction de la consommation d'eau **jusqu'à 70 %** dans le Jardin

Les IRO présentés ci-dessus et leur position dans la chaîne de valeur sont cartographiés dans le schéma suivant :

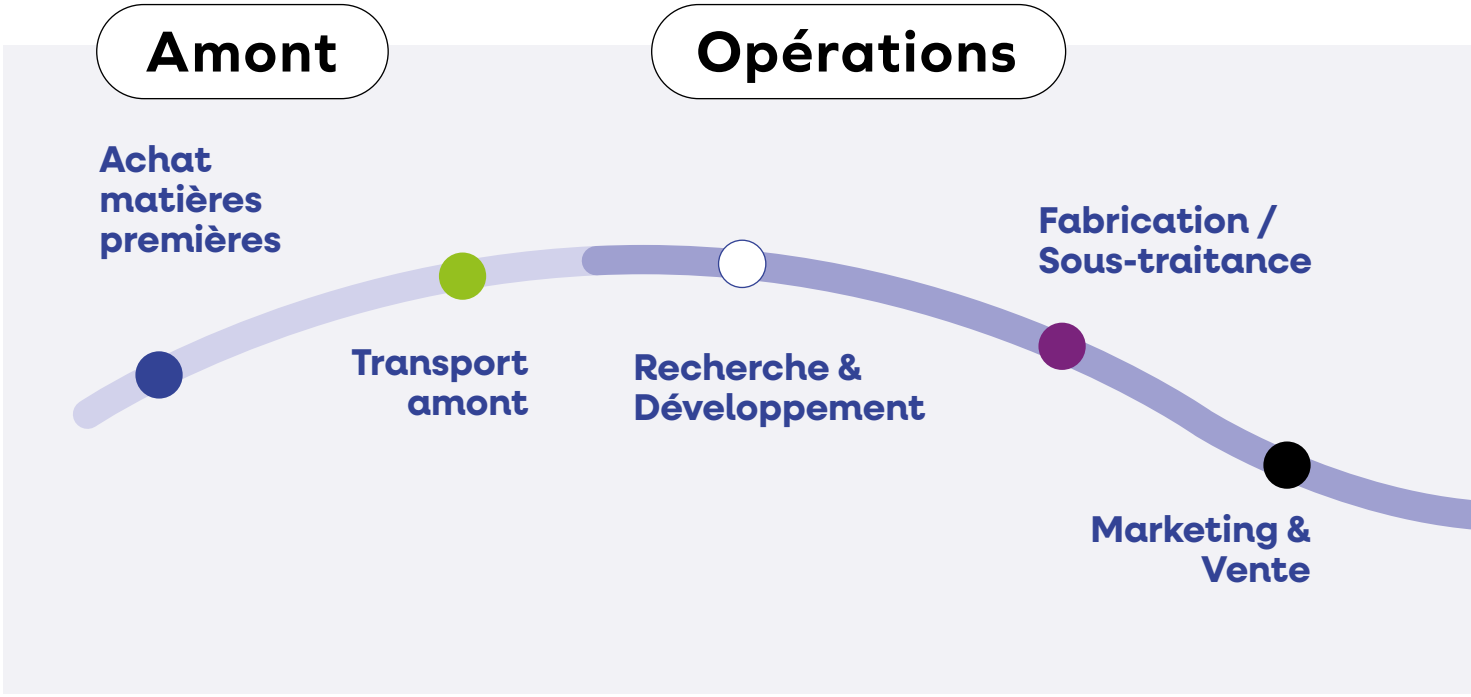

IROs

Conséquences des risques climatiques physiques sur les actifs, la production, les salariés et les fournisseurs

Absence de pratiques ESG chez les fournisseurs et de charte d'achat responsables

Dégradation de l'habitat et des terres, érosion et compactage des sols, perte de biodiversité

Émission de GES Scope 3 en amont

IROs

Développement des compétences pour attirer et retenir les talents

Contribution au développement professionnel des salariés par la formation et le développement des compétences

Création des conditions favorables à un climat de travail positif

Contribution à la santé et à la sécurité des salariés par des pratiques managériales responsables

Promotion d'une politique managériale inclusive et tournée vers la pluralité

Réduction des déchets issus de notre cycle de production et concevoir des produits finis plus facilement recyclable

Non-atteinte des objectifs ESG

Contribution au développement de l'économie circulaire et à l'allongement de la durée de vie des produits

IROs

Corruption, fraude et concurrence déloyale

Atteinte à la réputation et infractions liées à la protection des données personnelles

Aval

IROs

- Demande croissante de technologie de pulvérisation de précision dans l'industrie et l'agriculture
- Pollution de l'eau, du sol et de l'air liée à l'utilisation du produit
- Conséquences des risques climatiques physiques sur les actifs, la production, les salariés des clients stratégiques
- Émission de GES Scope 3 aval
- Dommages sur la santé et la sécurité des utilisateurs de nos produits
- Consommation d'eau associée à l'utilisation des produits
- Développement de technologies qui améliorent la sécurité d'utilisation de nos produits
- Baisse de la demande de produits d'arrosage en raison de l'augmentation du coût et de la restriction de la consommation d'eau
- Gouvernance des données collectées auprès de nos utilisateurs afin de protéger leur vie privée
- Opportunité d'allonger la durée de vie des produits

Atteinte à la réputation et infractions liées à la non protection des lanceurs d'alerte

4.1.3.2 Exigence de publication SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes

Durant le processus de double matérialité, nous avons consulté 346 parties prenantes à travers le monde, couvrant nos différentes activités, afin d'identifier les enjeux les plus importants. La stratégie et le modèle d'affaires des sociétés du Groupe, qui s'inspiraient déjà des intérêts et points de vue de certaines parties prenantes, ont été enrichis grâce aux éclairages ESG issus de cette démarche. Nos parties prenantes sont régulièrement sollicitées à l'occasion d'événements synthétisés ci-dessous :

- Management/Direction : l'ensemble des Comités de Direction ont été associés à la démarche de double matérialité et les questions ESG sont abordées chaque mois.
- Employés/représentants du personnel : en 2024-2025, nous avons lancé une enquête de satisfaction couvrant tous nos pays et catégories de salariés afin d'approfondir les sujets qui leur tiennent le plus à cœur. Cette enquête est renouvelée chaque année et nourrit un programme d'initiatives.
- Clients et consommateurs, fournisseurs : certains de nos clients ont élaboré des questionnaires ESG afin de nous évaluer ou nous demandent de passer par des organismes d'évaluation afin d'apprécier notre politique ESG. De plus, nous mettons à la disposition de clients des produits qui leur permettent de réduire leur empreinte environnementale et qui sont sûrs à utiliser.
- Communauté financière : nous organisons deux fois par an une présentation des résultats aux actionnaires et aux analystes financiers, nous participons à des forums. Nous organisons chaque année une réunion bilatérale avec chacune de nos banques. La quasi-totalité de nos prêts intègre dorénavant des critères ESG. Ceci est en parfaite cohérence avec les attentes de nos partenaires bancaires qui souhaitent privilégier les groupes qui travaillent pour améliorer leur résilience financière et réduire leur exposition aux risques ESG. Ces prêts donnent lieu à une bonification en cas d'atteinte des objectifs ESG qui leur sont adossés.
- Institutions publiques et experts sectoriels : nous sommes membres de plusieurs associations professionnelles et groupes de travail, dont certains sur les questions ESG.
- Institutions scientifiques : nous questionnons régulièrement certains instituts sur les questions environnementales.

4.1.3.3 Exigence de publication SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

ESRS	Politique	Enjeux EXEL	Nom de l'IRO	Risque-opportunité Impact positif-négatif Horizon
ESRS E2 – Pollution	P2 – Développer des produits et des solutions qui génèrent de la valeur durable	Réduire la pollution due à la quantité d'intrants utilisés par nos produits et aux rejets de notre cycle de production	Demande croissante de technologies pulvérisation de précision dans l'industrie et l'agriculture	Opportunité court terme

Description

Technologies de pulvérisation de précision en agriculture et dans l'industrie :

L'agriculture de précision prend de plus en plus d'importance, permettant une application ciblée des produits. Les pulvérisateurs peuvent être conçus pour intégrer des systèmes GPS, de cartographie et de modélisation afin d'appliquer précisément les produits phytopharmaceutiques et les engrais, augmentant les rendements tout en protégeant l'environnement.

Technologies avancées pour la pulvérisation

Des technologies visant à réduire la dérive ou utilisant le « deep learning », l'intelligence artificielle, l'Internet des objets (IoT) et l'analyse de données peuvent être développées pour garantir une production de qualité tout en minimisant les pertes et l'infiltration des substances actives dans l'environnement et leurs effets négatifs associés.

Pulvérisation Industrielle

Ces avancées s'appliquent également dans la Pulvérisation Industrielle de peintures et revêtements, où les systèmes de pulvérisation de précision améliorent l'efficacité, réduisent le gaspillage de matière et renforcent la sécurité environnementale. Des technologies telles que les systèmes de pulvérisation électrostatiques, l'automatisation robotique et les contrôles pilotés par l'IA sont utilisées pour optimiser les processus de revêtement industriel, assurant une application uniforme tout en minimisant les pertes de peinture et les émissions de COV.

Avantages réglementaires pour EXEL Industries

La réglementation pourrait également contraindre les entreprises agricoles d'EXEL à déclarer davantage de données sur les quantités pulvérisées. Comme les produits d'EXEL Industries permettent la collecte de données sur les quantités pulvérisées, cela pourrait offrir au Groupe un avantage concurrentiel.

ESRS E2 – Pollution	P2 – Développer des produits et des solutions qui génèrent de la valeur durable P3-Concevoir des produits qui utilisent des matières moins émissives et qui sont fabriqués dans des usines qui limitent l'impact environnemental	Réduire la pollution due à la quantité d'intrants utilisés par nos produits et aux rejets de notre cycle de production	Pollution de l'eau, du sol et de l'air liée à l'utilisation des produits	Impact Négatif moyen terme

Description

Types de pollution liées aux activités de Pulvérisation Agricole et Industrielle :

1. **Pollution de l'eau**
   - Pulvérisation directe de produits phytosanitaires ou de produits liquides à usage industriel (peinture, vernis, colle...) à proximité de sources d'eau.
   - Dysfonctionnement des équipements.
   - Microplastiques libérés par les tuyaux en plastique.
   - Peintures anti-salissures.
   - Fuites de carburant.
2. **Pollution des sols**
   - Activités de Pulvérisation Agricole ou Industrielle.
   - Déversements accidentels dus à des équipements défectueux.
3. **Substances préoccupantes**
   - Référence réglementaire : substances listées dans le règlement REACH, mises à jour deux fois par an.
   - Pulvérisation agricole :
     Pesticides, fongicides, herbicides.
     Exemples : Glyphosate, Diméthoate.
   - Pulvérisation Industrielle :
     Solvants, peintures, revêtements.
     Exemples : Toluène, Acétone, Cadmium, Benzène, Chrome hexavalent.
4. **Pollution des ressources alimentaires**
   - Causée par la pulvérisation directe de produits phytosanitaires sur ou à proximité des ressources alimentaires.
5. **Pollution de l'air**
   - Pulvérisation de pesticides.
   - Moteurs fonctionnant au carburant.
   - Composés organiques volatils (COV) issus des peintures et revêtements de surface.

ESRS	Politique	Enjeux EXEL	Nom de l'IRO	Risque-opportunité Impact positif-négatif Horizon
ESRS E5 – Utilisation des ressources et économie circulaire	P3 – Développer l'économie circulaire	Concevoir des produits réparables qui durent plus longtemps	Opportunité d'allonger la durée de vie des produits	Opportunité court terme
	Description EXEL Industries a l'opportunité de renforcer sa chaîne d'approvisionnement et de créer un avantage concurrentiel en maximisant la valeur des ressources techniques et biologiques, des produits et des matières premières. Cela peut être réalisé par la mise en place d'un système favorisant la réutilisation et le reconditionnement. **Mesures proposées** • Rétrofit et vente de machines d'occasion. • Développement de la vente de pièces détachées. • Activités autour de la réparabilité et du reconditionnement. • Collecte et analyse de données terrain pour déployer la maintenance prédictive et autres services. EXEL Industries peut développer des modèles économiques basés sur les principes de l'économie circulaire, incluant la location, l'allongement de la durée de vie des produits, le recyclage et la fourniture de services. Ces modèles permettent de générer des revenus supplémentaires à partir d'un nombre similaire de machines, tout en contribuant à découpler la croissance économique de l'impact environnemental et de la consommation de ressources.			
ESRS E5 – Utilisation des ressources et économie circulaire	P3 – Développer l'économie circulaire	Concevoir des produits réparables qui durent plus longtemps	Contribution au développement de l'économie circulaire et à l'allongement de la durée de vie des produits	Impact positif court terme
	Description Solutions visant à réduire les déchets tout au long du cycle de vie, depuis les opérations jusqu'à la fin de vie des produits : Les déchets générés par l'utilisation et la fin de vie des produits sont traités grâce au développement de solutions et de services spécifiques, notamment le recyclage du PVC, la remise à neuf des machines, la livraison en vrac, la livraison par canalisation pour le pétrole et le carburant. Partenariat avec Tyde pour l'achat de plastiques collectés dans l'océan, utilisation de revêtements de piscine réutilisés pour la fabrication de produits. Contribution au développement de la chaîne de valeur des matériaux recyclés et à l'allongement de la durée de vie des produits grâce à la collecte de produits usagés afin de leur donner une seconde vie et d'augmenter les taux de recyclage, notamment pour les produits HOLMER, AGRIFAC, ET WORKS, TRICOFLEX et SAMES.			
ESRS S1 – Personnel de l'entreprise	P5 – Un employeur responsable et valorisant	Développer les compétences de nos collaborateurs	Développement des compétences pour attirer et retenir les talents	Opportunité long terme
	Description Dans un marché du travail hautement concurrentiel, les employés réclament avec force des programmes de développement des compétences et d'avancement professionnel au sein de leur entreprise. Les compétences développées par les collaborateurs comprennent celles qui permettent d'améliorer l'efficacité opérationnelle et les performances.			
ESRS S1 – Personnel de l'entreprise	P5 – Un employeur responsable et valorisant	Développer les compétences de nos collaborateurs	Contribution au développement professionnel des salariés par la formation et le développement des compétences	Impact positif court terme
	Description L'entreprise joue un rôle clé dans la formation continue des employés et des citoyens, contribuant ainsi à élever le niveau global de compétences de la société civile, notamment en matière de compétences générales et techniques. Cela permet également de rendre les individus plus résilients et de les doter des compétences adéquates pour les métiers de demain : • Programmes de formation : langues, management, compétences techniques, informatique et outils. • Possibilités de mobilité interne au sein du Groupe et accompagnement de carrière. • Partenariat avec des écoles pour proposer des contrats de stage et d'apprentissage (127 en 2023). • Employés impliqués dans des programmes de mentorat d'étudiants (forums, formations, panels de recrutement et présentations de fin d'études). • Création de l'EXEL Academy pour former les nouveaux managers aux pratiques de management motivationnel (+ 1 000 managers formés). • EXEL Industries nommée « Best Managed Companies » par Deloitte France pour la 3e année consécutive.			
ESRS S1 – Personnel de l'entreprise	P5 – Un employeur responsable et valorisant	Améliorer les conditions de travail de nos salariés	Création de conditions favorables à un climat de travail positif	Opportunité court terme
	Description La satisfaction à l'égard de l'environnement de travail comprend plusieurs facteurs, parmi lesquels l'environnement physique de travail, la sécurité de l'emploi, la communication et la transparence au sein de l'entreprise, la dynamique et les relations au sein de l'équipe, l'adhésion aux valeurs de l'entreprise, la culture d'entreprise, etc.			

ESRS	Politique	Enjeux EXEL	Nom de l'IRO	Risque-opportunité Impact positif-négatif Horizon
ESRS S1 – Personnel de l'entreprise	P5 – Un employeur responsable et valorisant	Améliorer les conditions de travail de nos salariés	Contribution à la santé et à la sécurité des salariés par des pratiques managériales responsables	Impact positif court terme
	Description La santé et la sécurité constituent l'une des trois priorités du plan d'action sociale d'EXEL Industries et sont pleinement intégrées dans la gestion quotidienne grâce à des normes élevées en matière de respect des règles, de formation des employés (premiers secours, incendie, sécurité) et au comportement exemplaire des cadres. De nombreuses mesures ont été prises par le Groupe : journées ou marches de sécurité dans toutes les entreprises, visites d'usines de sécurité, suivi mensuel des indicateurs d'accidents du travail, indicateurs pour toutes les parties prenantes, actions d'intégration couvrant la sécurité, exigence pour le personnel temporaire d'ajouter des exigences de sécurité, Comités de Sécurité tous les 3 mois pour partager les meilleures pratiques, règles d'or partagées, système d'évaluation des risques pour la santé et la sécurité et mise en œuvre de mesures d'atténuation, formation à l'utilisation des véhicules, protection sociale des travailleurs, postes dédiés dans les activités de production, etc. La mise en place d'un financement à impact positif, dont l'un des principaux objectifs est de réduire le taux de fréquence sur 1 à 5 ans, est également un exemple concret de la contribution du Groupe.			
ESRS E1 – Changement climatique	P1 – S'adapter aux conséquences du changement climatique	Adaptation aux conséquences du changement climatique	Conséquences des risques climatiques physiques sur les actifs, la production, les salariés et les fournisseurs	Risque moyen terme
	Description **Conséquences sur les activités commerciales, les actifs et les travailleurs :** EXEL Industries exerce ses activités à l'échelle mondiale et pourrait être fortement touchée par la fréquence accrue des tempêtes, des inondations, des sécheresses et autres catastrophes naturelles exacerbées par le changement climatique. L'incapacité à s'adapter à ces conditions pourrait entraîner des interruptions d'activité, des dommages matériels et des risques pour la sécurité des travailleurs. **Conséquences sur les matières premières :** Le changement climatique peut augmenter le coût d'extraction et de production des matières premières et avoir un impact sur leur disponibilité. Les infrastructures de production peuvent être endommagées, ce qui entraîne une augmentation des coûts de production. Les phénomènes météorologiques extrêmes peuvent également entraîner des pénuries de matières premières. Par exemple, les inondations peuvent endommager les sites d'extraction de matières telles que la bauxite (aluminium). **Conséquences sur les retards et les coûts logistiques :** Les conditions météorologiques extrêmes et la perturbation du cycle de l'eau peuvent endommager les infrastructures de transport et perturber les chaînes d'approvisionnement, entraînant des retards et une augmentation des coûts logistiques. **Exemple :** Les graves inondations qui ont touché Valence, en Espagne, en 2024 ont eu un impact significatif sur la chaîne d'approvisionnement du constructeur ferroviaire Stadler, affectant particulièrement ses opérations et ses calendriers de production (employés dans l'impossibilité d'accéder au site de production, entrepôts inondés, dommages subis par 30 fournisseurs). En raison de ces perturbations, l'entreprise estime qu'entre 150 000 et 200 000 heures de production seront reportées de 2024 à 2025.			
ESRS E1 – Changement climatique	P1 – S'adapter aux conséquences du changement climatique	Adaptation aux conséquences du changement climatique	Conséquences des risques climatiques physiques sur les actifs, la production et les salariés des clients stratégiques	Risque moyen terme
	Description EXEL Industries dispose d'une clientèle mondiale et dessert des sites clients sur tous les continents. Parallèlement, le changement climatique entraîne une augmentation de l'intensité et de la fréquence des catastrophes naturelles. Celles-ci peuvent généralement provoquer des interruptions d'activité sur les sites des clients d'EXEL Industries, réduisant ainsi la demande pour les produits d'EXEL Industries. Les événements naturels extrêmes pourraient principalement affecter les revenus des agriculteurs en raison de conditions climatiques inappropriées ou d'activités de jardinage (précipitations, sécheresse, stress hydrique...). Les clients les plus importants représentent 1,5 % du chiffre d'affaires du Groupe et sont situés dans 3 pays différents.			
ESRS G1 – Conduite des affaires	P7 – Conduite des affaires et protection des données personnelles	Être reconnu pour notre engagement dans les causes ESG	Non-atteinte des objectifs ESG	Risque long terme
	Description Si le Groupe ne parvient pas à atteindre les objectifs ESG fixés, cela peut constituer un risque, même si cette non-réalisation est partielle ou limitée à certaines régions géographiques ou unités commerciales.			

ESRS	Politique	Enjeux EXEL	Nom de l'IRO	Risque-opportunité Impact positif-négatif Horizon
ESRS E1 – Changement climatique	P2 – Développer des produits et des solutions qui génèrent de la valeur durable	Contribuer à limiter le réchauffement climatique	Émission de GES Scope 3 aval	Impact négatif court terme
	Description Les émissions directes de gaz à effet de serre (GES) sont générées par l'utilisation d'équipements produits dans différentes unités commerciales, notamment la pulvérisation et l'utilisation de machines, qui nécessitent principalement des combustibles fossiles pour fonctionner et émettent donc des GES. Les émissions de scope 3 liées à l'utilisation des produits vendus et à leur fin de vie représentent respectivement 87 % et 1 % des émissions mondiales de GES d'EXEL en 2022.			
ESRS E1 – Changement climatique	P4 – Concevoir des produits qui utilisent des matières moins émissives et qui sont fabriqués dans des usines qui limitent l'impact environnemental	Contribuer à limiter le réchauffement climatique	Émission de GES Scope 3 en amont	Impact Négatif court terme
	Description Les émissions directes de gaz à effet de serre (GES) sont générées tout au long de la chaîne de valeur (par exemple, chaufferies, production d'électricité et de vapeur, logistique). L'impact couvre les émissions en amont de scope 3 et inclut les émissions de GES des processus de production des matériaux utilisés (PVC, polyuréthane, polymères), l'extraction minière, le raffinage et les processus de production des métaux utilisés dans la fabrication. Les émissions de scope 3 liées à l'achat de matières premières représentent 10 % des émissions mondiales de GES d'EXEL en 2022.			
ESRS E4 – Biodiversité et écosystèmes	P2 – Développer des produits et des solutions qui génèrent de la valeur durable	Réduire la perte de biodiversité due à la quantité d'intrants utilisés par nos produits	Dégradation de l'habitat et des terres, érosion et compactage des sols, perte de biodiversité	Impact Négatif court terme
	Description Types d'impacts sur la biodiversité liés aux activités de Pulvérisation Agricole et Industrielle : 1. Perte de biodiversité • La pulvérisation de produits chimiques agricoles (utilisation des produits), en particulier les pesticides, contribue de manière significative à la perte de biodiversité. Les pesticides nuisent aux organismes non ciblés tels que les insectes utiles, les oiseaux, les mammifères, les amphibiens et les poissons. Ils réduisent les sources alimentaires essentielles en éliminant les mauvaises herbes et les insectes et peuvent entraîner un déclin des populations, mettant en danger les espèces rares. • Les activités minières qui fournissent au Groupe des matières premières contribuent à la dégradation des sols et à la perte de biodiversité. 2. Dégradation des sols • Les pesticides provoquent également l'érosion et la dégradation des sols, en perturbant leur métabolisme, en nuisant aux micro-organismes utiles et en modifiant leur composition. • Le compactage des sols résultant de l'utilisation de machines lourdes. • Le rejet d'eaux usées résultant des activités de fabrication propres ou de l'utilisation des produits (pulvérisation de peinture) contribue à la dégradation des sols. 3. Dégradation des écosystèmes marins • Les biodéchets provenant des peintures anti-salissures, des fuites de carburant et des microplastiques provenant des cordages et des textiles, ainsi que des systèmes d'ancrage, dégradent les écosystèmes marins.			
ESRS G1 – Conduite des affaires	P7 – Conduite des affaires et protection des données personnelles	Renforcer l'éthique des affaires	Corruption, fraude et concurrence déloyale	Impact Négatif court terme
	Description Parmi les principaux effets des pratiques commerciales contraires à l'éthique (corruption, pots-de-vin, fraude, ententes cartellaires, absence de protection des lanceurs d'alerte, etc.), on peut citer la perte de crédibilité de l'entreprise, l'association négative entre les employés, l'incapacité à maintenir une relation à long terme avec les consommateurs et la baisse de productivité des employés. La corruption, la fraude et la concurrence déloyale restent des défis majeurs dans les pays où le Groupe est implanté ainsi que dans les pays fournisseurs (par exemple, l'Asie pour les matières premières), malgré les efforts continus déployés pour les combattre. Par exemple, la France a perdu cinq places dans le classement mondial, tombant à la 25e position, dix places derrière l'Allemagne. Cette chute, sans précédent depuis la création de l'indice en 1995, met en évidence des failles structurelles dans la lutte contre la corruption (source : Transparency International).			

ESRS	Politique	Enjeux EXEL	Nom de l'IRO	Risque-opportunité Impact positif-négatif Horizon
ESRS S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux	P6 – Améliorer la santé et la sécurité des utilisateurs	Améliorer la santé & sécurité des utilisateurs de nos produits	Dommages sur la santé et la sécurité des utilisateurs de nos produits	Impact Négatif moyen terme
	Description Types d'impacts sur la santé et la sécurité des utilisateurs des produits du Groupe : 1. **Exposition à des substances dangereuses lors de l'utilisation des produits** • L'exposition aux produits phytosanitaires ou aux produits chimiques industriels (tels que les peintures et les vernis) lors de leur application peut provoquer des symptômes aigus tels que maux de tête, nausées et vertiges. Une exposition prolongée peut également entraîner des problèmes de santé à long terme, notamment des troubles respiratoires, des affections cutanées et un risque accru de certains cancers. 2. **Pollution indirecte** • La pollution des ressources alimentaires par les pesticides pulvérisés par les équipements du Groupe peut également avoir un impact significatif sur la santé des consommateurs finaux (en particulier les femmes enceintes ou les riverains) : cancers, maladies neurodégénératives, troubles cognitifs et neurodéveloppementaux, maladies respiratoires et perturbations hormonales.			
ESRS S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux	P6 – Améliorer la santé et la sécurité des utilisateurs	Améliorer la santé & sécurité des utilisateurs de nos produits	Développement de technologies qui améliorent la sécurité d'utilisation de nos produits	Impact Positif court terme
	Description EXEL Industries répond aux défis liés à la Pulvérisation Agricole et Industrielle en matière de sécurité. Grâce aux activités de R&D et d'innovation menées au sein de ses différentes sociétés (par exemple EXXACT ROBOTICS, France Pulvé...), le Groupe contribue à rendre les technologies plus sûres pour les utilisateurs. Par exemple, des applications robotiques et des véhicules autonomes ont été développés pour répondre aux problèmes de pénibilité et de sécurité dans les champs et dans les tâches agricoles quotidiennes.			
ESRS S1 – Personnel de l'entreprise	P5 – Un employeur responsable et valorisant	Promouvoir l'égalité des chances	Promotion d'une politique managériale inclusive et tournée vers la pluralité	Impact Positif court terme
	Description EXEL Industries s'engage à promouvoir davantage de femmes au sein de l'entreprise et à favoriser les pratiques en faveur de l'égalité des sexes. La Direction du Groupe compte plus de 40 % de femmes au sein du Conseil d'administration et chaque entité en France dispose d'un plan visant à promouvoir l'égalité des sexes. Les entreprises françaises ont toutes travaillé sur des accords en faveur de l'égalité des sexes. Dans les pays où cette approche juridique n'existe pas, des chartes conformes à la législation locale en matière d'égalité des sexes sont appliquées. À l'échelle du Groupe, le taux de féminisation était de 21 % en 2024, l'objectif étant de 25 % d'ici 2027. En matière de diversité, le Groupe veille à ce que les filiales étrangères soient gérées par des cadres locaux et respectent la réglementation locale.			
ESRS E5 – Utilisation des ressources et économie circulaire	P3 – Développer l'économie circulaire	Développer le recyclage et réduire notre dépendance aux matières premières vierges	Réduction des déchets issus de notre cycle de production et concevoir des produits finis plus facilement recyclables	Impact Négatif court terme
	Description L'utilisation des produits, leur fonctionnement et les processus de fin de vie contribuent à la production de déchets. La difficulté de recycler les composites et les polymères, en particulier en raison de leur nature thermodurcissable et de leur liaison complexe avec des matériaux tels que la fibre de verre, aggrave les problèmes liés aux déchets. Le processus de fabrication lui-même produit des déchets tels que des déchets plastiques, des copeaux métalliques et des sous-produits chimiques, ce qui a un impact supplémentaire sur la durabilité environnementale. L'élimination des composants de machines et des tuyaux en plastique à la fin de leur cycle de vie ajoute à la préoccupation croissante concernant les déchets non biodégradables dans les décharges. L'utilisation de solvants et de lubrifiants pour le fonctionnement des machines génère des déchets qui posent des problèmes d'élimination et alourdissent la charge globale des déchets provenant des opérations de production.			
ESRS G1 – Conduite des affaires	P8 – Entretenir un partenariat durable avec nos fournisseurs	Entretenir un partenariat durable avec nos fournisseurs	Absences de pratiques ESG chez les fournisseurs et de charte d'achat responsables	Risque long terme
	Description Les conditions générales d'achat ne couvrent pas l'approvisionnement responsable au niveau du Groupe. EXXACT ROBOTICS, SAMES et Garden ont développé leurs propres approches en matière d'achats responsables. L'absence de pratiques d'achats responsables au niveau du Groupe augmente l'exposition aux risques environnementaux et sociaux en amont de la chaîne de valeur.			

ESRS	Politique	Enjeux EXEL	Nom de l'IRO	Risque-opportunité Impact positif-négatif Horizon
ESRS E3 – Eau et ressources marines	P2 – Développer des produits et des solutions qui génèrent de la valeur durable	Réduire la consommation d'eau de nos produits et de notre cycle de production	Consommation d'eau associée à l'utilisation des produits	Impact Négatif court terme
	Description Le changement climatique et la consommation d'eau induite par l'homme perturbent le cycle de l'eau et peuvent notamment contribuer à l'épuisement des ressources en eau locales (par exemple, l'assèchement des aquifères). Ces impacts se produisent principalement en amont de la chaîne de valeur et peuvent concerner aussi bien les eaux de surface que les eaux souterraines. L'industrie agricole, y compris les chaînes de valeur liées à la Pulvérisation Agricole et à la récolte de betteraves, est la plus grande consommatrice d'eau, suivie par les activités de Jardinage.			
ESRS E3 – Eau et ressources marines	P2 – Développer des produits et des solutions qui génèrent de la valeur durable	Réduire la consommation d'eau de nos produits et de notre cycle de production	Baisse de la demande de produits d'arrosage en raison de l'augmentation du coût et de la restriction de la consommation d'eau	Risque moyen terme
	Description Les clients d'EXEL Industries, en particulier dans les secteurs de l'agriculture et du jardinage, peuvent être fortement touchés par le renforcement des restrictions et de la réglementation en matière d'eau, ce qui pourrait entraîner une perte de revenus pour EXEL Industries. De plus, le manque de ressources en eau disponibles peut affecter l'agriculture, qui est l'un des secteurs les plus gourmands en eau (l'agriculture représente environ 70 % des prélèvements d'eau douce – Unesco). La pénurie d'eau pourrait également avoir un impact sur les activités de Jardinage, car des restrictions d'eau pourraient être imposées pour l'usage personnel. Une forte baisse des revenus des clients d'EXEL Industries pourrait entraîner une diminution de la demande pour les produits d'EXEL Industries. L'augmentation des coûts de l'eau peut également être déclenchée par une demande croissante, une disponibilité moindre des ressources et une réglementation restreignant l'utilisation de l'eau pour certains acteurs économiques.			
ESRS S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux	P7 – Conduite des affaires et protection des données personnelles	Être vigilant sur la protection des données personnelles, la confidentialité et la transparence de l'information	Atteinte à la réputation et infractions liées à la protection des données personnelles	Risque long terme
	Description Une violation de données, entraînant l'accès non autorisé à des informations sensibles, expose le Groupe à des sanctions réglementaires importantes (jusqu'à 4 % du chiffre d'affaires mondial) et à un risque de perte de confiance des parties prenantes.			
ESRS S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux	P7 – Conduite des affaires et protection des données personnelles	Être vigilant sur la protection des données personnelles, la confidentialité et la transparence de l'information	Gouvernance des données collectées auprès de nos utilisateurs afin de protéger leur vie privée	Impact Positif court terme
	Description Les données collectées par les équipements EXEL Industries (appareils connectés utilisés dans le cadre d'activités agricoles ou industrielles) lors de leur utilisation par les clients sont gérées par défaut comme des données à caractère personnel. Cela signifie que la vie privée des clients est mieux protégée.			
ESRS G1 – Conduite des affaires	P7 – Conduite des affaires et protection des données personnelles	Renforcer l'éthique des affaires	Atteintes à la réputation et infractions liées à la non protection des lanceurs d'alerte	Risque long terme
	Description Les mesures de protection des lanceurs d'alerte comprennent les politiques relatives aux lanceurs d'alerte, les canaux de signalement confidentiels et/ou anonymes, la politique anti-représailles, les mesures de protection de la confidentialité, les programmes de formation et de sensibilisation, les services d'aide aux lanceurs d'alerte, etc. Une mise en œuvre incomplète d'une politique relative aux lanceurs d'alerte, telle que requise par la loi Sapin II pour protéger les lanceurs d'alerte, peut entraîner des amendes ou nuire à la réputation.			

Les résultats de l'analyse de double matérialité alimentent le choix des priorités stratégiques et génèrent des adaptations du modèle d'affaires de chacune de nos sociétés. Au regard des effets actuels et attendus des IRO, la stratégie de développement des nouveaux produits intègre des objectifs environnementaux, la politique sociale s'appuie sur les enjeux de sécurité, d'attractivité et de bien-être, et la politique de gouvernance traite les questions d'éthique et de protection des données.

L'atteinte de nos objectifs stratégiques repose sur huit politiques et les actions que nous conduisons y répondent en détail.

Ce socle de politiques a été élaboré à partir des échanges avec nos parties prenantes internes et externes qui ont eu lieu lors de l'élaboration des matrices de double matérialité. Les objectifs qu'elles visent sont déclinés en initiatives par chaque société et mobilisent l'ensemble des fonctions nécessaires afin d'assurer leur mise en œuvre effective dans le souci d'atteindre les objectifs fixés. Toutes nos politiques visent à créer de la valeur durable, c'est-à-dire à générer un impact financier positif, ainsi qu'un impact environnemental, social et/ou de gouvernance également positif. La matérialité financière, qui déclenche des initiatives visant à développer une opportunité ou à atténuer un risque de sorte à générer un impact positif sur, entre autres, nos cash-flows, est systématiquement retenue en tant que critère de priorisation. À cette matérialité financière, nous ajoutons la matérialité d'impact, et c'est sur la base de cette double matérialité que nous décidons de prioriser les enjeux stratégiques auxquels nous allouons

des ressources. Ce faisant, nous prévenons une dégradation significative de notre performance économique qui pourrait entraîner des répercussions sur le social et sur notre capacité à préparer le futur.

Sur les questions environnementales, nous avons défini quatre politiques qui couvrent l'ensemble des enjeux matériels.

- **Politique n° 1** : s'adapter aux conséquences du réchauffement climatique. Cette politique vise à apporter des réponses aux conséquences des risques physiques en développant des actions de prévention qui viendront compléter nos dispositifs d'assurance et de plans de continuité.
- **Politique n° 2** : développer des produits et des solutions qui génèrent de la valeur durable. Cette politique, qui repose sur trois piliers, vise à réduire les impacts issus de l'utilisation de nos produits par nos clients.
  - Dans les années 1980, M. BALLU a inventé le « Unique Selling Proposition » (USP) « la bonne dose au bon endroit au bon moment », qui est la promesse faite au client d'améliorer ses rendements, de réduire sa consommation d'intrants, ses émissions de composés organiques volatils, les effets collatéraux des produits phytopharmaceutiques qu'il utilise, le tout en baissant ses charges d'exploitation.
  - Le second pilier repose sur la réduction de la consommation d'énergie de nos produits ainsi que sur la possibilité d'utiliser de l'énergie non fossile afin de baisser les charges d'exploitation et de réduire les émissions de GES qui résultent de l'utilisation de nos produits.
  - Enfin, un troisième pilier a pour objectif la maîtrise de la consommation d'eau.
- **Politique n° 3** : développer l'économie circulaire. Cette politique vise à prévenir les possibles conséquences néfastes sur la pérennité du Groupe d'une raréfaction de certaines ressources. Pour ce faire, nous travaillons sur trois axes :
  - sur l'amont et dans nos usines, en augmentant la part de matériaux recyclés dans nos produits finaux grâce à l'approvisionnement direct auprès de fournisseurs et au recyclage de nos rebuts de production ;
  - sur l'aval, lors de l'utilisation de nos produits, en les concevant pour qu'ils soient réparables et durent plus longtemps ;
  - enfin, par le traitement et la réutilisation des déchets issus de la fin de vie de nos produits.
- **Politique n° 4** : concevoir des produits qui utilisent des matières moins émissives et qui sont fabriqués dans des usines qui limitent l'impact environnemental. Cette politique repose sur deux piliers pour atteindre les objectifs suivants :
  - trouver des solutions aux émissions issues des matières premières et composants compris dans la nomenclature de nos produits ;
  - réduire l'empreinte carbone de nos processus de fabrication.

Sur les questions sociales, nous avons défini deux politiques qui couvrent les enjeux matériels sur notre chaîne de valeur.

- **Politique n° 5** : un employeur responsable et valorisant. Cette politique vise à rendre nos activités attirantes, conviviales, agréables pour les salariés et à faire en sorte que l'exercice de leur métier repose sur des moyens de production et une organisation du travail qui prévient blessures et accidents. Pour ce faire, nous travaillons sur trois axes :
  - la prévention active des accidents du travail et la lutte contre les maladies professionnelles ;
  - la valorisation des compétences de nos collaborateurs, l'accès à la formation, le développement de la pluralité et de l'égalité des chances dans nos équipes ;
  - la création de conditions favorables à un climat de travail positif, qui est un facteur clé d'engagement et de performance.
- **Politique n° 6** : améliorer la santé et la sécurité des utilisateurs. La santé passe avant tout, pour nos salariés mais aussi pour les utilisateurs de nos produits. Certains de nos produits, tels que les matériels agricoles, sont imposants, roulent sur et hors route et embarquent des substances dangereuses pour les hommes comme les produits phytosanitaires. D'autres substances nocives peuvent être utilisées dans la pulvérisation industrielle. Nous avons donc mis en place une politique pour atteindre deux objectifs :
  - améliorer l'ergonomie afin de réduire les blessures et les accidents ;
  - éviter les contacts entre l'utilisateur et les produits pouvant porter atteinte à leur sécurité et leur santé.

Sur les questions de gouvernance, nous avons défini deux politiques.

- **Politique n° 7** : conduite des affaires et protection des données personnelles. Dans cette politique, nous nous employons à créer les conditions favorables au développement du Groupe dans le respect des règles, des normes ou de l'éthique, lesquelles reposent de façon croissante sur l'utilisation de moyens de traitement informatique de l'information. Cette politique vise donc à :
  - faire des affaires tout en respectant les principes et les valeurs d'éthique et de conformité ;
  - garantir la protection des données personnelles.
- **Politique n° 8** : entretenir un partenariat durable avec nos fournisseurs.

Durant la phase de transition, nous allons mobiliser des ressources financières, CAPEX et OPEX, nécessaires pour faire évoluer nos produits et nos solutions. Nos secteurs d'activité nécessitent peu d'actifs matériels, le montant des CAPEX est limité et nos coûts de transition relèvent plutôt de la R&D et de l'adaptation de notre organisation. Notre volonté de développer des actions en relation avec l'économie circulaire, outre le fait qu'elles permettront de réduire la pression sur la consommation de ressources vierges, nous permettra de développer un nouveau segment d'affaires qui augmentera la stabilité et la résilience des cash-flows, notamment en période de cycle baissier sur la vente d'équipements neufs. À ce stade, nous n'avons pas identifié de besoin de cession, de mise hors service d'actifs existants ou de besoin d'ajuster significativement la valeur comptable de nos actifs ou passifs. Au cours des prochaines années, nous pourrions être conduits à continuer activement notre stratégie M&A. Cette stratégie nous a permis dans un passé proche d'investir dans la durabilité du Groupe et d'accélérer sa transition économique et environnementale en acquérant ou créant :

- EXXACT ROBOTICS, notre centre R&D en technologies de pointe permettant de réduire l'utilisation de PPP, d'utiliser l'hydrogène comme mode de propulsion… ;
- PRiNTEC, la future solution de peinture par impression qui réduit considérablement les émissions de COV et consomme quatre fois moins d'énergie que les solutions de peinture pulvérisée ;
- iNTEC, qui permet d'accompagner les constructeurs automobiles dans l'électrification en leur proposant des solutions de collage nécessaires à la réduction de la masse des véhicules et à l'étanchéité des blocs-batteries ;
- G.F. SRL, pionnier de la micro-irrigation et de l'utilisation de plastique recyclé dans les produits de jardinage.

Enfin, nous travaillons déjà depuis plus de trois ans avec nos partenaires financiers afin de financer aux meilleures conditions notre développement. L'ensemble de nos lignes de financement est renouvelé en intégrant des critères d'atteinte d'objectifs ESG qui témoignent de la cohérence de notre démarche, laquelle est particulièrement appréciée par nos partenaires bancaires.

4.1.4 Gestion des impacts, risques et opportunités

4.1.4.1 Publication d'informations sur le processus d'évaluation de la matérialité

4.1.4.1.1 Exigence de publication IRO-1 – Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels

Processus d'identification des Impacts, Risques, Opportunités (IRO) matériels

L'analyse de double matérialité qui a été conduite repose sur un processus méthodique et rigoureux d'identification des IRO matériels, qui se conforme aux recommandations de l'EFRAG et en particulier à l'ESRS 1 – chapitre 3 et à l'ESRS 2 paragraphe 53.

Nous avons tout d'abord conduit un travail d'identification des principaux enjeux ESG sur la base de l'ESRS 1, annexe A, AR16, que nous avons complétée par la consultation de référentiels sectoriels, de benchmarks de la concurrence, qui ont été mis en perspective avec des objectifs comme ceux des Nations Unies, des accords de Paris, de la Politique Agricole Commune, pour n'en citer que quelques-uns. Chaque thème a été détaillé en sous-thème et en IRO. Nous avons identifié 81 IRO et en avons retenu 25 couvrant 15 enjeux et 8 ESRS.

La démarche, conduite avec le support d'un cabinet spécialisé, a impliqué l'équipe projet, la commission des responsables RSE, les CODIR sociétés, le CODIR Groupe et le Conseil d'administration. Des parties prenantes ont été sollicitées (cf. ci-dessous) sous la forme d'entretiens individuels ou d'envoi de questionnaires afin d'identifier et de hiérarchiser de quelle façon nos activités les impactent (matérialité d'impact). Nous leur avons aussi demandé d'évaluer comment ils perçoivent notre performance actuelle en termes de solutions apportées par nos sociétés.

Cette démarche participative donne au Conseil d'administration plus de garanties concernant l'exécution de la stratégie qu'il a retenue. D'autre part, proposer des solutions aux enjeux posés par les thématiques ESG nécessite de comprendre comment ils impactent notre équilibre financier et de quelle façon nous pouvons réduire notre propre impact. Nous avons donc travaillé pour améliorer cette compréhension de sorte à stimuler l'inspiration de nos équipes afin qu'elles poursuivent l'élan de transformation durable du Groupe. Pour ce faire, nous avons beaucoup travaillé sur la dimension pédagogique en détaillant la description et en expliquant la logique d'évaluation des IRO.

Le groupe EXEL Industries étant un groupe diversifié dans trois secteurs d'activité qui partagent un certain nombre de risques et d'enjeux mais dont certains leur sont spécifiques, le travail d'identification et de cotation a été conduit au niveau de chaque entreprise. Il en résulte une matrice de double matérialité par entreprise et une consolidation au niveau du Groupe selon les modalités décrites plus loin.

Processus d'évaluation des Impacts, Risques, Opportunités (IRO) matériels

Chaîne de valeur

L'exercice de double matérialité prend en compte l'ensemble de la chaîne de valeur du groupe EXEL Industries comme l'exige la CSRD. Il a été mentionné dans la description de chaque IRO s'il est lié aux opérations directes du Groupe (par exemple, la fabrication), à la chaîne de valeur en amont (par exemple, les fournisseurs) ou à la chaîne de valeur en aval (par exemple, les clients).

Parties prenantes consultées

Les parties prenantes consultées au cours de cet exercice sont une représentation fidèle des parties prenantes internes d'EXEL Industries, y compris, mais sans s'y limiter, les salariés, managers, personnel des fonctions finance, industrie, logistique, RH, R&D ainsi que l'équipe dirigeante du Groupe, afin d'intégrer les particularités de chacun des principaux secteurs d'activité dans lesquels le Groupe opère. Le choix a été fait de consulter un grand nombre d'intervenants internes afin d'intégrer de nombreux points de vue dans l'analyse. En particulier, des entretiens ont été conduits avec les entreprises de la Pulvérisation Agricole, Arrachage de Betteraves, Pulvérisation Industrielle, Tuyaux techniques, Jardin et Nautique.

En ce qui concerne les parties prenantes externes, nous avons consulté des clients et consommateurs, des fournisseurs, la communauté financière, des experts sectoriels et des institutions publiques et scientifiques.

Le Comité de pilotage du projet était lui-même composé d'experts techniques et de la Direction Générale, la Direction de la Transformation Durable, la Direction Financière, la Direction des Ressources Humaines et la Direction Juridique. Ce Comité de pilotage a veillé à ce que toutes les contributions et expertises internes et externes soient prises en compte dans l'analyse des impacts, des risques et des opportunités.

Grilles d'évaluation

Pour évaluer la probabilité et chaque composante de la gravité (étendue, irrémédiabilité, portée) nous avons utilisé une échelle de 1 à 4 décrite en détail dans les pages suivantes. Le score final d'un IRO étant le produit de la probabilité et de la gravité, nous obtenons des valeurs comprises entre 1 et 16.

Les IRO ont été classés en trois catégories :

- Score < 9 = faible importance ;
- Score = 9, niveau d'importance modérée, non prioritaire ;
- Score = 12 et 16, niveau d'importance prioritaire (matériel).

	Faible	Moyenne	Élevée	Très élevée
SCORE	X < 9	X = 9	X = 12	X = 16

Grille d'évaluation de la probabilité

		Double matérialité
4	Très probable/actuel	« Il est presque certain que le scénario ait lieu » ou « ce scénario a déjà lieu »
3	Probable	« Ce scénario devrait avoir lieu »
2	Peu probable	« Il serait surprenant que ce scénario ait lieu »
1	Très peu probable	« Il serait difficile d'imaginer que ce scénario ait lieu »

En termes d'horizon temporel, l'échelle de temps reflète celle de l'ESRS 1

Horizon – CSRD	
Court terme	1 an (année fiscale en cours)
Moyen terme	Compris entre 1 an et 5 ans
Long terme	> 5 ans

Matérialité financière : grille d'évaluation de la gravité des risques

	1	2	3	4
Financier	EBITDA < 0,5 % (0,4 M€ au niveau Groupe)	0,5 % < EBITDA < 2,5 % (de 0,4 M€ à 2 M€ au niveau Groupe)	2,5 % < EBITDA < 5 % (de 2 M€ à 4 M€ au niveau Groupe)	5 % < EBITDA (> 4 M€ au niveau Groupe)
Verbatim	Des ajustements budgétaires doivent être réalisés, avec peu d'impact sur le Groupe	Le Groupe n'atteint pas son budget annuel et doit communiquer aux marchés un résultat en dessous des attendus	Le Groupe doit prendre des décisions financières majeures (ex. : investissements, dividendes, recapitalisation, etc.)	Le Groupe doit prendre une décision financière critique et immédiate (ex. : investissements, dividendes, recapitalisation, etc.)
Continuité des activités (incluant les contraintes politiques et légales ou la disponibilité des ressources naturelles et humaines)	Perturbation mineure et léger désagrément dans le fonctionnement	Interruption d'une partie de l'activité pendant plusieurs semaines	Perturbation totale de l'activité. La continuité des activités critiques est retardée de plusieurs mois, voire jusqu'à un an.	Cessation de l'activité. La continuité des activités critiques est durablement affectée (au-delà d'un an d'interruption) ou presque impossible/ économiquement non viable
Réputation/Capacité à attirer et à retenir les capitaux, les ressources humaines et intellectuelles, les consommateurs stratégiques et les partenaires	Neutre ou réactions négatives limitées Peu d'attention médiatique Accord à l'amiable Brevets et savoir-faire restent protégés Aucun ou peu de préjudice à l'intégrité physique Accidentologie faible Pas d'impact sur la disponibilité en capital humain, engagement ou motivation	Atteinte limitée et à court terme à la réputation auprès des parties prenantes Critiques négatives limitées avec couverture médiatique locale Responsabilité civile de l'entreprise devant les tribunaux Risque de litige avec les clients Fuite potentielle de savoir-faire, mais les brevets restent protégés Accidentologie limitée (volume limité ou significatif, mais sans conséquences importantes et durables) Manque potentiel de motivation et d'engagement	Dommages durables (jusqu'à 1 an) mais réversibles à la réputation auprès de plusieurs parties prenantes clés. Campagne médiatique négative à grande échelle (nationale). Responsabilité pénale individuelle d'un dirigeant pouvant entraîner une désorganisation ponctuelle. Perte de plusieurs clients non stratégiques. Affaiblissement de la protection de la propriété intellectuelle. Accidentologie élevée (limitée ou significative en volume et avec des conséquences importantes et durables). Impact avéré sur l'engagement et la motivation avec perte d'employés clés.	Effets à long terme, quasi irréversibles, sur la réputation auprès de plusieurs parties prenantes clés. Remise en question de l'entreprise dans l'espace public et couverture médiatique internationale avec un impact significatif sur le cours de l'action. Responsabilité pénale de la personne morale ou de l'un des dirigeants pouvant entraîner une désorganisation permanente. Perte de clients stratégiques. Perte de talents clés et de savoir-faire essentiel, perte éventuelle de brevets menaçant l'avantage concurrentiel. Atteinte irréversible à l'intégrité physique Décès d'une ou plusieurs personnes sur le site Indisponibilité permanente du capital humain Démotivation et impact avéré sur l'engagement

Matérialité financière : grille d'évaluation de la gravité des opportunités

	1	2	3	4
Financier	EBITDA < 0,5 % (0,4 M€ au niveau Groupe)	0,5 % < EBITDA < 2,5 % (de 0,4 M€ à 2 M€ au niveau Groupe)	2,5 % < EBITDA < 5 % (de 2 M€ à 4 M€ au niveau Groupe)	5 % < EBITDA (> 4 M€ au niveau Groupe)
Nouveaux marchés/renforcement du positionnement (y compris des facteurs tels que les évolutions politiques/réglementaires, la proposition de produits/matières premières alternatifs)	Amélioration limitée de l'efficacité opérationnelle et des performances	Légère expansion/ renforcement du positionnement sur les marchés existants ou amélioration significative de l'efficacité/des performances opérationnelles	Renforcement du positionnement stratégique sur les marchés existants	Nouveau positionnement stratégique significatif/ouverture de nouveaux marchés (taille comparable à celle des principales activités historiques)
Capacité à attirer et à retenir des capitaux, des ressources humaines et intellectuelles, des clients et partenaires stratégiques ou du savoir-faire	Capacité neutre ou localement améliorée (limitée à une filiale) d'attirer des capitaux, des ressources humaines, des clients, des partenaires stratégiques et du savoir-faire.	Amélioration avec des effets à court terme sur la capacité d'attirer des capitaux, des ressources humaines, des clients, des partenaires stratégiques et du savoir-faire.	Amélioration significative avec des effets à moyen terme sur la capacité d'attirer des capitaux, des ressources humaines, des clients, des partenaires stratégiques et du savoir-faire.	Amélioration majeure durable avec des effets à long terme sur la capacité d'attirer des capitaux, des ressources humaines, des clients, des partenaires stratégiques et du savoir-faire.

Matérialité d'impact : grille d'évaluation de la gravité

Dans l'évaluation de la matérialité d'impact, l'évaluation de la gravité est différente selon que l'impact est positif ou négatif, conformément aux lignes directrices ESRS 1.

Pour les impacts négatifs, la gravité est évaluée à l'aide de :

- l'étendue ;
- l'irrémédiabilité ;
- l'ampleur.

Dans ce cas la sévérité est calculée de la façon suivante : (étendue + irrémédiabilité + ampleur) / 3

Le résultat a été arrondi au nombre entier le plus proche.

Pour les impacts positifs, la gravité est évaluée à l'aide de :

- l'étendue ;
- l'ampleur.

Dans ce cas la sévérité est calculée de la façon suivante : (étendue + ampleur) / 2

Le résultat a été arrondi au nombre entier le plus proche.

Matérialité d'impact : grille d'évaluation des impacts négatifs

	Ampleur	Irrémédiabilité	Étendue
4	Risque de perte de vie, d'invalidité permanente, de problèmes psychologiques ayant de graves répercussions sur la vie des personnes. Ou violation des droits humains ou des droits fondamentaux du travail, ou impact significatif sur la qualité de vie des personnes. Ou le secteur/l'entreprise contribue de manière significative à des changements critiques dans des écosystèmes vulnérables et l'entreprise peut être en violation des accords et réglementations internationaux.	Impacts irrémédiables sur les personnes ou les écosystèmes. Impossibilité de réparer les impacts, quel que soit leur coût financier.	Impact mondial, ou impact sur un ensemble de pays, ou sur un secteur d'activité au niveau international. Ou toutes les parties prenantes sont concernées.
3	Le secteur/l'entreprise contribue de manière significative aux changements dans la vie quotidienne des gens. Ou le secteur/l'entreprise contribue de manière significative aux changements dans les écosystèmes vulnérables.	Impact sur la vie quotidienne des personnes ou sur les écosystèmes qui ne peut être réduit qu'à long terme, à un coût significatif.	Impact régional (au niveau national), ou secteur d'activité au niveau national, ou ensemble de sites ou d'organisations.
2	Le secteur/l'entreprise contribue modérément aux changements dans la vie des personnes Ou le secteur/l'entreprise contribue modérément à des changements majeurs dans les écosystèmes vulnérables. L'impact ne concerne pas les écosystèmes vulnérables.	Impact sur la vie quotidienne des personnes ou sur les écosystèmes pouvant être considérablement réduit à moyen terme à un coût abordable (par exemple, blessures entraînant plusieurs semaines d'arrêt de travail).	Impact local (au niveau de la ville) ou sur quelques sites/ communautés, un secteur d'activité au niveau local. Ou quelques parties prenantes sont concernées.
1	Impact minimal sur la santé, la sécurité et le bien-être humains. Impact minimal sur les écosystèmes qui n'affectent pas les écosystèmes vulnérables.	Impact réversible sur la santé humaine, la sécurité, le bien-être ou les écosystèmes, pouvant être considérablement réduit à court terme à un coût faible voire nul.	Impact concentré et localisé sur un site/une communauté. Ou une minorité de parties prenantes est touchée.

Matérialité d'impact : grille d'évaluation des impacts positifs

	Ampleur	Étendue
4	Le secteur/l'entreprise contribue de manière significative à l'amélioration transformationnelle des conditions de vie des personnes (par exemple, en permettant à une personne défavorisée de dépasser le seuil minimum de dignité humaine). Ou le secteur/l'entreprise contribue de manière significative à l'amélioration transformationnelle de la santé des écosystèmes naturels vulnérables.	Impact mondial, ou impact sur un ensemble de pays, ou sur un secteur d'activité au niveau international. Ou toutes les parties prenantes sont concernées.
3	Le secteur/l'entreprise contribue de manière significative à l'amélioration des conditions de vie des personnes dans le champ d'application concerné. Ou le secteur/l'entreprise contribue de manière significative à l'amélioration de la santé des écosystèmes naturels.	Impact régional (au niveau national), ou un secteur d'activité au niveau national, ou un ensemble de sites ou d'organisations. Ou une majorité des parties prenantes sont concernées.
2	Le secteur/l'entreprise contribue modérément à l'amélioration des conditions de vie des personnes concernées. Ou le secteur/l'entreprise contribue modérément à l'amélioration de la santé des écosystèmes naturels.	Impact local (au niveau de la ville), ou quelques sites/communautés, un secteur d'activité au niveau local. Ou quelques parties prenantes sont concernées.
1	Le secteur/l'entreprise contribue de manière légèrement positive aux conditions de vie des personnes concernées. Ou le secteur/l'entreprise contribue de manière légèrement positive à l'amélioration de la santé des écosystèmes naturels.	Impact concentré et localisé sur un site/une communauté. Ou une minorité de parties prenantes est touchée.

De l'évaluation des IRO à la matrice de double matérialité

Une fois que la gravité et la probabilité ont été évaluées pour chaque IRO, elles ont été multipliées afin d'obtenir le score final.

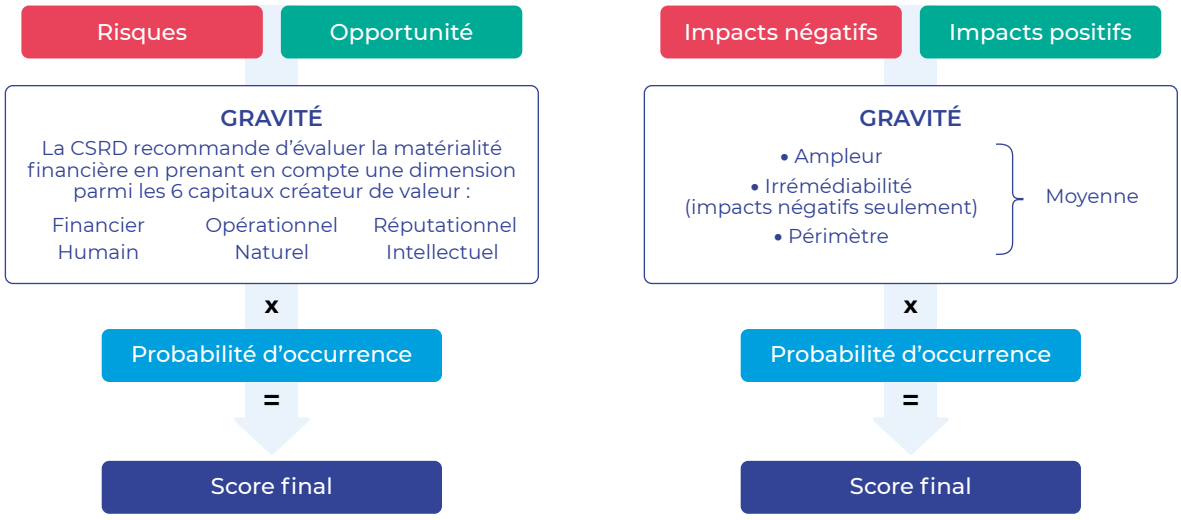

Le score final d'un enjeu est celui, parmi les IRO qui s'y rattachent, de l'IRO le plus élevé. Par exemple, si un enjeu comprend un impact négatif avec un score de 8 et une opportunité avec un score de 12, le score global au niveau de l'enjeu sera de 12.

Entretiens avec les sociétés du Groupe

La probabilité et la gravité ont d'abord été évaluées au niveau du Groupe. Chaque IRO, dont une évaluation préliminaire a été faite au niveau Groupe, a ensuite été revu par les CODIR des sociétés afin de s'assurer de sa pertinence pour leur société. Lorsqu'un IRO est pertinent pour une société et pour ce qui concerne la matérialité financière, les sociétés ont soit confirmé l'évaluation proposée, soit apporté des changements en expliquant la logique d'évaluation retenue. En ce qui concerne les IRO de la matérialité d'impact, seule la question de la pertinence pour la Société a été revue avec chacune d'elles. L'évaluation du Groupe pour la matérialité d'impact n'a pas été modifiée, considérant ces impacts comme systémiques pour l'ensemble des sociétés.

Consolidation au niveau du Groupe pour la matérialité financière

Pour déterminer le score final de chaque IRO au niveau du Groupe, nous avons calculé un score de matérialité financière consolidé en faisant la moyenne pondérée des scores retenus à l'issue des entretiens avec les sociétés. La pondération a été basée sur le chiffre d'affaires des seules sociétés pour lesquelles l'IRO a été jugé pertinent.

Consolidation au niveau du Groupe pour la matérialité d'impact

Pour déterminer le score final de chaque IRO au niveau du Groupe, nous n'avons pas utilisé de pondération, de sorte que même si un IRO matériel ne s'applique qu'à une société, il soit pris en compte au niveau consolidé.

Pour chaque IRO, l'évaluation de la gravité et de la probabilité a été basée sur le scénario le plus probable, notamment dans le choix des horizons temporels. Par exemple, pour les conséquences du changement climatique, c'est le scénario des experts du GIEC dans un monde à 3 °C qui a été utilisé (SSP3-7.0).

Validation de la matrice de matérialité et définition des seuils

Nous avons considéré qu'un enjeu est matériel dès lors que son score dans la matérialité financière ou la matérialité d'impact est strictement supérieur à 9.

4.1.4.1.2 Exigence de publication IRO-2 – Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise

Ce rapport repose sur la publication d'informations répondant à aux exigences de publication minimales sur les politiques (MDR-P), les actions (MDR-A), les indicateurs (MDR-M) et les cibles (MDR-T).

4.1.4.2 Exigence de publication minimale sur les politiques et les actions

4.1.4.2.1 Exigence de publication minimale – Politiques MDR-P – Politiques adoptées pour gérer les enjeux de durabilité matériels

Les huit politiques présentées dans la partie 4.1.3.3 ci-dessus sont plus amplement couvertes dans la partie qui leur est consacrée dans le reste du rapport.

Des compléments d'informations sont fournis pour décrire les principaux éléments qui les composent et leurs objectifs généraux. Le tableau présenté dans la partie 4.1.3.3 permet d'identifier les IRO matériels auxquels chaque politique se rattache et le processus de surveillance a été développé précédemment.

Le Directeur Général du Groupe est le niveau hiérarchique le plus élevé dans l'organisation qui est responsable de la mise en œuvre des politiques. Il délègue cette responsabilité aux Directeurs Généraux de société pour en faire de même sur leur périmètre de responsabilité.

L'exercice d'identification et d'évaluation des IRO a impliqué les parties prenantes présentées précédemment. Les huit politiques retenues ont largement pris en considération les points de vue et intérêts mentionnés dans les interviews et/ou réponses aux questionnaires. La manière dont le groupe EXEL Industries met ses politiques à la disposition des parties prenantes repose avant tout sur la publication annuelle du DEU qui est en accès libre sur le site Internet du Groupe. Le rapport d'activité fait aussi régulièrement référence aux initiatives lancées par les sociétés du Groupe, tout comme des articles, posts, interviews diffusés par des médias digitaux ou plus conventionnels comme la presse ou la télévision.

4.1.4.2.2 Exigence de publication minimale – Actions MDR-A – Actions et ressources relatives aux enjeux de durabilité matériels

Nos politiques sont détaillées en sous-politiques regroupant un ensemble thématique cohérent d'IRO faisant l'objet d'initiatives visant à prévenir, atténuer et remédier aux impacts réels et potentiels, gérer les risques et exploiter les opportunités, et, le cas échéant, atteindre les objectifs et les cibles des politiques correspondantes.

En fonction de l'état d'avancement de nos réflexions, il est possible qu'aucune initiative aboutie ne puisse encore être partagée ou que le stade de développement d'une initiative soit encore embryonnaire. Quand tel est le cas, nous le mentionnons et nous efforçons de donner des indices quant à l'horizon de potentielle mise à disposition des informations.

4.1.5 Politiques, actions, indicateurs et cibles

Les exigences minimales de publication relatives aux politiques, actions, indicateurs et cibles sont détaillées dans chacune des politiques abordées dans le présent rapport.

Après avoir identifié les enjeux majeurs, nous définissons les politiques adaptées, que nous traduisons en initiatives concrètes. Pour chacune de ces actions, nous sélectionnons des indicateurs pertinents afin de suivre leur progression par rapport aux objectifs fixés.

4.1.5.1 Exigence de publication minimale – Indicateurs MDR-P – description des politiques DP65(a) – DP65(f)

L'objectif est de permettre de comprendre les politiques que le groupe EXEL Industries met en place pour prévenir, atténuer et remédier à des impacts réels et potentiels, gérer les risques et saisir les opportunités tels qu'ils sont ressortis de l'analyse de double matérialité.

4.1.5.2 Exigence de publication minimale – Indicateurs MDR-A – description des actions DP68(a) – DP69(ci)

L'objectif est de comprendre les actions clés entreprises et/ou prévues pour prévenir, atténuer et remédier aux impacts réels et potentiels, gérer les risques et exploiter les opportunités, atteindre les objectifs et les cibles des politiques correspondantes.

4.1.5.3 Exigence de publication minimale – Indicateurs MDR-M – Indicateurs relatifs aux enjeux de durabilité matériels DP77(a) – DP77(d)

L'objectif est de permettre de comprendre les indicateurs utilisés pour mesurer l'efficacité des actions mises en place pour gérer les enjeux de durabilité matériels.

Concernant les indicateurs, plusieurs éléments sont publiés afin d'assurer la transparence et la clarté des informations communiquées :

- publication des principales hypothèses, notamment en précisant les limites des méthodes utilisées ;
- le cas échéant, la validation par un garant externe ;
- description claire et précise de l'indicateur.

4.1.5.4 Exigence de publication minimale – Cibles MDR-T – Suivi de l'efficacité des politiques et des actions au moyen de cibles DP80(a) – DP80(j)

L'objectif est de permettre de comprendre comment le groupe EXEL Industries mesure l'efficacité des actions entreprises, les indicateurs et les objectifs que nous avons choisis et les parties prenantes sollicitées.

De même, la publication des informations relatives aux cibles inclut, lorsque cela s'applique, les éléments suivants :

- la progression globale dans le temps par rapport aux cibles adoptées ;
- le périmètre de la cible ;
- la valeur et l'année de référence ;
- la période couverte par la cible ainsi que les objectifs intermédiaires ;
- les principales hypothèses retenues pour définir la cible.

4.2 Informations Environnementales

La section informations environnementales traite les IRO relatifs à l'environnement qui sont décrits dans la section 4.1 au paragraphe Exigence de publication SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique.

Dans cette section nous exposons comment nous avons intégré l'environnement dans notre stratégie ainsi que les modalités qui nous permettront de créer de la valeur durable, c'est-à-dire qui améliore des indicateurs économiques et environnementaux. La préservation de l'environnement est nativement intégrée dans le développement de nos produits et solutions et devient un levier pour créer un avantage compétitif.

Pour conduire l'ensemble de ce programme, nous avons investi 10 M€ en 2024-2025. Dans l'état actuel du programme de développement, nous continuerons d'investir environ 6 M€ supplémentaires (CAPEX et OPEX) par an jusqu'en 2029-2030.

En synthèse voici les principales actions et résultats. Pour plus de détail, notamment sur la méthodologie et les hypothèses, il est nécessaire de se reporter aux sections correspondantes du rapport.

Nous débuterons la section des « informations environnementales » par la présentation du plan de transition climatique du Groupe.

Dans la politique « s'adapter aux conséquences du réchauffement climatique » nous couvrons les questions relatives à la prévention et à l'assurance des potentielles conséquences financières du réchauffement climatique sur nos actifs**.**

Dans la politique « développer des produits et des solutions qui génèrent de la valeur » durable nous présentons nos initiatives visant à augmenter la productivité environnementale de nos produits, c'est-à-dire leur capacité à produire un meilleur résultat en consommant moins d'intrants et d'énergie (qui sont source de pollution et de GES et moins d'eau). Ce faisant nous contribuons à diminuer les charges d'exploitation de nos clients et augmenter le rendement des cultures ainsi qu'à améliorer le TCO (*Total Cost of Ownership*).

Nos résultats et objectifs sont les suivants :

- la réduction des émissions de Composés Organiques Volatils est de 40 % et nous visons 100 % à échéance 2029-2030 ;
- la réduction de la consommation de produits phytosanitaires peut atteindre 80 % ;
- le gain de GES moyen par produit remplacé a été de 10 % en 2024-2025 grâce à l'optimisation de la performance énergétique. Nous prévoyons d'atteindre 11 % grâce à l'optimisation de la consommation énergétique, 18 % grâce à l'hybridation puis 24 % grâce aux alternatives aux énergies fossiles à échéance 2029-2030 ;
- nos solutions de goutte à goutte les plus efficaces permettent déjà d'économiser jusqu'à 70 % d'eau.

Dans la politique « développer l'économie circulaire », nous détaillons comment nous allons accentuer la résilience du Groupe aux cycles économiques des marchés agricole et automobile en développant l'activité après-vente et comment l'intégration croissante de plastique recyclé nous permet d'être moins exposés aux variations de prix et aux pénuries de plastique.

Nos résultats et objectifs sont les suivants :

- dans nos activités de jardinage et production de tuyaux, la part de PVC recyclé dans les produits est de 33 % en 2024-2025 et nous visons 59 % à échéance 2029-2030 ;
- nous réalisons 17,5 % de notre CA dans les activités d'après-vente et visons 30 % à échéance 2034-2035.

Dans la politique « Concevoir des produits qui utilisent des matières moins émissives et qui sont fabriqués dans des usines qui limitent l'impact environnemental », nous expliquons l'effet positif de l'utilisation de plastique recyclé et de la réduction de la consommation d'énergies fossiles dans nos usines sur les émissions de GES.

Nos résultats et objectifs sont les suivants :

- dans nos activités de jardinage et production de tuyaux, nous avons réduit les émissions de GES dues au PVC et emballages de 47 % en 2024-2025 et visons 56 % à échéance 2029-2030 ;
- les émissions de GES du Groupe sur le scope 1&2 ont baissé de 11,6 % par rapport à 2021-2022.

4.2.1 Plan de transition pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique

Sur les bases issues de l'analyse de matérialité décrite dans la section « base de préparation » ainsi que des bilans carbone, le Groupe a défini des orientations pour guider les sociétés dans l'élaboration de leurs plans d'action. Ces orientations fixent les axes prioritaires qui sont nourris par une banque de solutions à laquelle chaque société peut se référer pour décider lesquelles sont les plus appropriées à ses propres réalités opérationnelles.

L'ensemble des éléments constituant notre plan de transition est développé ci-dessous, à l'exception d'une trajectoire cible commune de réduction des GES et d'analyses de scénarios. En effet, nous avons d'ores et déjà :

- plusieurs politiques associées au changement climatique ;
- des leviers de décarbonation identifiés,
- une identification qualitative de nos émissions verrouillées ;
- une gouvernance qui approuve le projet ;
- des ressources dédiées à la transition ;
- des cibles intermédiaires.

Concernant les cibles de réduction, plusieurs facteurs compliquent l'agrégation et la collecte de données pertinentes au niveau du Groupe :

- la diversité des activités du Groupe et de leurs marchés, qui entraîne des rythmes de transformation très différents ;
- la dépendance à des facteurs externes (fournisseurs de matières et composants, notamment les moteurs pour l'agroéquipement) ;
- le rythme de développement des infrastructures de distribution de l'énergie dans le cadre de la transition vers des énergies alternatives ;
- l'intérêt économique des solutions pour nos clients, qui conditionne l'acceptation des innovations environnementales ;
- enfin, la forte variabilité des impacts selon les cas d'usage, notamment dans les agroéquipements.

En réponse à cette complexité due à des variables exogènes qui rendent encore peu fiables des estimations de niveaux de ventes, nous avons créé un indicateur qui mesure l'impact positif de nos initiatives. Ce dernier, basé sur les spécifications techniques du produit, compare la performance du nouveau produit à celle du produit qui sera remplacé. Dans ce contexte, des cibles locales ont été définies, lorsque cela est possible, pour piloter les progrès à court terme, en cohérence avec les priorités identifiées. Elles s'accompagnent d'actions concrètes, principalement orientées vers la recherche et le développement de solutions industrielles à plus faible impact environnemental, ainsi que l'amélioration continue des procédés et pratiques opérationnelles.

Un second indicateur, non publié dans ce rapport pour les raisons évoquées ci-dessus, mesurera la réduction réelle des impacts environnementaux obtenue en tenant compte de la diffusion des solutions innovantes dans le mix global des ventes ; il constituera notre trajectoire carbone en ce qui concerne la réduction des GES. La mise en place et le pilotage du plan de transition climatique du Groupe sont encadrés par les mêmes organes de gouvernance que le déploiement de la feuille de route RSE ; les informations sont présentées dans la section 4.1.2.

L'évaluation des impacts, risques et opportunités (IRO) associés au changement climatique a été traitée lors de l'exercice d'analyse de double matérialité. Des IRO physiques et de transition sont par ailleurs ressortis comme importants. Les IRO majeurs associés au changement climatique sont des risques sur notre approvisionnement en matières critiques ou dépendant de fournisseurs en zones à risque telles que l'Asie. D'autres risques sur l'aval de notre chaîne de valeur, avec l'exposition forte de nos clients agricoles au changement climatique, sont aussi identifiés. Enfin, les impacts les plus déterminants sont les impacts en aval et en amont de notre chaîne de valeur, à savoir l'utilisation de nos produits et l'approvisionnement en matières premières. Les détails de cette analyse sont présentés dans la section 4.1.3.

Un objectif consolidé au niveau du Groupe n'est pas encore défini ; toutefois, l'ambition fixée par le Conseil d'administration est de travailler sur une trajectoire de décarbonation alignée avec les objectifs 1,5 °C de l'accord de Paris, en priorisant la réponse aux IRO majeurs, c'est-à-dire la réduction de l'impact de l'utilisation de nos solutions et la réduction de notre dépendance aux matières premières très carbonées.

4.2.1.1 Trajectoire et leviers de décarbonation

Chaque société au sein du Groupe a dû développer au moins une initiative locale, évaluée en fonction de son coût de développement, de son efficacité et de son retour sur investissement économique et environnemental. La priorisation de ces initiatives dépend donc de l'appétence prévue de nos clients, celle-ci étant étroitement liée à la capacité de nos solutions à décarboner leur activité ainsi qu'à améliorer leur bilan économique. Ainsi, chaque société est invitée à définir des objectifs climatiques spécifiques, adaptés à ses moyens et à son contexte opérationnel. Plusieurs objectifs intermédiaires concernant les réductions des émissions de GES sont disponibles et sont détaillés dans les sections 4.2.3.2, 4.2.4.1 et 4.2.5.1.

À ce jour, le potentiel global de décarbonation est évalué entre 4 % et 40 %. Pour affiner ce potentiel et valider une trajectoire commune, des ateliers de travail réunissant les experts de chaque société ont été organisés en 2025 et se poursuivront sur l'exercice suivant. Ces travaux visent à construire des feuilles de route climatiques intégrant les trois scopes des émissions de gaz à effet de serre (GES), y compris les émissions verrouillées, liées à la durée de vie des produits vendus. Ces émissions verrouillées concernent principalement les machines de pulvérisation agricole, d'arrachage de betteraves, mais aussi les équipements industriels avec des durées de vie qui dépassent dix voire quinze ans. En 2024-2025, l'utilisation des produits vendus représentait 994 125 tonnes de CO_2 équivalent, représentant la source majeure d'émissions de GES du Groupe.

Le programme de travail pour les prochaines années est le suivant :

Axe stratégique	Action envisagée	Échéance cible
Inventaire des émissions GES	Finalisation du bilan carbone de l'activité nautique pour l'année de référence	
	Mise en place d'un outil de comptabilisation pour le suivi annuel des émissions GES significatives	2026
Trajectoire de réduction à moyen et long terme	Validation des objectifs cibles pour les scopes 1, 2, 3	
	Consolidation d'un objectif Groupe selon les cibles locales	2026-2027

Les leviers de décarbonation déjà identifiés à ce jour portent principalement sur le cœur d'activité du Groupe, à savoir le développement de solutions qui permettent à nos clients de réduire leur consommation d'intrants et donc leur bilan carbone.

Que ce soit dans les agroéquipements, secteur dans lequel les marques du Groupe aident les agriculteurs à optimiser le rendement de leurs cultures en n'utilisant que la dose d'intrants nécessaire, ou bien dans la Pulvérisation Industrielle où nous améliorons en permanence le taux de transfert de la peinture pulvérisée, les solutions que nous proposons sont à la pointe de la technologie. Nous développons un programme d'actions pour proposer des solutions innovantes à nos clients, ciblant non seulement la consommation d'énergie de nos matériels mais aussi l'empreinte carbone des matières que nous utilisons pour les fabriquer. Dans chaque cas, cela contribue à améliorer les charges d'exploitation et le bilan environnemental de nos clients.

À ce titre, différentes initiatives ont été développées depuis les premiers bilans carbone initiés en 2022 pour enclencher cette transition climatique. Cette analyse a permis d'identifier les principales sources d'émissions de gaz à effet de serre du Groupe :

- près de 85 % des émissions proviennent de la phase d'usage des produits (scope 3, catégorie 11) ;
- environ 10 % sont liées au bilan carbone des composants (scope 3, catégorie 1) ;
- les opérations internes du Groupe (scopes 1 et 2) ne représentent que 1 % des émissions ;
- le fret et la fin de vie des produits comptent chacun pour environ 1 % ;
- enfin, le reste des émissions (voyages professionnels, immobilisations, achats de services, déplacements domicile-travail) représente environ 1 %.

Ce constat oriente naturellement notre stratégie vers trois axes prioritaires :

- décarbonation de l'usage des produits ;
- bilan carbone des composants ;
- émissions de nos sites de fabrication.

Décarboner l'usage de nos produits, en particulier nos agroéquipements, peut être particulièrement complexe en considérant le contexte et notre écosystème. En effet, en tant qu'industriel, nous ne maîtrisons pas tous les leviers de transformation, notamment :

- les infrastructures de recharge et de distribution d'énergies alternatives (hydrogène par exemple) qui restent limitées à proximité des exploitations agricoles ;
- la fiscalité qui favorise des énergies fossiles (Gazole Non Routier) au détriment d'énergies alternatives (HVO) ;
- la dépendance aux constructeurs de moteurs (nous ne fabriquons pas nos moteurs) ;
- le contexte économique pour le secteur agricole qui démontre la sensibilité forte de nos clients au coût d'acquisition, ce qui rend l'acceptation d'un surcoût pour une innovation environnementale incertaine.

En ce qui concerne la décarbonation de l'usage : Face à ces contraintes, notre approche repose sur une transition progressive et pragmatique, visant à optimiser la consommation énergétique et à utiliser les sources d'énergie les moins carbonées possibles. Cette stratégie s'articule en trois étapes :

- optimiser la consommation énergétique de nos produits ;
- introduire des sources hybrides d'énergie ;
- et enfin, développer des alternatives aux énergies fossiles.

Ces leviers d'action sont davantage développés dans la sous-politique « Réduire les émissions de GES liées à l'utilisation de nos produits » à la section 4.2.3.2.

En ce qui concerne le bilan carbone des composants : le deuxième levier porte sur la chaîne d'approvisionnement avec des objectifs sur la part de matériaux recyclés et durables dans ses produits pour certaines de nos sociétés. Une démarche d'économie circulaire est aussi en cours, accompagnée d'un engagement renforcé auprès des fournisseurs pour intégrer des critères environnementaux dans les achats et les relations commerciales. Ces leviers d'action sont davantage développés dans les sous-politiques « Concevoir des produits qui utilisent des matières moins émissives et qui sont fabriqués dans des usines qui limitent l'impact environnemental » et « Augmenter la part de matériaux recyclés dans les produits finaux », sections 4.2.5.1 et 4.2.4.1.

Le troisième levier concerne les émissions opérationnelles des sites du Groupe. Bien que représentant une part très limitée du bilan carbone (1 %), ces émissions font l'objet d'un plan d'amélioration de l'efficacité énergétique des outils industriels, ainsi que d'une augmentation progressive de la part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique des sites, avec la mise en place de panneaux photovoltaïques sur plusieurs de nos implantations. Plus de détails sont disponibles dans la sous-politique « Réduire les émissions de GES liées à nos processus de fabrication » à la section 4.2.5.2.

En complément, EXEL Industries agit sur les émissions liées au fret et à la fin de vie des produits. Les trajets logistiques sont optimisés, avec une préférence pour les fournisseurs locaux et une réduction du recours au fret aérien. Le Groupe développe également des produits intégrant des matériaux issus de la fin de vie d'équipements, et propose des services visant à prolonger leur durée de vie, conformément aux principes de l'économie circulaire.

Par ailleurs, la Société n'intègre pas de projets d'absorption carbone dans son plan et n'utilise pas à ce jour de tarification interne du carbone.

4.2.1.2 Consommations d'énergie et émissions de GES

La répartition des émissions de GES pour EXEL Industries est présentée ci-dessous.

Les émissions de GES se réfèrent au groupe consolidé (société mère et filiales), à l'exception du pôle nautique. Le périmètre sur le scope 3 est restreint à certains produits et activités. À des fins de comparaison, un périmètre comparable est présenté pour l'année de référence. Il n'y a pas d'entités détenues, telles que des sociétés associées, des coentreprises ou des accords conjoints qui ne sont pas entièrement consolidées dans les états financiers, sur lesquelles le Groupe considère avoir un contrôle opérationnel.

Les émissions de GES sont classées selon les catégories du *GHG Protocol*. L'inventaire des émissions de GES de scope 3 pour 2024-2025 n'inclut pas les catégories du *GHG Protocol* qui n'ont pas d'impact significatif (moins de 1 % sur une base agrégée). Parmi ces catégories, les catégories 8, 13, 14 et 10 sont considérées non applicables car le Groupe ne dispose pas d'actifs loués ni de franchises et il n'y a pas de traitement en aval des produits vendus par EXEL Industries, l'ensemble des biens et équipements vendus étant des produits finis.

L'année de référence 2021-2022 a été choisie car les données sont représentatives d'un niveau standard d'activité commerciale en termes de ventes et c'est le premier exercice comprenant des bilans GES pour l'ensemble des sociétés (en dehors des activités de l'industrie nautique).

Tableau de répartition des émissions de GES par activité *(en tonnes CO_2 équivalent)*

Activités	Agroéquipement	Industrie	Loisirs	Autres	Groupe
Scope 1	8 231	2 327	1 898	-	12 456
Scope 2	4 630	1 695	4 002	4	10 331
Scope 3	970 431	108 158	4 388	-	1 082 977
Total GES	**983 292**	**112 180**	**10 288**	**4**	**1 105 763**

Tableau de répartition des émissions de GES par scopes 1,2, 3 *(en tonnes de CO_2 équivalent)*

	2021-2022	2024-2025
ÉMISSIONS DE GES DE SCOPE 1		
Émissions de GES de Scope 1	15 136	12 456
ÉMISSIONS DE GES DE SCOPE 2		
Émissions de GES de Scope 2 basées sur le marché		
Émissions de GES de Scope 2 basées sur la localisation	10 649	10 331
ÉMISSIONS DE GES DE SCOPE 3		
1. Biens et services achetés	173 641	
Isopérimètre	136 608	88 852
Agroéquipement	103 297	71 296
Industrie	21 102	13 167
Loisirs	12 209	4 388
2. Biens immobilités	8 603	
3. Activités liées au carburant et à l'énergie (non incluses dans le Scope 1 ou 2)	2 790	
4. Transport et distribution en amont	6 210	
5 Déchets générés dans les opérations	1 402	
6. Voyages d'affaires	1 248	
7. Trajets domicile-travail des employés	7 632	
8. Actifs loués en amont		
9. Transport en aval	11 783	
10. Traitement des produits vendus		
11. Utilisation des produits vendus	1 936 710	
Isopérimètre	1 623 856	994 125
Agroéquipement	1 506 005	899 134
Industrie	117 851	94 991
Loisirs	23 947	
12. Traitement de fin de vie des produits vendus	48 003	
13. Actifs loués en aval		
14. Franchises		
15. Ressources		
Autres émissions	4 931	
Total des émissions de GES		
Total des émissions de GES basées sur le marché		
Total des émissions de GES basées sur la localisation	2 247 185	
Isopérimètre	1 786 249	1 105 763

Le Groupe évalue ses émissions de gaz à effet de serre (GES) en priorité à partir de données d'activité (kilomètres parcourus, carburant consommé, surfaces ouvertes, etc.). Lorsque ces données sont indisponibles, des facteurs d'émission monétaires sont utilisés, notamment pour les immobilisations et les achats indirects. Les estimations comportent une marge d'erreur liée aux incertitudes des facteurs d'émission et à l'exhaustivité limitée de certaines données, en particulier pour les émissions indirectes (achats, fret, déplacements domicile-travail, etc.). Les émissions sont calculées selon la méthodologie du *GHG Protocol* en contrôle opérationnel.

Les émissions de GES associées à l'utilisation des produits sont calculées sur la base d'une estimation des heures d'utilisation moyenne et des consommations à l'heure des produits. Elles ne prennent pas en compte les émissions des intrants comme décrit dans la section 4.2.3.2.

Les achats de matières pour l'industrie et l'agroéquipement sont estimés en 2024-2025 sur la base de ratios d'émission par produit issus des bilans carbone de référence 2021-2022.

Le périmètre du bilan carbone, aligné sur le périmètre financier, couvre la majorité des activités du Groupe, à l'exception de l'activité nautique. Les agences commerciales ou de distribution sont uniquement couvertes sur le scope 1 et 2.

Un changement de méthodologie ainsi qu'une couverture plus large du Groupe (ajout de deux sociétés dans le bilan) ont été effectués sur l'année de référence, ce qui amène des résultats différents par rapport à des chiffres communiqués dans nos précédents rapports.

Tableau des consommations d'énergie en MWh PCI

Consommation d'énergies	Unités	2023-2024	2024-2025
Consommation de charbon	-	-	-
Consommation de pétrole brut et de produits pétroliers	L	2 458 636	2 331 396
Consommation de gaz naturel	KWh PCS	26 565 013	27 969 900
Consommation d'autres sources fossiles	KWh	6 427 772	5 310 381
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés à partir du réseau électrique	KWh	36 391 818	36 991 234
Consommation de combustible renouvelables, y compris la biomasse (incluant également des déchets industriels et municipaux d'origine biologique), les biocombustibles, l'hydrogène provenant de sources renouvelables, etc.	KWh	1	1 106 271
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables	KWh	2 627	5 564 031
Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite	KWh	71 690	495 576

4.2.2 Politique n° 1 : S'adapter aux conséquences du réchauffement climatique (E1)

L'adaptation au changement climatique est un enjeu environnemental nouvellement identifié comme prioritaire dans l'exercice de double matérialité 2024-2025, notamment en raison des risques sur les sites physiques.

Le Groupe a amorcé des travaux pour intégrer cet enjeu dans sa stratégie et définir des actions visant à renforcer la résilience de ses activités face aux aléas climatiques. Les initiatives développées sont d'ordre défensif ou préventif.

Sur le plan défensif, nous avons travaillé sur la couverture assurantielle et sur des plans de continuité.

Dans la perspective de circonscrire et maîtriser le risque, notamment concernant les conséquences du réchauffement climatique sur nos actifs physiques, notre réflexion se développe sur trois axes : à court, moyen et long terme.

Tout d'abord, à court terme et dans une démarche pragmatique, plusieurs travaux ont été menés depuis deux ans pour adapter la couverture assurantielle à l'évolution de nos risques. Si la couverture assurantielle existait déjà au niveau du Groupe, il était nécessaire de rationaliser et d'harmoniser les différentes garanties au vu des besoins opérationnels de plus en plus prégnants.

Plusieurs actions résultent de cette démarche :

- changement de courtier pour un acteur international présent dans toutes les localisations de nos sites ;
- visites de l'ensemble des sites de production par nos assureurs, dans le cadre des audits de prévention et dommages aux biens ;
- mise en place d'un partenariat régulier avec l'assureur « Dommage aux biens » et le courtier pour le suivi des recommandations de prévention des risques physiques associés au changement climatique et des risques matériels sur nos sites de production ;
- pilotage de la mise en œuvre ainsi que du suivi des recommandations de l'assureur sur les sites de production ;
- renégociation des limites et sous-limites de garanties liées aux événements climatiques et des franchises dans la police d'assurance « Dommage aux biens » ;
- augmentation de la limitation contractuelle d'indemnisation de 20 M€.

Ces améliorations nous permettent de couvrir et garantir, au mieux, les conséquences financières d'un événement climatique qui toucherait l'un de nos sites.

Ensuite, forts des constats opérés lors de cette campagne d'amélioration de la couverture assurantielle, il est apparu pertinent de capitaliser sur certaines initiatives locales afin de les améliorer et de les généraliser au Groupe, s'agissant notamment des plans de continuité d'activité. Il s'agit d'un chantier ouvert pour des résultats à moyen terme, destiné à se pérenniser. À cet effet, le plan d'action est en cours de déploiement et comprend :

- l'inventaire des plans de continuité d'activité existants ;
- le lancement de la commission « Gestion des risques » pour harmoniser et établir un programme global de plans de continuité d'activité ;
- l'accompagnement des sites dans l'élaboration des plans de continuité d'activité.

Sur le plan préventif, nous prévoyons d'évaluer au cas par cas la pertinence de compléter les plans de prévention et d'atténuation existants ou de les créer. Ce chantier débutera sur trois sites en 2026.

Plusieurs initiatives locales de prévention et d'adaptation existent déjà dans certaines sociétés, au vu des besoins identifiés sur le terrain, tels que l'aménagement des horaires dans les usines et la diversification des fournisseurs sur les composants critiques.

Aussi, d'autres risques ont été identifiés comme déterminants, notamment ceux concernant les conséquences des événements climatiques extrêmes sur notre chaîne de valeur aval. Le Groupe mise sur la diversification de ses activités, clients et fournisseurs pour atténuer cette nature de risques.

4.2.3 Politique n° 2 : Développer des solutions et des produits qui génèrent de la valeur durable (E1 ; E2 ; E3 ; E4)

Cette politique apporte des réponses aux IRO qui se rattachent aux ESRS E1 (changement climatique), E2 (pollution), E3 (eau et ressources marines), E4 (biodiversité et écosystèmes) et qui sont relatifs aux impacts liés à l'utilisation de nos produits. Elle repose sur trois piliers :

- **La consommation d'intrants.** Dans les années 1980, lorsque Patrick BALLU invente le « Unique Selling Proposition » « la bonne dose au bon endroit au bon moment », il préfigure déjà ce qu'en 2025 nous appelons valeur durable. L'analyse de double matérialité a non seulement renforcé l'importance de cette proposition de valeur, mais elle l'a aussi enrichie. En 1980, l'objectif ciblait la réduction des intrants, notamment la quantité utilisée de produits phytopharmaceutiques et d'engrais liquides dans l'agriculture, avec les conséquences positives sur la pollution, la biodiversité et les émissions de GES, mais aussi sur les rendements et les charges d'exploitation des agriculteurs. Cette politique a, au gré des acquisitions, été progressivement étendue à la réduction de la quantité de peinture, colle, mastic dans notre division Pulvérisation Industrielle.
- **La consommation d'énergie.** Faisant suite aux bilans carbone et à la mise en évidence des émissions de GES liées à l'utilisation de nos produits, cette proposition de valeur centrée sur les intrants a été complétée par la réduction de la consommation d'énergie afin d'y apporter des réponses. De même que pour les intrants, la réduction des quantités consommées impacte positivement les émissions et les charges d'exploitation de nos clients dans les agroéquipements et la Pulvérisation Industrielle.
- **La consommation d'eau.** Enfin, et sans surprise, les analyses de matérialité ont confirmé l'importance des enjeux relatifs à la consommation d'eau, et un troisième pilier vise à maîtriser sa consommation dans l'activité de Pulvérisation du jardin.

Ces trois piliers renforcent donc la résilience financière de nos clients et, par capillarité, celle de nos sociétés en même temps que les questions environnementales. C'est en cela que cette politique crée de la valeur durable.

4.2.3.1 Sous-politique : Réduire la consommation d'intrants (E1 ; E2 ; E4)

Cette sous-politique traite les IRO relatifs à la consommation d'intrants résultant de l'utilisation de nos produits. Elle met en avant les opportunités offertes par nos technologies de précision pour optimiser leur consommation lors de l'utilisation de nos produits par nos clients, ce qui a pour conséquence de réduire les risques de pollution de l'eau, de l'air ou des sols, et d'impact négatif sur la biodiversité. Notons que la fabrication des intrants émet des GES, principalement les engrais et produits phytopharmaceutiques dans l'agriculture. Notre ambition est de mesurer la contribution de nos produits aux efforts de réduction grâce à des travaux de mesure qui nécessitent, à ce stade, d'être perfectionnés et pour lesquels nous ne publierons pas de résultats dans ce rapport.

Depuis toujours, notre credo « la bonne dose au bon endroit au bon moment » est pour nos clients le gage que nos solutions les aident à protéger leurs produits ou leurs cultures tout en leur fournissant des avantages concurrentiels respectueux de l'environnement. Cette philosophie guide chacune de nos innovations, et nous accompagnons distributeurs, entrepreneurs et clients dans la transition vers des pratiques plus durables. Deux secteurs sont particulièrement au centre de nos innovations : les agroéquipements et en particulier la Pulvérisation Agricole ainsi que la Pulvérisation Industrielle.

La réduction des intrants associés à l'utilisation de nos équipements de pulvérisation agricole concerne les produits phytopharmaceutiques et les engrais liquides. Dans le secteur de la Pulvérisation Industrielle cela concerne la réduction de la quantité de peintures et colles. Pour ce faire nous travaillons à :

- améliorer le rendement des cultures, la pollution et le respect de la biodiversité en appliquant uniquement la bonne dose au bon endroit et au bon moment ce qui contribue à baisser les charges d'exploitation des agriculteurs et accroître leurs revenus ;
- répondre aux exigences réglementaires notamment celles du plan Écophyto ;
- réduire les émissions de Composés Organiques Volatils (COV) liées à une pulvérisation millimétrée des intrants dans l'industrie.

4.2.3.1.1 Initiatives de réduction d'intrants

Description des plans d'action

En ce qui concerne la Pulvérisation Agricole

La Pulvérisation Agricole consiste à protéger et à permettre d'améliorer les rendements des cultures en apportant aux plantes la bonne dose de produits phytopharmaceutiques ou de fertilisants dont elles ont besoin. L'optimisation de l'usage des produits appliqués, comprenant les herbicides (lutte contre les mauvaises herbes), les insecticides (lutte contre les insectes ravageurs), les fongicides (lutte contre les champignons et autres moisissures), les engrais liquides, etc., impose une application de plus en plus précise et efficace afin de protéger la plante et éviter toute dispersion non utile des produits pulvérisés. Ce faisant nos clients limitent l'impact de la pulvérisation agricole sur la biodiversité et la pollution de l'eau et des sols. Réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques est inscrit dans notre ADN. Nos marques de pulvérisateurs proposent de longue date des solutions éprouvées qui permettent d'économiser entre 40 et 60 % de produits selon les cas d'usage. Quelques exemples :

BERTHOUD®

- Spraytronic V2 : modulation de dose buse par buse avec compensation dans les virages.
- PWM (modulation d'impulsion) : contrôle précis de la taille des gouttes sans changer de buses.

TECNOMA®

- Algorithme de régulation : gère automatiquement les coupures de tronçons en fonction des zones infestées.
- OSS+ : changement automatique de buses.
- NCIS : coupure buse à buse.
- Novaflow : remplissage automatique avec anti-débordement.

EVRARD®

- OptiSpray V2 : modulation de dose aux tronçons, sélection automatique de quatre buses selon vitesse et pression.
- AutoTerrain/AutoHeight/ActiveSlant : contrôle de la hauteur et du dévers de la rampe.
- R-Activ : circuit de pulvérisation compact piloté par air, très réactif et précis.

CARUELLE®

- Solution 360° : intégration complète des phases de remplissage, pulvérisation et rinçage.
- Top.Ospray : suivi de terrain.
- nav.oSpray : guidage GPS.
- Is.oSpray : régulation *via* terminal ISOBUS.
- Cuves optimisées : réduction des volumes morts, rinçage automatique.

AGRIFAC®

- StrictSprayPlus : pulvérisation PWM buse par buse avec compensation de virage.
- HighTechAirPlus : assistance pneumatique pour réduire la dérive.
- EcoTronicPlus : interface intuitive pour le contrôle total.

HARDI®

- PulseSystem : modulation d'impulsion pour réduire la dérive.
- AutoSlant/AutoHeight/AutoTerrain : gestion de la rampe.
- PrimeFlow : circulation continue avec coupure électrique.
- CycloneFilter : filtre autonettoyant à action cyclonique.
- TurboFiller : incorporation rapide et homogène des produits.

APACHE®

- RightSpot™ : contrôle buse par buse.
- NORAC UC7 : contrôle de hauteur de rampe.
- DirectCommand® L2 : gestion de la pulvérisation.
- Booms en aluminium : légèreté et réduction de l'usure.
- Suspension améliorée : meilleure stabilité.

En complément à ces solutions, de nouvelles innovations sont récemment venues compléter notre offre :

- Pulvérisation de précision intelligente GEOSELECT : l'utilisation de drone permet de cartographier au préalable la zone et de proposer un itinéraire de traitement uniquement sur les espaces infestées, gagnant à la fois en temps de traitement, en carburant et en produits phytopharmaceutiques consommés. Pour ce dernier, les économies peuvent aller jusqu'à 60 % de réduction selon les cas d'usages.
- 3S Spot Spraying Sensor : technologie développée par nos équipes du centre R&D EXXACT ROBOTICS, 3S permet d'aider les clients à pulvériser uniquement sur les adventices grâce à des machines équipées de caméras qui filment devant le pulvérisateur et transmettent des images à un calculateur qui les interprètent grâce à l'intelligence artificielle afin de donner des consignes d'ouverture de buse au système de pulvérisation. Ce dispositif peut être utilisé sur n'importe quel type de culture avec des résultats allant jusqu'à 80 % de réduction des volumes appliqués, permettant une hausse de rendement des cultures non traitées.
- Pulvérisation localisée sur le rang : notre équipement innovant permet de cibler spécifiquement les cultures en rang, tels que le maïs, les betteraves ou le soja, sans traiter les inter-rangs. Adaptable aussi bien sur des machines neuves qu'existantes, cet outil offre une grande flexibilité grâce à ses buses orientables et des espacements modulables. Cette technologie se traduit par une réduction substantielle de l'Indice de Fréquence de Traitement (IFT), permettant ainsi d'économiser jusqu'à 60 % de produits selon les cas d'usage.
- Désherbage mécanique nouvelle génération dans les vignes : le robot autonome TRAXX, équipé d'outils spécifiques, vise à travailler les sols mécaniquement et ainsi remplacer complètement l'utilisation d'herbicides.
- Pour accélérer l'adoption de ces innovations, le Groupe vise à développer également des solutions de rétrofit, facilitant leur intégration sur les matériels existants, et dont les bénéfices sont développés dans la politique économie circulaire.

En ce qui concerne la Pulvérisation Industrielle

La Pulvérisation Industrielle couvre de nombreux domaines : le collage, la protection et la finition. Les produits développés par **SAMES** permettent de préparer, distribuer, doser, mixer et appliquer tous types de produits liquides, poudre ou épais, sur des matériaux divers comme le bois, le métal, le plastique, le verre ou encore le cuir. Nos objectifs consistent à améliorer le taux de transfert des peintures sur les surfaces d'application et à développer des solutions à faible émission de COV. Ce faisant nos clients réduisent la pollution de l'air issue des émissions de Composés Organiques Volatils dans les usages industriels.

Nous commercialisons déjà des solutions qui sont conçues pour réduire la consommation de peinture, améliorer le taux de transfert, et minimiser les pertes tout en garantissant une qualité de finition optimale comme :

- Xcite®/Xcite® Light, Airmix® manuel dont le taux de transfert peut atteindre 85 % ;
- K3, technologie électrostatique avec un taux de transfert maximum de 95 % ;
- Pompes Airless®/Airmix® Étanchéité totale, performances constantes, réduction des gaspillages ;
- FLOWMAX® 34 A2/17 a2, pistolets Airless® automatique pulvérisation fine à haut débit, adapté aux grandes productions ;
- AVX & ATX, pistolets Airmix® automatiques, taux de transfert élevé (jusqu'à 86 %), qualité de finition ;
- Inobell, bol de poudrage électrostatique haut rendement, conçu pour maximiser les économies de peinture.

En complément à ces technologies, SAMES continue le développement d'une technologie de rupture. La technologie PRiNTEC représente une innovation majeure en remplaçant la pulvérisation classique par un procédé d'impression directement sur les surfaces. Ce système permet une application ultra-précise de la peinture, sans brouillard, sans perte, et sans émission de COV, ouvrant la voie à une transformation profonde des procédés industriels.

En ce qui concerne les Arracheuses de Betterave

Chez HOLMER, nous commercialisons des produits utilisant des systèmes de guidage qui en permettant de ne pas rouler deux fois sur le sillon des roues avant évite le tassement du sol. Le compactage du sol en profondeur détruit la biodiversité. Nos machines HOLMER® TERRA VARIANT®, notamment les modèles **600 Eco, 585,** et **650,** peuvent être équipées de superstructures et d'outils spécifiques pour :

- épandre du lisier naturel ;
- incorporer les engrais organiques solides ou liquides directement dans le sol ;
- travailler sur chaumes ou cultures en place, avec un système de relevage trois points permettant l'attelage d'outils d'enfouissement (type dents, disques ou injecteurs) ;
- réduire les pertes d'azote et les nuisances olfactives grâce à une injection directe dans le sol ;
- respecter les réglementations environnementales sur l'épandage et l'enfouissement des fertilisants.

En ce qui concerne nos produits de jardinage

Dans notre activité Jardin, nous commercialisons des désherbeurs à gaz (GREEN POWER) et électriques (GREEN POWER PLUS) qui permettent de réduire l'usage des produits phytosanitaires ainsi que des composteurs rotatifs EASYMIX 2 EN 1 et composteur de cuisine Bokashi qui favorisent la valorisation des déchets organiques et réduisent le recours aux engrais chimiques.

Horizon de déploiement des actions

Le développement des produits repose sur une démarche progressive, structurée en étapes clés permettant de sécuriser la conception et d'assurer la fiabilité avant la mise sur le marché.

La première phase correspond à la preuve de concept. Elle vise à démontrer la faisabilité technique et fonctionnelle de la solution envisagée et à valider les principes avant d'engager des investissements plus importants.

La deuxième phase est celle du prototypage et des tests. Elle consiste à concevoir des prototypes, à les évaluer en conditions réelles et à intégrer les retours d'expérience afin d'optimiser la conception et garantir la robustesse des solutions.

Vient ensuite la phase de présérie qui prépare l'industrialisation. Elle permet de produire un nombre limité d'unités pour valider les procédés de fabrication, sécuriser la chaîne d'approvisionnement et affiner les performances avant le lancement commercial.

Enfin, la dernière étape est celle du lancement commercial, qui marque la mise sur le marché et le déploiement à grande échelle du produit. Cette phase s'accompagne d'un suivi continu pour assurer la performance, la fiabilité et la durabilité des solutions proposées.

Les projets *3S* et *GEOSELECT*, lancés très tôt, sont aujourd'hui déjà commercialisés.

Le produit TRAXX a été finalisé en 2024, avec l'ajout d'une seconde largeur de voie pour s'adapter aux différents vignobles. La phase de transfert du process d'industrialisation a été initiée dès avril 2024 auprès des équipes de TECNOMA. Les actions actuelles portent sur l'accompagnement des entreprises du Groupe dans la commercialisation, *via* des formations, des échanges techniques et des sessions d'acculturation à la robotique.

Le projet de pulvérisation localisée sur les rangs devrait voir le jour à moyen terme.

D'autres innovations, telles que la technologie PRiNTEC et les technologies de réduction des émissions de COV, poursuivent leur développement.

4.2.3.1.2 Indicateurs de performance

Description des indicateurs de performance

L'indicateur de performance retenu sur la Pulvérisation Industrielle est la réduction moyenne des émissions de Composés Organiques Volatils (COV) des nouveaux produits par rapport aux gammes standards comparables qu'ils remplacent.

À ce stade, la réduction des intrants dans la pulvérisation agricole ne fait pas encore l'objet d'indicateurs communs consolidés au niveau du Groupe.

Cette situation reflète l'état actuel de l'art, où il n'existe pas de protocole standardisé permettant de mesurer de manière homogène les économies d'intrants à l'échelle multiproduits et multi-usages. Les pratiques varient fortement selon les sociétés et les cas d'usage : type de culture, conditions climatiques, pratiques culturales et dosage choisi par le client. L'application des intrants dépend en effet de paramètres que nous ne maîtrisons pas directement, ce qui rend toute consolidation complexe et peu représentative.

De plus, les données disponibles sont hétérogènes et souvent partielles, car elles reposent sur des pratiques locales et des configurations d'équipements très diverses. Une quantification fiable nécessiterait la mise en place d'un dispositif de collecte harmonisé auprès des utilisateurs finaux, incluant des informations détaillées sur les volumes appliqués, les fréquences de traitement et les conditions d'utilisation. Cette évolution est envisagée à moyen terme, mais dépendra de la capacité à structurer des outils communs et à impliquer l'ensemble des parties prenantes.

Néanmoins, pour pallier l'absence d'indicateur dans la Pulvérisation Agricole et s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue, le Groupe mettra en place courant 2026 des ateliers de réflexion avec les sociétés pour homogénéiser la donnée et définir des protocoles d'estimation et de calcul communs.

Méthodologie et hypothèses

Les rejets de COV dans l'atmosphère portent exclusivement sur les émissions issues de la pulvérisation de peinture en utilisant les produits SAMES.

Les émissions de COV sont calculées par une estimation du débit moyen de peinture par type de produit, de la quantité de peinture perdue lors de l'application associée au taux de transfert de l'application, des heures d'utilisation moyenne du produit pour un client type, du taux de concentration moyen de COV dans la peinture.

Le gain moyen d'économies de COV est calculé en comparant les émissions de COV entre des produits actuels de la gamme et les innovations technologiques présentées dans le plan d'action.

4.2.3.1.3 Objectifs et résultats

Description des objectifs

Concernant la Pulvérisation Agricole, comme évoqué précédemment, nous ne pouvons pas à ce jour définir d'objectif, néanmoins nous avons fait certifier la technologie 3S par un cabinet indépendant qui a conclu que selon les cas d'usage les économies de produits phytosanitaires peuvent atteindre 80 % par rapport à un pulvérisateur standard.

Concernant la Pulvérisation Industrielle, l'objectif du Groupe est de pouvoir proposer à ses clients à des produits réduisant les émissions de COV de 40 % jusqu'à 100 % à horizon 2030.

Gain moyen de COV des nouveaux produits par rapport aux gammes remplacées :

Année de référence 2024-2025	2029-2030
40 %	Jusqu'à 100 %

4.2.3.2 Sous-politique : Réduire les émissions de GES liées à l'utilisation de nos produits (E1)

Cette sous-politique aborde les IRO relatifs aux émissions de GES résultant de l'utilisation de nos produits. Elle traite principalement de l'impact négatif lié à l'utilisation de nos machines par nos clients générant des émissions de GES sur le scope 3 aval.

Réduire les intrants, c'est aussi réduire les émissions de gaz à effet de serre. En effet, les produits phytopharmaceutiques génèrent des émissions tout au long de leur cycle de vie :

- lors de leur fabrication, qui mobilise des procédés énergivores et émetteurs de CO_2 ;
- lors de leur transport et stockage ;
- lors de leur application, où certains composés volatils peuvent se libérer dans l'atmosphère ;
- après application avec des interactions avec le sol et décompositions entraînant des émissions de N_2O.

Ainsi, la diminution des volumes appliqués contribue indirectement à réduire l'empreinte carbone globale des pratiques agricoles. Le Groupe note que l'impact indirect lié à l'utilisation des produits, notamment la pulvérisation de produits phytosanitaires, pourrait représenter une part significative des émissions de GES notamment leur fabrication. Toutefois, ces émissions ne sont pas intégrées dans le présent bilan carbone ni dans les indicateurs de suivi. Cette exclusion s'explique par les difficultés temporaires à obtenir des mesures fiables comme évoqué précédemment.

Cette section traite donc des sources d'émissions associées à la consommation d'énergie des produits. En effet, le Groupe a recensé les principaux postes d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) lors des bilans réalisés sur les données d'activité de 2022 (toutes activités hors pôle nautique). Il en ressort que 86 % des émissions proviennent de l'utilisation des produits, c'est-à-dire des émissions générées chez nos clients, principalement liées à la consommation d'énergie nécessaire à leur fonctionnement.

Conscient que l'utilisation des solutions représente la principale source d'émissions de gaz à effet de serre, notamment pour les agroéquipements et la Pulvérisation Industrielle, le Groupe a défini une politique claire orientée vers la transition énergétique et la décarbonation.

Cette politique repose sur une trajectoire progressive et pragmatique visant à :

- optimiser la consommation d'énergie des produits ;
- intégrer de façon progressive des technologies hybrides ;
- préparer l'adaptation aux alternatives aux énergies fossiles.

Cette approche s'inscrit dans la stratégie globale du Groupe pour contribuer à la neutralité carbone et répondre aux attentes des parties prenantes en matière de durabilité.

4.2.3.2.1 Initiatives de décarbonation liées à l'usage de nos produits

Description des plans d'action

Plusieurs actions ont été développées par les sociétés autour de ces trois étapes clés.

La première étape concerne les agroéquipements.

Elle consiste à optimiser les motorisations thermiques et l'efficience énergétique des machines existantes. Les enjambeurs autonomes tels que le TRAXX illustrent cette démarche, en combinant légèreté, automatisation et précision dans les interventions, tout en réduisant les besoins énergétiques pour des performances équivalentes. L'optimisation de la chaîne de transmission de puissance est également au cœur des travaux de R&D, avec une attention particulière portée à la transmission hydraulique, à la sélection de pneumatiques adaptés pour réduire la résistance au roulement, ainsi qu'à la conception de circuits aérauliques et de ventilateurs plus performants, afin de maximiser le rendement énergétique des machines de la viticulture.

L'optimisation des machines existantes passe également par la conception de systèmes de cartographie GPS utilisant des drones (GEOSELECT) afin d'adapter les itinéraires de traitement.

Dans le cadre des projets futurs visant à améliorer l'efficience des opérations agricoles, des actions sont engagées pour optimiser la distance parcourue par les machines et réduire le temps nécessaire au traitement des cultures. L'une des principales initiatives en cours d'évaluation consistera en l'augmentation de la largeur des rampes utilisées sur les équipements. Cette évolution permettra d'intervenir sur une surface plus importante à chaque passage, limitant ainsi le nombre d'allers-retours nécessaires dans les parcelles et, par conséquent, la consommation d'énergie et le temps passé sur le terrain.

Par ailleurs, l'approvisionnement en champs des intrants constitue un axe d'optimisation complémentaire. En facilitant et accélérant l'apport des produits nécessaires directement sur les lieux d'application, il devient possible de limiter les interruptions et déplacements entre le champ et la ferme qui sont source de temps perdu et kilomètres parcourus improductifs. Cette double approche s'inscrit dans une tendance générale à l'augmentation de la taille des exploitations et des surfaces de traitement, nécessitant une adaptation continue des équipements et des méthodes afin de maintenir une productivité élevée tout en réduisant l'empreinte environnementale des activités agricoles.

Toujours dans les agroéquipements, la deuxième étape repose sur l'introduction de solutions hybrides, combinant moteur thermique et assistance électrique. Cette approche permet de réduire la consommation de carburant fossile tout en préservant l'autonomie indispensable aux usages agricoles.

Les architectures développées sont conçues pour être évolutives, afin de faciliter, à terme, le remplacement du générateur thermique par toute autre source d'énergie non thermique. Un projet dédié à l'hybridation du train roulant est en cours de développement. Il repose sur l'intégration d'un système de propulsion électrique alimenté par une batterie et un générateur thermique de plus faible puissance.

Enfin, la troisième étape vise le développement des alternatives aux énergies fossiles. La possibilité d'utiliser du HVO dans les agroéquipements est déjà une réalité. Tous nos moteurs sont compatibles et nous déployons la livraison de nos machines neuves avec un réservoir contenant du HVO afin d'inciter l'agriculteur à continuer sur cette voie cependant la promotion est difficile sans disponibilité de carburant pour les clients.

D'autres solutions sont envisagées comme l'électrification complète des produits (dans la Pulvérisation Industrielle) et l'intégration d'hydrogène ou de biogaz (dans les agroéquipements), en fonction de la maturité des technologies et des infrastructures. Par ailleurs un concept d'enjambeur autonome fonctionnant à l'hydrogène est à l'étude, dans la continuité de cette trajectoire technologique.

L'électrification complète dans les agroéquipements n'est pas possible pour le moment en raison de l'augmentation du poids de la machine qui contribue à tasser les sols et détruire la biodiversité, de temps de recharge et d'utilisation inadaptés aux pratiques agricoles et enfin d'infrastructures de recharge encore inexistantes.

Dans la Pulvérisation Industrielle, nous travaillons sur l'électrification de nos produits. Les installations et pistolets fonctionnent avec de l'air comprimé issu d'un compresseur alimenté par l'électricité. La conversion de l'énergie électrique en énergie pneumatique occasionne une perte de rendement proche de 70 %. L'objectif est donc d'alimenter directement le pistolet et les installations en énergie électrique, dans un environnement solvanté posant des contraintes sécuritaires. Un développement de rupture est en cours, lui aussi dans la Pulvérisation Industrielle, il s'agit d'appliquer la peinture non plus en la pulvérisant mais en l'imprimant, les buses d'impression étant alimentées électriquement. D'autre part, nous avons des options incrémentales visant à optimiser les produits existants en diminuant leur consommation d'air comprimé grâce à des évolutions technologiques, permettant ainsi une réduction immédiate des kWh consommés sans changer fondamentalement les procédés. Ces deux approches répondent à des besoins différents – préparer l'avenir avec des solutions électriques pour les nouvelles installations et améliorer l'existant pour un impact rapide – tout en contribuant à la réduction des émissions indirectes et à la performance environnementale des procédés industriels.

Horizon de déploiement des actions

Le calendrier de développement des produits bas carbone suit le même processus de développement que pour les innovations de réduction d'intrants. Ainsi, les produits sont développés selon différents rythmes en fonction de leur date de lancement et de leur niveau de maturité technologique.

Les produits TRAXX et GEOSELECT sont déjà commercialisés. Certaines innovations d'optimisation dans la Pulvérisation Industrielle comme les équipements *Great Transfer Efficiency* (GTE) seront commercialisées dans l'année.

Certaines innovations d'optimisation, notamment l'hybridation du train roulant viendront progressivement équiper les gammes existantes d'ici à 2030.

Enfin d'autres innovations, telles que la technologie PRiNTEC et les technologies de réduction des émissions de COV, poursuivent leur développement.

4.2.3.2.2 Indicateurs de performance

Description des indicateurs de performance

Le Groupe a retenu un indicateur clé pour suivre sa performance environnementale : le gain GES moyen par machine remplacée, qui mesure l'impact direct des innovations R&D sur l'empreinte carbone.

Méthodologie et hypothèses

Le gain GES moyen par produit remplacé correspond à la réduction des émissions de GES obtenue lors du remplacement d'un produit de la gamme précédente par un produit bas carbone. Cette consommation est estimée à partir des spécifications techniques, des informations issues de la R&D ou de la télémétrie embarquée. Lorsque les données sont exprimées en litres de carburant, elles sont converties en équivalent énergétique. Les produits sont comparés par catégorie de consommation, et le gain est exprimé en pourcentage de réduction entre les deux types de produits. Par ailleurs, pour consolider les données techniques de chaque société, une moyenne pondérée selon le poids des bilans carbone 2022 de chaque société est opérée.

4.2.3.2.3 Objectifs et résultats

Description des objectifs

Pour évaluer l'efficacité des différentes solutions R&D de décarbonation, les objectifs ont été définis selon trois axes technologiques majeurs. Chaque axe correspond à un niveau d'innovation spécifique et à un potentiel de réduction, à échéance 2030, des émissions par rapport aux modèles qui ne bénéficient pas de la solution :

- le premier axe consiste à optimiser la performance énergétique des produits déjà commercialisés. Grâce à l'intégration d'innovations ciblées, cet axe vise à obtenir une réduction de 11 % de la consommation d'énergie ;
- le deuxième axe repose sur l'introduction de solutions hybrides, combinant différentes sources d'énergie pour réduire davantage l'empreinte carbone. L'objectif fixé pour cette catégorie est une réduction de 18 %, illustrant une avancée significative dans la transition vers des technologies moins émissives ;
- enfin, le troisième axe concerne la mise en place de solutions alternatives aux énergies fossiles telles que l'électrification complète des équipements ou le recours à l'hydrogène comme source d'énergie. Ces technologies présentent un fort potentiel de décarbonation, avec un objectif de réduction de 24 %.

En résumé, ces trois axes illustrent la complémentarité entre des mesures d'amélioration progressive et l'intégration de solutions de rupture, qui bien que plus longues à mettre en œuvre, sont essentielles pour atteindre les ambitions de décarbonation du Groupe.

Gain GES moyen par machine remplacée

	Année de référence 2024-2025	2029-2030
Optimisation de la performance énergétique	10 %	11 %
Hybridation	0 %	18 %
Alternatives aux énergies fossiles	0 %	24 %

4.2.3.3 Sous politique : Maîtrise de la consommation d'eau

Cette sous-politique vise à traiter les IRO relatifs à l'impact négatif de la consommation d'eau associée à l'utilisation des produits, au potentiel risque de durcissement des réglementations et de hausse du coût de l'eau.

L'eau est un sujet matériel dans la pulvérisation agricole, du fait que le secteur représente environ 70 % des prélèvements d'eau douce. Néanmoins, cette consommation d'eau sert principalement à l'arrosage et n'est pas le résultat de la pulvérisation de produits phytopharmaceutiques.

En revanche, la maîtrise de la quantité d'eau utilisée est un enjeu matériel pour l'activité d'Arrosage du Jardin.

4.2.3.3.1 Initiatives liées à l'usage de l'eau dans nos produits

Description des plans d'action

Réduire la consommation d'eau liée aux activités de jardinage répond ici aussi à notre capacité de proposer des produits et dispositifs capables de dispenser la bonne dose au bon endroit au bon moment, afin de combiner croissance optimale des végétaux, économie d'eau et plaisir du jardinage.

Pour l'arrosage des massifs de fleurs et des plantations en jardinières, nous proposons des pistolets et lances d'arrosage multijets à débit variable.

Pour l'arrosage des pelouses, notre gamme de produits intègre des arroseurs asperseurs capables de propulser de fines gouttelettes à plusieurs mètres sur des surfaces délimitées.

Nous avons aussi développé des systèmes pilotés afin de programmer l'arrosage aux heures les plus propices, en fonction du climat, de la température et du besoin des cultures. Ces programmateurs peuvent piloter plusieurs types de systèmes :

- par exemple, le contrôleur d'irrigation AQUATIME Solar UNO.3 Kit 20 est équipé d'un programmateur fonctionnant à l'énergie solaire, doté d'une pompe permettant d'utiliser de l'eau issue d'un récupérateur d'eau de pluie. Il alimente au goutte-à-goutte directement à la racine jusqu'à 20 vases ou zones et permet d'économiser jusqu'à 70 % d'eau par rapport à des systèmes classiques ;
- nos systèmes d'irrigation enterrée avec programmateur sont modulables. Ils bénéficient des atouts de la programmation et associent des types de turbines d'arrosage multijets avec un capteur de pluie pour arroser en fonction des conditions météo.

4.2.4 Politique n° 3 : Économie Circulaire (E5)

L'économie circulaire est un levier stratégique capital pour réduire les dépendances à certaines matières premières et pour créer un modèle d'affaires capable d'amortir les cycles des marchés agricole et automobile. Grâce à l'utilisation de matières recyclées et à l'allongement de la durée de vie de nos produits, elle contribue aussi à réduire l'empreinte carbone.

Par exemple, comme exposé ci-dessous, la transformation du processus industriel de TRICOFLEX permet dorénavant d'utiliser du compound recyclé ou vierge, de recycler des déchets industriels achetés ou nos propres rebuts nous permettant de réduire les dépendances et d'arbitrer les sources d'approvisionnement en fonction des prix tout en divisant l'impact carbone par près de quatre.

Les activités d'*after market* qui prolongent la durée de vie des produits en facilitant la réparabilité, le *remanufacturing*, le rétrofit technologique et la collecte/utilisation de données, apportent de nouveaux services à nos clients et de nouvelles sources de revenus au Groupe.

Ainsi, notre politique d'économie circulaire vise à assurer une intégration totale de l'ensemble des étapes de notre chaîne de valeur, depuis l'approvisionnement en matières premières jusqu'à la fabrication, la distribution sur le marché, et le traitement de la fin de vie de nos produits. Elle s'applique à l'ensemble des activités du Groupe.

Elle traite des IRO visant le traitement et l'utilisation de déchets ainsi que l'allongement de la durée de vie des produits :

- en amont et dans nos usines en augmentant la part de matériaux recyclés dans nos produits finaux grâce à l'approvisionnement en matériaux recyclé auprès de fournisseurs et grâce au recyclage de nos rebuts de production ;
- lors de l'utilisation de nos produits en les concevant pour qu'ils soient réparables et durent plus longtemps ;
- par le traitement des déchets issus de la fin de vie de nos produits et la réutilisation de leurs matières.

Il est important de noter que les initiatives développées sous cette politique ont aussi des effets bénéfiques sur d'autres politiques et notamment la politique n° 4.

4.2.4.1 Sous-politique : Augmenter la part de matériaux recyclés dans les produits finaux (E5)

Cette sous-politique développe les initiatives qui consistent à augmenter l'utilisation de matières recyclées dans les produits existants, concevoir de nouvelles gammes éco-responsables et intégrer des matériaux biosourcés, notamment dans les secteurs où l'usage du plastique est important. Cette démarche répond aux exigences réglementaires (loi AGEC) et aux certifications comme celle du LNE sur l'incorporation de matières recyclées.

Cette démarche est stratégique car les matières les plus représentées dans nos achats (et émissions de GES) sont l'acier, le plastique et l'aluminium. Ainsi, le plastique est la source principale d'émission de GES des activités de jardin et de fabrication de tuyaux, En réduisant la dépendance aux matières vierges, le Groupe limite les risques liés à la volatilité des prix et aux tensions d'approvisionnement, tout en adaptant ses systèmes de production pour intégrer des compounds recyclés. Cette approche contribue à la réduction des déchets, dont la mise en décharge reste la voie dominante avec des risques pour l'environnement, et répond aux recommandations internationales visant à réduire de 80 % les plastiques d'ici 2040, dont 20 % par le recyclage.

4.2.4.1.1 Initiatives d'intégration de matière recyclée dans les produits finaux

Description des plans d'action

La majorité des sites de production du Groupe se consacrent principalement à l'assemblage de produits. Toutefois, certains sites, tels que les sites de l'activité Jardin et celui de la fabrication de tuyaux interviennent dans la transformation de matières premières en produits finis. TRICOFLEX, spécialisé dans la fabrication de tuyaux techniques, a mis en place un système rigoureux visant à limiter les déchets générés lors de la production. L'utilisation de plastique est le sujet le plus important à l'échelle du Groupe au regard de l'importance du recyclage, c'est la raison pour laquelle l'activité Jardin et TRICOFLEX sont les premiers à avoir lancé des initiatives sur cette question.

Dans les activités de jardin et de fabrication de tuyaux, nous nous appuyons déjà sur plusieurs gammes de produits utilisant de la matière recyclée, par exemple :

Gamme RECO certifiée ISO 14001

- Composition : plus de 70 % de plastique recyclé, principalement du polypropylène issu de déchets industriels (médical, automobile, bâtiment) et de la post-consommation des particuliers.
- Produits inclus : Dévidoirs, Tuyaux, Arroseurs, Raccords, Terminaux, Kits de micro-irrigation, Nez de robinet.

Collection FOR OCEAN

- Composition : entre 50 % et 80 % de plastique recyclé Ocean-Bound (OBP), c'est-à-dire des déchets plastiques récupérés avant qu'ils n'atteignent les océans, en partenariat avec #Tide Ocean Material.
- Produits phares : Aquabag FOR OCEAN : kit d'arrosage compact (11,5 m ou 16,5 m), fabriqué avec jusqu'à 30 bouteilles recyclées, Aquapop FOR OCEAN : tuyau extensible avec sac multifonction en plastique recyclé, Aquaflora Holiday FOR OCEAN : système goutte-à-goutte autonome, idéal pour les absences.

Composteurs

- EasyMix : Composteur d'extérieur, fabriqué à 90 % de plastique recyclé.
- Bokashi : composteur d'intérieur, fabriqué à 40 % de plastique recyclé.

Tuyaux

- TRICOGREEN® – Fabriqué avec 80 % de matières plastiques recyclées. Certifié LNE (Laboratoire National de Métrologie et d'Essais). Emballage éco-responsable : sans film plastique, étiquette en carton FSC.

Autres modèles TRICOFLEX recyclés

- Irriflex et Primabel : jusqu'à 70 % de PVC recyclé, également conçus pour une haute performance et durabilité.
- Ultraflex, Ultramax, Ultimate : fabriqués avec 40 % de matière recyclée, sans phtalates, très résistants et garantis jusqu'à 20 ans.

Au-delà de l'existant, ces deux activités ont développé des politiques globales autour de l'économie circulaire et la matière avec pour objectif de :

- augmenter la part totale de matière recyclée dans ses produits et diversifier les sources d'approvisionnement ;
- recycler les déchets de production.

Pour les déchets de production, des initiatives ciblées sont mises en place pour favoriser leur réutilisation au sein du circuit industriel, à travers la création de lignes de recyclage dédiées à la valorisation des rebuts de production. Ces rebuts sont ainsi intégrés sous forme de matières régénérées dans la fabrication de nouveaux produits.

Pour limiter leurs risques sur l'approvisionnement en matières et pouvoir arbitrer leurs sources d'approvisionnement en fonction des prix, nos deux activités travaillent pour augmenter la part de matières recyclées.

- TRICOFLEX a investi dans des extrudeuses et a retravaillé la formulation chimique des gammes de tuyaux afin de pouvoir combiner du granulé de PVC vierge ou recyclé avec des déchets industriels issus d'autres secteurs, comme les liners de piscine. Cette flexibilité permet une adaptation efficace face aux fluctuations du prix des matières premières et de la disponibilité de la matière sur le marché, tout en optimisant la gestion des ressources. L'utilisation de plastiques recyclés pour des produits techniques est complexe car elle nécessite un travail de R&D spécifique et plusieurs phases d'homologation des matières notamment concernant la qualité, la durabilité et la résistance des produits intégrant des mix de matières. L'adaptation des produits à ces matières recyclées nécessite des recherches extensives pour conserver les mêmes propriétés que les produits vierges. Des investissements ont été effectués pour adapter l'outil de production pour passer facilement du vierge au recyclé mais aussi pour améliorer la qualité des compounds recyclés, développer des formulations colorées et à dureté variable, accroître la capacité d'extrusion et rendre les lignes plus polyvalentes (multicouches, fonctionnalisation, additivation). Des équipements d'analyse garantissent la conformité et la performance des matériaux.
- Dans l'activité Jardin la diversité des gammes de produits et de types de matières (polychlorure de vinyle, polypropylène, acrylonitrile butadiène styrène) nécessite des processus de test et de validation plus fastidieux. Les initiatives portent sur les deux sites HOZELOCK UK et GF SPA qui transforment de la matière vierge. La transition vers l'utilisation de matière recyclée porte sur des produits comme ; les pistolets, lances, raccords, enrouleurs, sprinkler, tuyaux... En effet, avant de mettre en production une solution d'utilisation de matière recyclée, il faut tester la capacité de nos installations, les caractéristiques physiques de la matière, l'apparence finale incluant la couleur sans oublier le prix.

Horizon de déploiement des actions

Chez TRICOFLEX, à court terme, les investissements ont été effectués pour augmenter de façon progressive l'incorporation de matières plastiques recyclées dans les produits. Le périmètre de déploiement s'adresse aux types de tuyaux qui ne sont pas en contact avec les aliments ou les tuyaux à usage médical. Pour ces derniers, des études sont en cours pour trouver des alternatives compatibles avec les contraintes réglementaires et économiques.

Dans l'activité de jardin, la progression de l'usage de matières recyclées augmente en fonction des capacités de test.

4.2.4.1.2 Indicateurs de performance

Description des indicateurs de performance

Nos initiatives sont pilotées avec deux indicateurs de performance.

Le premier vise à piloter notre aptitude à trouver des solutions techniques. Il mesure le pourcentage de gammes existantes reconçues pour intégrer un minimum de 50 % de matières plastiques recyclées. Le périmètre de cet indicateur est restreint à ce jour à la société d'activité de production de tuyaux TRICOFLEX.

Le second sert à piloter le taux de matières plastiques recyclées incorporé dans les produits finis sur l'ensemble de la production. Le périmètre de cet indicateur est restreint à ce jour aux sociétés de l'activité de jardin et de fabrication de tuyaux.

Méthodologie et hypothèses

Concernant le premier indicateur de performance, le calcul de la part des produits existants reconçus se fait en décomptant le nombre de produits existants qui ont été reconçus parmi le nombre total de produits. Le périmètre appliqué à l'indicateur est identique au programme d'action (restreint sur les gammes de produits existants dont l'alternative au plastique recyclé est possible) afin de comptabiliser les progrès sur les gammes qui sont techniquement modifiables. Un standard spécifique client calculant un score de conception de produits a été utilisé pour choisir les critères à considérer notamment le taux minimum de matière recyclé pour une reconception de produit. Un produit est considéré reconçu lorsque le taux de matière recyclée est supérieur ou égal à 50 % sur le produit.

Pour l'indicateur associé au taux de matière plastique recyclée incorporée dans les produits finis. Cet indicateur est calculé en rapportant la masse de matière première recyclée à la masse totale de matière plastique utilisée en production. Les plastiques concernés sont le polychlorure de vinyle (PVC), le polypropylène (PP) et l'acrylonitrile butadiène styrène (ABS). Les stocks ne sont pas décomptés, le recyclé comptabilisé représente directement la quantité utilisée pour la production des produits durant l'année. Le périmètre concerne l'ensemble des produits fabriqués et vendus par les sociétés pour la matière plastique PVC.

4.2.4.1.3 Objectifs et résultats

Description des objectifs

Pour le premier indicateur, l'objectif retenu par la société TRICOFLEX est de reconcevoir 100 % de ses produits existants d'ici 2027-2028.

Part de produits existants reconçus avec minimum 50 % de plastique recyclé

Année de référence 2024-2025	2027-2028
33 %	100 %

Pour le second indicateur, l'objectif retenu, sur le périmètre de l'activité de jardin et l'activité de production de tuyaux est d'incorporer minimum 50 % de PVC recyclés dans ses produits d'ici 2030.

Part de PVC recyclés dans les produits

Année de référence 2021-2022	2024-2025	2029-2030
12 %	33 %	59 %

4.2.4.2 Sous-politique : Concevoir des produits réparables qui durent plus longtemps (E5)

L'écoute des clients ainsi que la qualité et la durabilité des **produits** sont au cœur des valeurs d'EXEL Industries. Répondre à leurs attentes fait donc partie intégrante de sa stratégie.

Par exemple, dans le secteur des agroéquipements, les clients sont confrontés à diverses problématiques d'utilisation des machines, telles que :

- la nécessité de pouvoir être dépanné rapidement en cas de panne, ou de prévenir les pannes grâce à un programme de maintenance préventive qui limite l'indisponibilité du matériel, en particulier durant les périodes de forte activité ;
- l'augmentation des coûts d'exploitation engendrés par des dysfonctionnements imprévus ;
- l'obsolescence et l'usure du matériel, qui réduisent la précision de pulvérisation, occasionnent une surconsommation d'intrants et d'énergie, ce qui dégrade l'environnement et les coûts de production ;
- l'importance de la valeur de reprise des machines ;
- l'accès limité au matériel neuf en raison de coûts élevés ;
- la digitalisation des services auprès des agriculteurs ;
- le développement de machines connectées équipées de capteurs permettant de disposer d'informations sur le fonctionnement du matériel ou d'accompagner la supervision des exploitations grâce à la télémétrie embarquée.

La politique d'économie **circulaire** concerne toutes les activités. Elle vise à répondre à ces besoins ainsi qu'à apporter un accompagnement global sur le marché de l'après-vente grâce à :

- des dispositifs de maintenance préventive, de reconditionnement optimisé des machines et de rétrofit par des technologies novatrices ;
- des garanties renforcées ;
- des ressources et soutiens numériques complets et de formation,
- l'implémentation de systèmes de captation et d'analyse de données collectées par nos machines.

Cette approche permet aux clients de réduire les arrêts de production, de maîtriser les coûts de maintenance et d'adopter des pratiques respectueuses de l'environnement *via* l'amélioration de leur efficacité opérationnelle.

4.2.4.2.1 Initiatives de l'après-vente

Description des plans d'action

En la matière, l'objectif du Groupe est de développer un modèle d'affaires à grande échelle basé sur les principes de l'économie circulaire. Les agroéquipements bénéficient d'une attention particulière, avec une première série d'initiatives lancées en 2025, suivie par les autres secteurs du Groupe.

La transformation de l'activité agroéquipements s'articule autour de trois axes essentiels :

- maintenir la valeur et la performance des actifs au plus proche de celle à neuf. Ceci implique une conception plus robuste et une offre de maintenance adaptée ;
- digitaliser et renforcer l'offre de services en intégrant des outils numériques ou des solutions connectées pour s'adapter aux évolutions du secteur agricole ; ainsi qu'en développant la formation des distributeurs, clients et opérateurs afin d'assurer une utilisation optimale des équipements et un suivi efficace des innovations technologiques ;
- utiliser la télémétrie embarquée pour analyser les données collectées par les machines et fournir aux clients des conseils pour optimiser le fonctionnement des matériels et développer le rendement des cultures.

Maintenir la valeur et les performances des actifs repose d'abord sur une meilleure accessibilité aux pièces de rechange, un taux de service élevé et une vente directe plus efficace. Cela permet de garantir que les clients disposent rapidement des pièces nécessaires, prolongeant ainsi l'utilisation de leurs machines tout en réduisant les temps d'arrêt. Cela implique également la maintenance préventive, particulièrement *via* la télémétrie, jouant un rôle essentiel en anticipant les éventuelles défaillances des équipements. Grâce à la collecte et à l'analyse des données en temps réel, il devient possible d'organiser des interventions avant qu'une panne ne survienne, ce qui optimise la performance des produits et limite les coûts de réparation imprévus.

Par ailleurs, le *remanufacturing*, ou reconditionnement, extrêmement important dans un secteur où la reprise de matériel est souvent concomitante à l'achat de matériel neuf, permet de donner une seconde vie aux équipements et aux pièces détachées usagées. Après inspection et remise à neuf, ces matériels retrouvent leur fiabilité d'origine, rendant accessible une offre de matériel performant tout en évitant d'utiliser à nouveau des ressources vierges.

Enfin, le développement du rétrofit vise à intégrer des technologies récentes sur du matériel existant. Cette modernisation améliore les rendements énergétiques et fonctionnels des produits, tout en diminuant leur impact environnemental, répondant ainsi aux nouveaux enjeux de durabilité et d'efficacité.

Le recours à l'intelligence artificielle et à l'assistance à distance marque une évolution majeure dans l'aide au diagnostic, l'identification des pièces à remplacer et les réparations. Grâce à l'IA, il devient possible de détecter rapidement les pannes, de localiser les pièces défectueuses et d'obtenir des recommandations précises pour les réparations à effectuer. L'assistance à distance permet aussi à des techniciennes et techniciens spécialisés d'accompagner en temps réel les utilisatrices et utilisateurs lors d'interventions complexes, limitant ainsi les temps d'arrêt et les coûts de déplacement. L'ensemble de ces solutions innovantes vise à rendre le service après-vente plus efficace, plus rapide et mieux adapté aux nouveaux défis de performance et de durabilité dans le domaine de l'agroéquipement.

Concernant la formation des parties prenantes, il est essentiel de renforcer la formation dispensée aux distributeurs afin qu'ils puissent accompagner les clients de façon optimale dans l'utilisation des produits. Une formation approfondie leur permet non seulement de maîtriser les spécificités techniques des produits mais aussi de mieux répondre aux questions des utilisateurs et de leur fournir un soutien adapté, ce qui contribue à améliorer la satisfaction client et la fidélisation. Par ailleurs, il convient de former les équipes internes au développement des services après-vente. Cette démarche vise à faciliter la transition vers un modèle d'économie circulaire, où la réparation, la maintenance et le réemploi jouent un rôle crucial. En développant les compétences internes sur ces aspects, l'entreprise optimise l'utilisation des ressources et favorise une démarche durable tout en maintenant un haut niveau de service pour ses clients.

Enfin, la digitalisation et le développement des services constituent un axe stratégique majeur pour répondre aux exigences croissantes du secteur agricole et soutenir la transition vers l'économie circulaire. D'abord, le développement de la télémétrie, mentionné ci-dessus, permet de proposer aux clients une offre élargie de services agronomiques. En collectant et en analysant les données des équipements en temps réel, la télémétrie ouvre la voie à une gestion plus fine et personnalisée des interventions sur le terrain. Grâce à ces technologies, il devient possible de surveiller l'état des machines à distance, d'anticiper les besoins d'entretien ainsi que de prodiguer des conseils pour optimiser les performances de la machine en fonction des conditions spécifiques d'utilisation. Les exploitants bénéficient ainsi d'un accompagnement renforcé pour améliorer la productivité et la durabilité de leurs opérations.

Horizon de déploiement des actions

Le plan de transformation de l'activité agroéquipements se déroule en trois phases : court, moyen et long terme, en fonction de la complexité et du retour sur investissement des solutions envisagées par les sociétés.

À court terme, des actions sont mises en place concernant la pièce de rechange, notamment la fourniture de kits de réparation et d'entretien au réseau de distributeurs, ainsi que le développement de la maintenance préventive encouragée auprès des agriculteurs lors des visites d'exploitation ou *via* le réseau de distribution. Par ailleurs, des formations sont organisées à destination des partenaires et des équipes, avec notamment l'ouverture de centres de formation chez HOLMER, AGRIFAC, BERTHOUD, EVRARD et TECNOMA.

À moyen terme, l'intégration de l'intelligence artificielle vise à optimiser la détection des pièces défectueuses et à faciliter l'assistance à distance pour les opérations de maintenance, notamment *via* des solutions numériques telles que REMOTE EYE, mise en œuvre par HARDI. Par ailleurs, l'ajout de fonctionnalités de télémétrie de base permettra d'évaluer l'état des machines et de recommander aux clients des actions appropriées de réparation ou d'entretien.

À long terme, les entreprises d'agroéquipement souhaitent rendre possible le rétrofit de leurs machines, en développant une offre qui permettra d'équiper une ancienne machine avec des solutions innovantes comme le 3S d'EXXACT ROBOTICS. Elles cherchent aussi à adapter les équipements pour traiter de nouvelles données et réduire leur consommation d'énergie. Par ailleurs, le *remanufacturing* représente un changement majeur qui impacte la chaîne de production et exige des adaptations importantes.

4.2.4.2.2 Indicateurs de performance

Description des indicateurs de performance

Le Groupe utilise comme indicateur de performance la part du chiffre d'affaires annuel provenant des activités d'après-vente par rapport au chiffre d'affaires total, afin de mesurer la transition de ses modèles d'affaires vers l'économie circulaire et les services associés.

Méthodologie et hypothèses

La définition du chiffre d'affaires provenant des activités d'après-vente est conforme à celle de la taxonomie, notamment la vente de pièces détachées, les services de maintenance, de réparation et de rétrofit, la vente de biens de seconde main, ainsi que les services destinés à encourager l'usage.

Le chiffre d'affaires total est celui du Groupe, tel que reporté dans les états financiers.

4.2.4.2.3 Objectifs et résultats

Description des objectifs

Le Groupe s'est engagé à atteindre 28 % de part de chiffre d'affaires généré sur les activités de l'après-vente d'ici 2030 sur un périmètre incluant l'ensemble des sociétés du Groupe et ce même si l'activité des agroéquipements est la première, à ce stade, à avoir identifié une politique globale.

Part de chiffre d'affaires généré sur les activités de l'après-vente

Année de référence 2023-2024	2024-2025	2034-2035
18 %	17,5 %	30 %

4.2.4.3 Sous-politique : Fin de vie des produits (E5)

La gestion de la fin de vie des produits s'impose aujourd'hui comme un enjeu central : elle marque l'achèvement du cycle de l'économie circulaire en permettant aux entreprises et organisations de réintroduire dans leurs processus de production les déchets générés en phase aval et durant le cycle de production. Ainsi, les déchets produits ne sont plus considérés comme une contrainte, mais deviennent de véritables ressources susceptibles d'être valorisées comme matières premières secondaires.

Cette dynamique apporte des bénéfices économiques et environnementaux significatifs. Elle contribue à réduire la dépendance des entreprises aux matières premières vierges dont le coût augmentera en fonction de la rareté, tout en participant à la limitation des impacts environnementaux associés à leur extraction.

Sur le plan réglementaire, en France, le dispositif des filières de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) incite fortement les entreprises à structurer la gestion de leurs déchets, qu'ils soient issus des processus de production ou de la phase post-consommation, dans un objectif de développement du recyclage et de valorisation des matériaux.

Pour nos activités, la gestion efficace de la fin de vie des produits constitue un enjeu stratégique, en particulier pour les sociétés dans l'activité de jardin et de la fabrication de tuyaux. Maîtriser cette étape leur permet de répondre à un double objectif : d'une part, accroître la disponibilité de matières recyclées afin de soutenir leurs plans de décarbonation ; d'autre part, réduire à la fois leurs coûts d'exploitation et améliorer leur rentabilité globale.

4.2.4.3.1 Initiatives de la fin de vie des produits

Description des plans d'action

L'impact des déchets en fin de vie est significatif et représente une source importante de matière à valoriser. C'est dans cette optique qu'un partenariat a été initié en 2025 entre HOZELOCK EXEL (porteur du projet), TRICOFLEX (fournisseur de la solution de recyclage) et un éco-organisme assurant la collecte des tuyaux post-consommation. L'objectif est de mettre en place une boucle de recyclage dédiée aux tuyaux PVC usagés.

Ce partenariat présente un intérêt mutuel : TRICOFLEX pourra récupérer des tuyaux PVC usagés mis au rebut, les recycler et réintégrer le compound dans son processus de production, tandis que l'éco-organisme bénéficiera d'une solution permettant d'optimiser le recyclage de ces tuyaux en fin de vie, qui sont actuellement principalement destinés à l'enfouissement faute de filière dédiée.

La concrétisation de ce projet implique des investissements spécifiques pour adapter les lignes de production et les équipements de traitement des tuyaux mis au rebut, comme le développement d'une cellule de défibrage.

Ce projet répond à une demande croissante des consommateurs pour des produits plus respectueux de l'environnement, contribuant à la réduction de l'empreinte carbone et favorisant l'emploi local.

Horizon de déploiement des actions

Phase court terme : Étude technique et validations

Dans un premier temps, le projet s'articule autour d'une étude technique destinée à valider la faisabilité et les modalités de mise en œuvre. La validation globale du projet est programmée pour fin 2025, suivie par la clarification des rôles et responsabilités de chaque partenaire. Par ailleurs, le lancement opérationnel du projet, marqué notamment par la réception des premiers échantillons, est prévu pour début 2026.

Phase moyen terme : Sécurisation du gisement et investissements

Dans un second temps, le projet entrera dans une phase d'investissement plus conséquente, afin de garantir la pérennité de l'approvisionnement en matières recyclées. Cette étape sera marquée par une analyse chimique approfondie, visant à évaluer avec précision les concentrations de phtalates dans les tuyaux PVC collectés. Ce diagnostic technique permettra de sécuriser l'ensemble du gisement et d'orienter les investissements nécessaires à la poursuite et à l'optimisation du recyclage.

4.2.4.3.2 Indicateurs de performance

Description des indicateurs de performance

L'indicateur de suivi retenu est le tonnage de tuyaux usagés réintégré dans le processus de production.

4.2.4.3.3 Objectifs et résultats

Le projet étant encore en phase de test, nous n'avons pas d'objectif.

4.2.5 Politique n° 4 : Concevoir des produits qui utilisent des matières moins émissives et qui sont fabriqués dans des usines qui limitent l'impact environnemental (E1 ; E5)

Face aux attentes croissantes de nos parties prenantes, nous avons la responsabilité d'agir à tous les niveaux de notre chaîne de valeur. Si l'impact de l'utilisation de nos produits est de loin le sujet majeur et prioritaire, le second poste d'émissions de GES est constitué par les achats de matières premières, la chaîne logistique ainsi que notre processus de fabrication.

Cette politique est alignée sur des référentiels internationaux tels que le Pacte vert européen et s'inspire des référentiels **ISO 14001 et ISO 50001**. Elle s'applique par ailleurs sur notre chaîne de valeur, de l'amont avec la collaboration de nos fournisseurs et transporteurs pour réduire les émissions, et sur site par l'amélioration continue des procédés ou la minimisation des pertes d'énergie.

4.2.5.1 Sous-politique : Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux matières premières et à notre chaîne logistique (E1)

Cette sous-politique traite des enjeux relatifs à l'impact négatif des émissions de gaz à effet de serre liées au scope 3 amont. L'essentiel de cet impact provient des matières premières telles que l'acier, l'aluminium et les plastiques utilisés dans nos produits finis, dont les procédés d'extraction et de fabrication génèrent des émissions significatives de gaz à effet de serre.

Le Groupe s'efforce de réduire les émissions de gaz à effet de serre tout au long de sa chaîne de valeur, en réponse aux attentes croissantes des clients, notamment dans le secteur du jardin. Cette politique s'étend à l'ensemble de la chaîne de valeur, avec une attention particulière portée sur deux sources majoritaires d'émissions de GES : l'approvisionnement en matières premières et emballages, et le transport des produits. Elle repose sur une démarche d'éco-conception, l'intégration de matériaux recyclés ou alternatifs, la réduction du poids des composants, ainsi que la réutilisation de matières issues de nos propres processus.

Comme présenté dans la section « Plan de transition », l'utilisation de plastique est la cause principale d'émission de GES dans l'activité de jardin et de fabrication de tuyaux. Nous avons donc priorisé ces activités pour commencer à traiter le scope 3 amont. Les initiatives relatives à l'utilisation croissante de matière recyclée sont détaillées dans la Politique n° 3 : Économie circulaire ; nous comptabilisons ici l'effet positif de l'utilisation de plastique recyclé sur le bilan carbone d'un produit, qui peut être divisé par quatre.

Par ailleurs, toujours dans l'activité de jardin et de fabrication de tuyaux, nous travaillons pour supprimer l'utilisation d'emballages plastiques à chaque fois que cela est possible.

Notre politique actuelle intègre également une réflexion sur les modes de transport utilisés, notamment le fret international, afin de limiter les émissions liées aux approvisionnements longue distance et de renforcer la résilience des chaînes d'approvisionnement.

4.2.5.1.1 Initiatives de réduction de GES liés à la consommation de nos matières premières et à notre chaîne logistique

Description des plans d'action

Pour concrétiser cette ambition, plusieurs actions ont été engagées.

Concernant l'approvisionnement en matières premières, le Groupe développe l'intégration de matières recyclées. Les sociétés les plus avancées dans cette démarche sont celles du Jardin et de la production de tuyaux qui proposent de nouvelles gammes éco-conçues de produits en plastique recyclé et augmentent la part de plastique recyclé dans les gammes existantes.

En complément, le Jardin mène des travaux pour accentuer la réduction des emballages, avec le passage progressif à des solutions recyclées et recyclables, et la diminution des volumes d'emballage utilisés. La nature des actions conduites est globalement la suivante :

- remplacement les blisters plastiques par du carton recyclé ;
- utilisation de matériaux recyclables : les emballages sont conçus pour être facilement recyclés ;
- optimisation des formats : réduction de la taille et du poids des emballages pour limiter les déchets et améliorer la logistique ;
- suppression des suremballages ;
- suppression de l'emballage des accessoires ;
- communication responsable : les emballages portent des messages incitant au recyclage et à la réduction des déchets.

Une recommandation du Groupe à ses sociétés est de préférer lorsque cela est possible des fournisseurs locaux. HARDI a, par exemple, relocalisé certains approvisionnements depuis l'Asie vers l'Europe, afin de réduire les émissions liées au transport maritime et aérien. Cette transition vers des fournisseurs européens utilisant le transport routier à plus faibles émissions permet de diminuer les impacts environnementaux tout en renforçant la sécurité et la stabilité de la chaîne logistique.

Horizon de déploiement des actions

La majorité des projets sont en cours de déploiement et sont prévus d'être finalisés d'ici à 2030.

4.2.5.1.2 Indicateurs de performance

Description des indicateurs de performance

L'indicateur de performance retenu est l'émission de GES du scope 3 amont de l'approvisionnement en matières premières.

Cet indicateur est, pour le moment, présenté dans ce rapport sur un périmètre restreint aux sociétés des activités de Jardin et de production de tuyaux.

Méthodologie et hypothèses

Les émissions de GES des matières premières sur les activités de jardin et de production de tuyaux concernent les matières premières plastiques utilisées dans la production des produits pour les deux activités ainsi que les emballages pour l'activité de Jardin qui entrent sur les sites de HOZELOCK EXEL, HOZELOCK Ltd et G.F. S.R.L. à des fins de commercialisation de produits emballés. À ce titre, seuls les emballages des produits vendus sont concernés.

4.2.5.1.3 Objectifs et résultats

Description des objectifs

Une cible consolidée au niveau Groupe n'est pas encore disponible, des travaux complémentaires sont en cours pour fiabiliser un objectif commun à toutes les sociétés concernées avec une échéance identique à celle présentée dans le plan de transition. Toutefois les actions locales mises en œuvre font déjà état d'un objectif intermédiaire.

L'objectif retenu pour les activités de jardin et de production de tuyaux sur la réduction des émissions de GES issues des matières plastiques PVC approvisionnées et du packaging à échéance 2030 est d'atteindre 56 % de réduction.

Émissions des GES du scope 3 amont (approvisionnement en matières premières) en tonnes CO_2 équivalent

Année de référence 2021-2022	2024-2025	2029-2030
32 979	- 47 %	- 56 %

4.2.5.2 Sous-politique : Réduire les émissions de GES liées au processus de fabrication (E1)

Dans les agroéquipements, nos sites sont majoritairement des unités d'assemblage de petites et moyennes séries, dont la consommation énergétique reste relativement faible comparée à des sites de production très automatisés. Dans les loisirs et les tuyaux nous utilisons des presses plastiques et des extrudeuses et dans l'industrie nous faisons principalement de l'assemblage. Nos efforts se concentrent donc sur deux axes principaux :

- l'optimisation de la consommation énergétique de nos sites ;
- l'augmentation de la part d'énergies renouvelables ou décarbonées consommées.

4.2.5.2.1 Initiatives de réduction de GES liés aux processus de fabrication

Description des plans d'action

Le groupe EXEL Industries a déjà engagé plusieurs initiatives majeures pour réduire la consommation énergétique de ses sites. Parmi les actions concrètes figurent :

- le déploiement massif d'éclairages LED ;
- l'installation de panneaux photovoltaïques sur plusieurs bâtiments, notamment en Italie chez G.F. et à AGRIFAC aux Pays-Bas ;
- la mise en place de systèmes de récupération de chaleur chez TRICOFLEX ;
- le site d'AGRIFAC, situé aux Pays-Bas, certifié depuis plusieurs années BREEAM (*Building Research Establishment Environmental Assessment Method*). Ce label, reconnu à l'échelle internationale, atteste de la performance environnementale des bâtiments et valorise les démarches de construction et de gestion durables. Cette certification met en lumière l'engagement du site en faveur d'une réduction de son impact environnemental, en s'appuyant sur des critères rigoureux couvrant l'efficacité énergétique, la gestion de l'eau, la limitation des émissions et l'utilisation responsable des ressources. Ainsi, le site d'AGRIFAC illustre concrètement la volonté du Groupe d'intégrer des standards exigeants dans la conception et la gestion de ses infrastructures.

Dans la continuité des initiatives menées par le groupe EXEL Industries pour optimiser la consommation énergétique et augmenter la part d'énergies renouvelables ou décarbonées, SAMES s'est engagé dans des travaux de rénovation ambitieux sur son site industriel de Stains. Ces travaux poursuivent trois objectifs majeurs :

- amélioration de la productivité : les rénovations visent à rendre les processus industriels plus performants afin d'accroître l'efficacité globale du site ;
- efficacité environnementale : une attention particulière est portée à la consommation d'énergie et d'eau, avec l'ambition de réduire l'impact environnemental des activités du site grâce à une gestion optimisée des ressources ;
- bien-être des salariés : les aménagements entrepris sont également conçus pour offrir un environnement de travail plus agréable et respectueux du confort des collaborateurs, contribuant ainsi à leur qualité de vie au sein de l'entreprise ;
- de plus, afin d'attester de son engagement dans ces démarches, les sites de Meylan et de Stains sont certifiés ISO 14001, et le site de Erfstadt est en cours de certification.

Ces efforts se sont poursuivis avec des actions plus récentes, telles que l'introduction d'une cuve dédiée au carburant HVO (huile végétale hydrotraitée) chez AGRIFAC, permettant de tester une alternative au diesel avec des résultats concluants. Par ailleurs, la modernisation des équipements industriels s'est accélérée, notamment avec le remplacement des anciens systèmes de découpe laser par des technologies à fibre optique plus performantes sur le site de HARDI au Danemark, entraînant une réduction de près de 20 % de la consommation électrique, tout en améliorant la précision et la rapidité des opérations.

Horizon de déploiement des actions

Les actions engagées s'inscrivent dans une démarche progressive. Les initiatives liées à la modernisation des équipements, telles que le remplacement des lasers de découpe, ont été mises en œuvre dès fin 2023 et se sont finalisées dans l'année 2025.

Aux Pays-Bas, le remplacement de diesel par du HVO a été lancé par les premiers tests en 2024 et sera effectif pour toutes les machines nouvellement produites quittant l'usine dans l'année 2025. Cela concerne les machines de la chaîne de production, les machines de démonstration et les machines d'occasion.

4.2.5.2.2 Indicateurs de performance

Description des indicateurs de performance

Les indicateurs de suivi sont les émissions de GES de scope 1 et 2.

Les émissions de GES de scope 1 comprennent les émissions directes de la combustion de combustibles, des fuites lors du remplissage des systèmes de climatisation, des carburants consommés pour les essais de machines et véhicules détenus par l'entreprise.

Les émissions de GES de scope 2 comprennent les émissions indirectes liées à l'énergie électrique et thermique achetée.

Méthodologie et hypothèses

Le volume de HVO est comptabilisé à partir des achats et est certifié, issu à 100 % de matières résiduelles, dont la traçabilité est assurée par le fournisseur et vérifiée par un organisme indépendant. L'estimation de la consommation d'énergie repose sur des mesures de compteurs ou de factures d'énergie. La comptabilisation des fuites de fluides frigorigènes a été estimée lorsque la donnée n'était pas disponible dans les sites. Les facteurs d'émissions utilisés sont les mêmes que ceux du calcul du bilan carbone présenté à la section 4.2.1.

4.2.5.2.3 Objectifs et résultats

Description des objectifs

Une cible consolidée au niveau Groupe n'est pas encore disponible, des travaux complémentaires sont en cours pour fiabiliser un objectif commun à toutes les sociétés concernées avec une échéance identique à celle présentée dans le plan de transition. Toutefois les actions locales mises en œuvre font déjà l'objectif d'un objectif intermédiaire.

Émissions de GES de scope 1 et 2 en tonnes de CO_2 équivalent

Année de référence 2021-2022	2024-2025	2029-2030
25 785	22 787	

4.3 Informations Sociales

La section Informations sociales traite les IRO qui sont décrits dans la section 4.1, paragraphe « Exigence de publication SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique ».

En synthèse voici les principales actions et résultats. Pour plus de détail, notamment sur la méthodologie et les hypothèses, il est nécessaire de se reporter aux sections correspondantes du rapport.

La politique « Un employeur responsable et valorisant » vise à rendre nos activités attirantes, conviviales, agréables pour les salariés et faire en sorte que l'exercice de leur métier repose sur des moyens de production et une organisation du travail qui prévient blessures et accidents. Pour ce faire nous travaillons sur trois axes :

- la prévention active des accidents du travail et la lutte contre les maladies professionnelles ;
- la valorisation des compétences de nos collaborateurs, l'accès à la formation, le développement de la pluralité et de l'égalité des chances dans nos équipes ;
- la création de conditions favorables à un climat de travail positif qui est un facteur clé d'engagement et de performance.

Nos résultats et objectifs sont les suivants :

- sur le taux de fréquence 1, nous avons atteint 8,7 en 2024-2025 et visons 7 à échéance 2026-2027 ;
- sur le taux de turnover, nous avons atteint 12,3 % en 2024-2025 et avons un objectif de 11 % en 2026-2027 ;
- sur le taux d'absentéisme 12 mois roulants, nous avons atteint 3.1 % en 2024-2025 et visons 3,1 % en 2029-2030.

Dans la politique « Améliorer la santé et la sécurité des utilisateurs » nous exposons comment nous traitons les questions relatives à la sécurité d'utilisation de nos produits. La santé passe avant tout, pour nos salariés mais aussi pour les utilisateurs de nos produits. Certains de nos produits tels que les matériels agricoles sont imposants, roulent sur et hors route et embarquent des substances dangereuses pour les hommes comme les produits phytosanitaires. D'autres substances nocives peuvent être utilisées dans la pulvérisation industrielle. Nous avons donc mis en place une politique pour atteindre deux objectifs :

- améliorer l'ergonomie afin de réduire les blessures et les accidents ;
- éviter les contacts entre l'utilisateur et les produits pouvant porter atteinte à leur sécurité et leur santé.

4.3.1 Politique n° 5 : Un employeur responsable et valorisant (S1)

EXEL Industries place l'humain au cœur de notre performance durable.

Notre politique sociale, portée par le Groupe et déclinée au sein de ses entreprises, incarne notre ambition d'être un employeur responsable et valorisant.

Parce que ce sont nos collaborateurs qui fabriquent, innovent et font vivre nos produits, nous avons la responsabilité de leur offrir un environnement sécurisé, propice à leur épanouissement et à leur évolution professionnelle. Cependant, nos entreprises manufacturières étant parfois implantées dans des territoires isolés, où la concurrence pour les compétences est vive et où nos métiers sont parfois méconnus du grand public, nous devons adopter une marque employeur différenciante. Ainsi, nous avons structuré notre démarche sociale autour de trois axes prioritaires au service de la sécurité, de l'engagement et de la fidélisation de nos équipes :

- **sécurité des collaborateurs** : notre priorité absolue est d'assurer à chacun un environnement de travail sûr et sain. Nos actions visent à prévenir activement les accidents du travail et à lutter contre les maladies professionnelles, en impliquant l'ensemble des acteurs du terrain ;
- **attractivité et rétention** : nous travaillons à fidéliser nos collaborateurs en valorisant leurs compétences, en renforçant l'accès à la formation et en cultivant la pluralité et l'égalité des chances dans nos équipes ;
- **bien-être au travail** : nous souhaitons créer les conditions favorables à un climat de travail positif, facteur clé d'engagement et de performance. Cela passe par l'écoute, la reconnaissance, la qualité de vie au travail et un management de proximité adapté à chaque entité.

La politique et les objectifs définis par le Conseil d'administration sont diffusés à chaque entité du Groupe par le biais des canaux d'échanges internes entre la holding et les entreprises du Groupe, notamment avec les Directions RH de chaque entreprise. Les entreprises restent responsables de la déclinaison de leurs engagements sur le terrain, dans le respect de leur identité, de leurs enjeux locaux, des législations locales et de leurs priorités opérationnelles. Ce cadre commun permet d'assurer une cohérence de nos actions sociales à l'échelle du Groupe.

Présentation des effectifs

Le tableau de répartition des effectifs ci-dessous est nécessaire à la compréhension des différents indicateurs et de mettre en avant les zones les plus représentées. :

- le TF1 ;
- l'absentéisme ;
- le turnover ;
- la répartition hommes/femmes.

	Nombre d'effectifs total	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Nombre de temps partiels	Nombre d'intérimaires
France	1 664	378	1 286	47	39
Europe du Nord	354	78	276	8	0
Europe du Sud	176	52	124	8	0
Europe de l'Est	91	18	73	2	0
Europe de l'Ouest	1 008	169	839	113	69
Europe centrale	131	12	119	1	0
Amérique du Nord	284	47	237	3	1
Asie	92	18	74	0	0
Océanie	101	18	83	1	2
Amérique centrale et du Sud	48	14	34	0	0
Afrique et Proche et Moyen-Orient	13	2	11	0	0
Total	**3 962**	**806**	**3 156**	**183**	**111**

Les pays correspondant aux zones concernées dans lesquels nos collaborateurs sont présents, sont :

- Europe du Nord : Danemark, Norvège, Suède ;
- Europe du Sud : Espagne, Italie, Portugal ;
- Europe de l'Est : Russie, Ukraine ;
- Europe de l'Ouest : Allemagne, Angleterre, Pays-Bas ;
- Europe centrale : Pologne, République tchèque, Roumanie ;
- Amérique du Nord : Canada, États-Unis ;
- Asie : Chine, Inde, Japon, Kazakhstan ;
- Océanie : Australie ;
- Amérique centrale et du Sud : Argentine, Brésil, Mexique ;
- Afrique et Proche et Moyen-Orient : Égypte, Turquie.

Note sur les effectifs : les effectifs sont ceux au 30 septembre 2025 : il s'agit de tous les salariés en CDD (dont apprentis), et CDI, quel que soit leur temps de travail. C'est cet effectif qui est utilisé pour les répartitions par sexe, zones géographiques et temps plein/temps partiel.

4.3.1.1 Sous-politique : Santé et sécurité des collaborateurs

Cette sous-politique vise à traiter l'IRO portant sur la santé et la sécurité des collaborateurs.

La sécurité au travail de nos collaborateurs et collaboratrices est portée au plus haut niveau d'exigence et de priorité par le Groupe. EXEL Industries comprend de nombreux sites industriels qui présentent des risques multiples : travail en hauteur, utilisation de machines-outils et de produits chimiques, manipulation d'engins roulants, travail en coactivité… autant de situations nécessitant une vigilance constante. La sécurité au travail est une priorité absolue pour le Groupe afin que chacune et chacun rentre chez soi en aussi bonne santé qu'il, qu'elle est arrivée le matin.

Cette sous-politique s'appuie sur quatre piliers stratégiques :

- la sécurité est l'affaire de tous ;
- le pilotage quotidien de l'accidentologie ;
- une culture sécurité partagée ;
- l'amélioration continue de nos pratiques sécurité.

Cette sous-politique est soumise, dans certaines de nos sociétés, aux lois propres à chaque pays ainsi qu'au standard de la norme ISO 45001. Aussi, nous avons choisi un modèle décentralisé dans lequel chaque société adapte et renforce ses actions en fonction de ses enjeux propres. Toutefois, un socle commun de pratiques partagées est déployé à l'échelle du Groupe afin d'assurer cohérence, mutualisation et amélioration continue.

4.3.1.1.1 Initiatives santé et sécurité des collaborateurs

Description des plans d'action

Une culture sécurité partagée

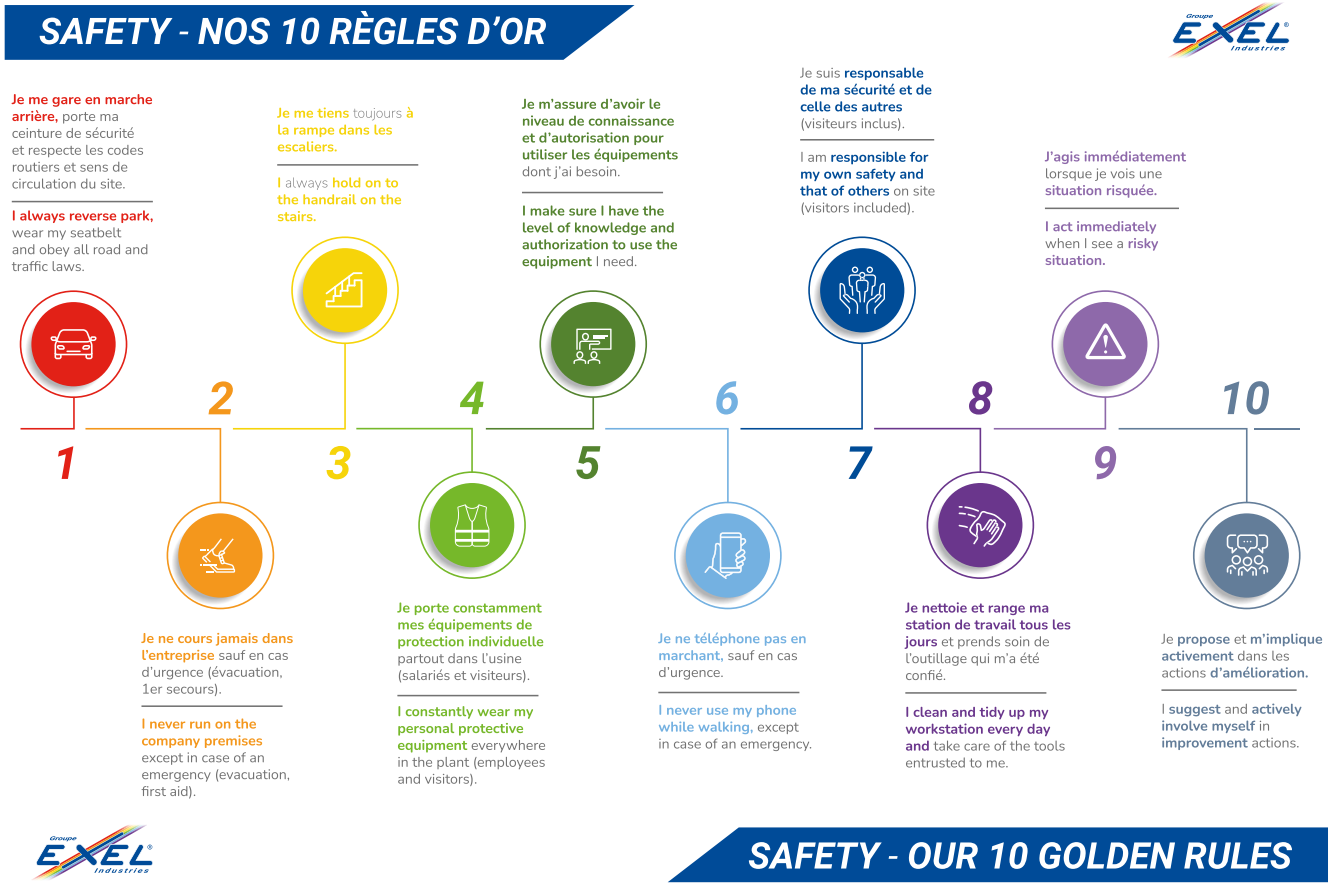

EXEL Industries a mis en place des règles d'or identiques pour l'ensemble des entreprises du Groupe.

La constitution de ces règles d'or a été établie par échanges itératifs au sein des commissions sécurité et RH et validée *in fine* au plus haut niveau par la communauté des Directeurs Généraux. Les 10 règles d'or représentent les 10 règles de sécurité à appliquer par tous, en tout temps et dans toutes les entreprises du Groupe, et constituent pour l'entièreté de celles-ci les plus grandes protections pour réduire, voire supprimer, les accidents du travail. Ces règles sont affichées dans nos sites de production afin que toute personne pénétrant dans un site du Groupe puisse en avoir connaissance.

Le plus haut niveau de management étant un levier essentiel d'impulsion de la culture, les *Top Managers* du Groupe sont incités à mettre en œuvre toutes les actions nécessaires pour minimiser les risques au travail et viser le « zéro accident ». Chaque réunion de Direction Générale commence par le sujet de la sécurité. Et toute visite d'une personne du Groupe donne lieu à un « tour d'usine » dont l'objectif est de détecter et d'éviter, grâce à un regard extérieur, un risque d'accident.

Il est également essentiel de mettre en place un plan de communication afin d'impulser de nouvelles pratiques. Aussi, à court et moyen terme, dans tous les ateliers, des points stratégiques de communication seront mis en place avec une signalétique forte et visible, pour parler notamment de croix vertes, de totems, d'affichage… Dans les ateliers de production, et parfois dans les bureaux, des « points 5 minutes » ont aussi été mis en place afin de débuter la journée avec l'actualité sécurité du site et du Groupe.

Piloter la réduction du nombre et de la gravité des accidents de travail

Tous les responsables sécurité ont établi collectivement un modèle de reporting des accidents du travail pour documenter et partager les événements au sein du Groupe. Ainsi, ils établissent un document appelé « Flash accidents », basé sur la méthodologie QQOQCCP (Qui, Quoi, Où, Quand, Comment, Combien, Pourquoi), à la survenance d'un accident avec arrêt. Les « Flash accidents » sont ensuite partagés avec toute la communauté sécurité du Groupe *via* un canal Teams. Cela permet de mutualiser les expériences et d'adopter des actions préventives dans le cas où l'événement est potentiellement réplicable et devient un risque dans d'autres entreprises du Groupe.

Chaque mois, dans le cadre de la campagne de reporting, les entreprises suivent l'évolution de leurs taux de fréquence 1 et 2 ainsi que leur taux de gravité, à travers des graphiques dédiés. Ces indicateurs sont systématiquement partagés et commentés avec la Direction Générale du Groupe lors des réunions de revue mensuelles, témoignant de l'implication de toutes les sociétés et de la Direction sur ce sujet. Le suivi rigoureux de ces taux reflète l'engagement du Groupe envers la sécurité de ses collaborateurs.

Par ailleurs, le taux de fréquence 1, au-delà de sa valeur stratégique en interne, constitue un indicateur clé dans le cadre des financements à impact dont le Groupe bénéficie avec ses partenaires financiers, soulignant ainsi l'enjeu majeur que représente la sécurité au cœur de notre performance durable.

Développer une communauté de spécialistes sécurité

EXEL Industries repose sur un modèle d'entreprises disposant chacune de leur propre stratégie. Pour encourager la synergie et le partage des meilleures pratiques, le Groupe a mis en place des commissions transversales organisées par thématique. Ainsi, depuis plusieurs années, les représentants sécurité, des entités dont la taille justifie ce rôle, se réunissent quatre fois par an : deux rencontres physiques dans nos usines et deux réunions en visioconférence. La commission Sécurité a pour mission de mutualiser les bonnes pratiques, de prendre des décisions par consensus adaptées aux besoins de chacun, et de faire vivre un véritable réseau sécurité, actif au-delà des temps de rencontre. Elle est notamment à l'origine des 10 règles d'or et des *flash accidents*, devenus des références partagées au sein du Groupe.

L'analyse opérationnelle des risques

La cartographie des risques

L'ensemble des entités du Groupe, dont la taille justifie cet exercice, ont établi une cartographie des risques liés à la sécurité des collaborateurs.

Cette cartographie a pour ambition d'établir et de prioriser les plans d'actions sécurité selon les risques identifiés. Ainsi, chaque entité choisit la méthodologie et la récurrence les plus adaptées à sa culture d'entreprise et à son contexte opérationnel.

De plus, certaines sociétés sont allées jusqu'à cartographier les risques sur chaque machine de production, mettant à disposition des utilisateurs une fiche de sécurité mettant en valeur les équipements de protection à utiliser pour chaque opération.

Les « safety walks »

Le « safety walk », piloté par le service sécurité de chaque entreprise dont la taille justifie la présence de ce service, est une visite proactive du lieu de travail par des opérationnels pour identifier et corriger les risques afin d'améliorer la sécurité. Selon des fréquences différentes, chaque entreprise a mis en place un « safety walk » interne. Ces « safety walks » sont constitués d'équipes composées d'experts internes, de collaborateurs de cette entité de travail et parfois de collaborateurs d'autres entités. L'intérêt particulier des « safety walks » est de porter un œil extérieur sur l'activité d'un service ou d'un poste de travail afin d'identifier des risques qui ne semblent pas en être au quotidien. Cet avis extérieur est apporté soit par un collaborateur de l'entreprise d'un autre service, soit par une personne extérieure à l'entreprise selon le contexte du « safety walk ». Chaque « safety walk » fait l'objet d'un débrief pour permettre à l'équipe sécurité de l'entreprise de prendre les mesures nécessaires.

Avec la commission Sécurité, le Groupe souhaite mettre en place deux projets majeurs en matière de sécurité à moyen terme :

- l'harmonisation de la classification des sièges de lésion ;
- la création d'un challenge sécurité inter-sociétés.

Le premier projet vise à définir une classification commune des sièges de lésion, élaborée en concertation avec l'ensemble des responsables sécurité du Groupe. Cette harmonisation facilitera le partage d'expériences et des plans d'action en cas de constats similaires.

Le second projet consiste à lancer un challenge sécurité impliquant toutes les sociétés du Groupe. Chaque entité devra mener un projet sécurité au sein de sa structure, qui sera ensuite suivi et audité par les autres sociétés participantes. À l'issue de cette période, le projet jugé le plus abouti se verra attribuer un prix.

Sensibilisation de toute la population aux risques d'accidents

La sensibilisation aux sujets de la santé et de la sécurité au travail chez EXEL Industries se fait en deux temps.

Tout d'abord, l'arrivée de chaque nouvel employé au sein d'une structure du Groupe fait l'objet d'une intégration sécurité, selon les risques de la société qu'il intègre. Cela passe parfois par des documents sécurité, par des vidéos, par des tours d'usine pour mentionner les secteurs à risques, les lieux consacrés à la santé et à la sécurité, ainsi que les matériels de premiers secours (trousse à pharmacie, défibrillateur, extincteur…).

Dans un deuxième temps, tous les ans, nos sites de production organisent des « Safety Days », qui ont lieu à la date de leur choix selon leurs obligations opérationnelles. À l'occasion de ces « Safety Days », tous les collaborateurs de l'usine sont invités à participer à des ateliers de sensibilisation autour de la santé et de la sécurité au travail, choisis selon les priorités locales. Ces événements permettent de réaffirmer l'importance du sujet au sein de toutes les structures et de former et sensibiliser continuellement aux divers risques d'accidents dans nos usines.

Formation et habilitation

Nos entreprises sont très engagées dans les actions de prévention des risques industriels et personnels sur nos lieux de travail :

- formation au sujet des risques incendies (évacuation des lieux de travail), des risques de malaises (équipes de secouristes, geste de 1ers secours pour la population), utilisation des défibrillateurs, des risques routiers pour les populations concernées (commerciaux, techniciens après-vente…) ;
- habilitation à l'utilisation des moyens de production sensibles : chariots élévateurs, palans, armoires électriques, produits chimiques…

Élargir nos actions à toutes les parties prenantes travaillant sur nos sites

Nous souhaitons qu'à moyen terme le périmètre d'action santé et sécurité soit élargi à toutes les personnes travaillant sur nos sites, incluant les prestataires et intérimaires qui ne sont pas couverts par toutes les actions de toutes les structures. Aussi, dans les années à venir, nous souhaitons, au niveau du Groupe, suivre de près l'indicateur d'« Overall Frequency Rate », représentant tous les accidents du travail touchant non seulement nos salariés mais aussi toutes les parties prenantes travaillant sur nos sites.

4.3.1.1.2 Indicateurs de performance

Description des indicateurs de performance

Pour piloter la sous-politique santé et sécurité au travail et vérifier l'efficacité des mesures mises en place nous suivons un indicateur : le taux de fréquence 1, qui est le nombre d'accidents de travail avec arrêt pour 1 million d'heures travaillées. Il permet de mesurer l'évolution du nombre d'accidents les plus graves sur 12 mois roulant et ainsi évaluer l'impact dans la durée des actions prises.

Méthodologie et hypothèses

Le Taux de fréquence (TF1) est calculé de la façon suivante :

$$\frac{\text{Nombre d'accidents du travail avec arrêt sur 12 mois roulant x 1 000 000}}{\text{Nombre d'heures travaillées par tous les salariés du Groupe (hors intérimaires)}}$$

Le nombre d'accidents de travail avec arrêt correspond au nombre d'accidents déclarés qui ont généré un arrêt de travail par un médecin à partir du lendemain de la survenance de l'accident.

Le calcul de cet indicateur n'est pas régi par un organisme particulier mais est mondialement utilisé par l'ensemble des institutions spécialisées en sécurité du travail.

4.3.1.1.3 Objectifs et résultats

Description des objectifs

L'objectif à horizon 2026-2027, est d'atteindre un taux de fréquence à 7, soit une baisse de 3 points par rapport à 2022-2023. Pour cela nous avons et allons renforcer notre dispositif de prévention (formation, moyen de protection et de prévention, suivi de l'accidentologie et partage de bonnes pratiques) et suivre de près l'évolution des indicateurs.

Taux de fréquence 1 pour le groupe EXEL Industries

	Année de référence 2022-2023	2024-2025	2026-2027
Objectif	10	9	7
Réalisé	11,7	8,7	

Grâce à des efforts considérables depuis 2017, le TF1 a été divisé par deux entre 2017-2018 et 2023-2024. La baisse est constante, le nombre d'accidents avec arrêts passant de 81 en 2023-2024 à 61 en 2024-2025. Les initiatives listées ci-dessus associées à l'expérience des experts HSE et des DRH pays permettent d'arriver à cet objectif. Nous continuerons collectivement à mener nos efforts pour rendre nos environnements de travail toujours plus sécurisants.

4.3.1.2 Sous-politique : Attractivité et rétention des talents

Cette sous-politique traite les IRO relatifs à l'attractivité, la rétention, le développement professionnel des collaborateurs et la promotion de l'égalité des sexes, de la diversité et de l'inclusion.

L'attractivité et la rétention des talents constituent un enjeu majeur pour assurer la pérennité, la compétitivité et l'innovation au sein d'EXEL Industries. Dans un contexte de marché du travail en évolution et de fortes attentes sociales où nos entreprises manufacturières sont parfois implantées dans des territoires isolés et nos métiers méconnus du grand public, il est pour nous essentiel de développer un environnement épanouissant et une marque employeur forte. Cette sous-politique s'inscrit dans notre stratégie sociale et vise à renforcer la fidélisation de nos équipes tout en attirant de nouveaux profils en cohérence avec nos valeurs et nos ambitions. Elle s'appuie sur quatre piliers stratégiques :

- un agenda RH pragmatique aligné avec la stratégie de chaque entreprise ;
- une marque employeur forte ;
- un plan de formation dynamique ;
- une politique RH et managériale inclusive et tournée vers la pluralité.

Cette politique est soumise sur certains sujets aux lois propres à chaque pays, notamment la mixité, le handicap et la formation. Aussi, nous avons choisi un modèle décentralisé dans lequel chaque société adapte et renforce ses actions en fonction de ses enjeux propres. Un socle commun de pratiques partagées est tout de même déployé à l'échelle du Groupe afin d'assurer cohérence, mutualisation et amélioration continue.

4.3.1.2.1 Initiatives attractivité et rétention des talents

Description des plans d'action

Un agenda RH pragmatique aligné avec la stratégie de chaque entreprise

EXEL Industries repose sur un modèle décentralisé dans lequel chaque entreprise définit sa propre stratégie. Pour encourager la synergie et le partage des meilleures pratiques, des commissions transversales thématiques ont été mises en place. La commission RH réunit, depuis plusieurs années, les Directeurs et Directrices RH de chaque société à raison de trois rencontres physiques annuelles (une à l'international et deux en France) et des visioconférences tout au long de l'année (mensuellement avec les DRH français et trimestriellement avec tous les DRH internationaux). Son ambition est de créer un réseau RH vivant au-delà de ces rencontres, favorisant le partage de bonnes pratiques et des décisions consensuelles adaptées aux besoins de chaque entité. Cette dynamique contribue à renforcer la cohésion sociale du Groupe et à harmoniser certaines pratiques en matière de gestion des ressources humaines.

Dans le Groupe, chaque entreprise est libre de définir le parcours d'intégration qui correspond le mieux à ses besoins et à son niveau de maturité, tout en respectant une exigence commune : disposer d'un processus d'intégration pour l'ensemble des nouveaux arrivants. Ce dispositif intègre notamment une formation de cybersécurité obligatoire pour tous les collaborateurs disposant d'une adresse e-mail professionnelle.

Conscientes de l'importance de cette étape pour limiter le turnover durant les premières années, les sociétés du Groupe travaillent chacune à l'amélioration de leurs processus. Certaines concentrent leurs efforts sur les populations les plus touchées par les départs précoces, en repensant leurs parcours d'intégration ; d'autres développent des livrets d'accueil ou des outils pédagogiques pour accompagner les premiers pas des nouveaux collaborateurs. Ainsi, même si le niveau de maturité varie d'une entreprise à l'autre, l'intégration est reconnue par l'ensemble des filiales comme un enjeu prioritaire, avec un déploiement progressif dans les filiales et adapté aux réalités locales.

Le Groupe a prévu en 2025 la formation des équipes RH françaises volontaires à la création de *chatbots RH* dédiés à l'intégration. Ces outils auront pour vocation de centraliser l'ensemble des informations RH standards et de permettre aux collaborateurs d'obtenir des réponses à tout moment, ce qui permettra aux RH de se concentrer sur l'accompagnement humain de proximité. En 2026, cette initiative sera proposée aux équipes RH internationales intéressées, afin de favoriser une diffusion progressive et adaptée de cette innovation au sein de l'ensemble du Groupe.

Une marque employeur forte

Le développement de la marque employeur constitue un enjeu stratégique pour nos sociétés, dans un contexte de forte concurrence sur les bassins d'emploi où nous sommes implantés. Nos entreprises, souvent peu connues du grand public, travaillent à renforcer leur attractivité auprès des talents en adaptant leur communication et leurs actions de recrutement aux spécificités de leurs métiers et de leurs territoires. Chaque entreprise déploie sa propre stratégie de marque employeur, à moyen terme, en choisissant les canaux les plus pertinents, parmi les initiatives les plus répandues : certaines valorisent leurs collaborateurs à travers des témoignages et portraits diffusés sur les réseaux sociaux, tandis que d'autres privilégient la présence lors de salons de recrutement ou de rencontres écoles.

Pour les sociétés françaises, une stratégie commune sera déployée dès 2025-2026 afin de mutualiser les efforts et renforcer la visibilité du Groupe. Elle prévoit notamment le partage de stands sur les salons emploi et la création de supports de communication communs, permettant à toutes les entreprises de représenter les autres lors des événements.

Un plan de formation dynamique

L'évaluation régulière des collaborateurs constitue un élément central du développement des compétences et de l'accompagnement des parcours professionnels. Chaque entreprise du Groupe dispose d'un système d'évaluation annuelle de la performance développé sous la forme qui convient le mieux à chaque structure. Pour les entités qui n'avaient pas encore instauré de processus structuré, des formations spécifiques ont été et seront proposées aux managers afin de garantir la qualité et l'équité des entretiens annuels.

Dans une logique de modernisation, le Groupe a choisi de se doter d'un outil d'entretien, dont le déploiement est prévu à horizon 2025-2026. Chaque entreprise pourra s'en saisir selon son degré de maturité et ses besoins, avec l'objectif de faciliter la digitalisation des entretiens, de rendre cohérentes certaines pratiques et de donner aux managers comme aux collaborateurs une meilleure visibilité sur les objectifs et le développement professionnel.

Plusieurs sociétés du Groupe ont également commencé à développer en 2025 des « people reviews » permettant d'identifier les talents, de suivre les évolutions de carrière et de renforcer la gestion prévisionnelle des compétences. Cette démarche est mise en place selon les besoins de la structure. Une partie des entreprises prévoit de développer la démarche dans toutes leurs filiales d'ici trois ans.

Depuis 25 ans, le Groupe organise l'Académie EXEL, un programme de trois jours en résidentiel destiné à tous les nouveaux managers. Conçue en collaboration avec un organisme de formation spécialisé, cette formation accueille plusieurs groupes de 12 participants tout au long de l'année et s'adresse à l'ensemble des sociétés du Groupe. En amélioration continue pour s'adapter aux évolutions du marché du travail, le programme de l'Académie EXEL a été enrichi en 2025 avec une journée d'intégration, durant laquelle les Directeurs du siège présentent le Groupe, son organisation et sa situation. Cette journée offre aux nouveaux managers un panorama complet avant de prendre leur nouveau rôle et permet d'améliorer le sentiment d'appartenance au groupe EXEL Industries.

La formation, levier stratégique du développement des compétences et de l'expérience collaborateur, constitue, dans les sociétés, un élément constituant de la fidélisation. Aussi, chaque société du Groupe structure et professionnalise ses actions de formation en fonction de ses besoins spécifiques et des profils de ses salariés. Qu'il s'agisse de créer une académie interne, embaucher une ressource dédiée à la formation, se doter d'un outil ou créer un catalogue, la formation est intégrée comme un élément essentiel du parcours collaborateur. Cette approche contribue à renforcer l'attractivité des entreprises et à accompagner la montée en compétences des équipes, tout en consolidant l'engagement et la rétention des talents.

Une politique RH et managériale inclusive et tournée vers la pluralité

En 2024, la mixité s'est affirmée comme un levier stratégique majeur pour la fidélisation et le développement des talents. Le Groupe a donc inscrit ce sujet au cœur de son agenda stratégique. Afin de garantir un déploiement homogène dans l'ensemble des entités, un indicateur spécifique de suivi de la mixité a été créé. Les actions en la matière sont en cours de consolidation. Par ailleurs, chaque société du Groupe présentera, au cours de l'exercice 2025-2026, un plan pluriannuel visant à renforcer la mixité – une démarche déjà engagée par les structures françaises. Parmi les initiatives figurent : la rédaction d'offres d'emploi plus inclusives, la réalisation de vidéos mettant en avant des rôles modèles féminins, ainsi que le déploiement de programmes de sensibilisation aux enjeux de mixité.

Certaines de nos sociétés ont également choisi d'adresser d'autres sujets de diversité tel que le handicap *via* des événements dédiés à l'intégration de tous dans le lieu de travail et l'intergénérationnel *via* des actions auprès des seniors et des apprentis.

En tant que contact privilégié des collaborateurs et collaboratrices dans l'organisation, les managers jouent un rôle central dans la promotion de la mixité et l'instauration d'un environnement de travail inclusif. Aussi, il nous semblait essentiel que cette population soit la première à être sensibilisée aux sujets de mixité. C'est pourquoi, nous avons intégré à la journée d'*onboarding*, une session de sensibilisation à la mixité, afin que tous les nouveaux managers puissent comprendre les enjeux et agir en conséquence.

Conformité salariale dans les pays d'implantation

Au sein du Groupe, tous les collaborateurs perçoivent une rémunération conforme aux seuils légaux en vigueur dans les pays où ils sont employés, dans le respect des législations locales en matière de salaire minimum.

4.3.1.2.2 Indicateurs de performance

Description des indicateurs de performance

Pour piloter la sous-politique attractivité et rétention des talents et vérifier l'efficacité des mesures mises en place nous suivons deux indicateurs :

- le taux de turnover, qui représente le pourcentage de mouvements (entrées et sorties) sur l'année par rapport aux effectifs de la période précédente ;
- la mixité à trois niveaux hiérarchiques (tous les collaborateurs et collaboratrices, managers et membres Comex), qui est le pourcentage de femmes par rapport aux effectifs totaux pour chaque niveau hiérarchique énoncé.

À partir de 2026 nous ajouterons deux indicateurs de mesure de la formation. Le premier suivra le nombre moyen d'heures de formations par collaborateurs. Le deuxième mesurera le nombre moyen d'heures de formation par femmes afin d'évaluer si nous investissons suffisamment sur ce point et comment nous améliorer.

Méthodologie et hypothèses

Le taux de turnover est calculé comme suit :

$$\frac{\text{(Entrées + Sorties + mobilités internes des permanents sur les 12 derniers mois) / 2}}{\text{Effectifs permanents du mois qui précède les 12 derniers mois}}$$

Le calcul de cet indicateur n'est pas régi par un organisme particulier mais est un indicateur mondialement utilisé par l'ensemble des entreprises.

Le *Gender Mix* Global est calculé comme suit :

$$\frac{\text{Nombre de femmes en contrat permanent}}{\text{Nombre d'effectifs permanents (dont absents longue durée)}}$$

Le *Gender Mix Managers* est calculé comme suit :

$$\frac{\text{Nombre de femmes managers en contrat permanent}}{\text{Nombre d'effectifs permanents (dont absents longue durée) manager}}$$

Le nombre de manager correspond au nombre de personne en contrat permanent qui ont en responsabilité hiérarchique au moins une personne.

Le *Gender Mix* Comex est calculé comme suit :

$$\frac{\text{Nombre de femmes membres de Comex}}{\text{Nombre d'effectifs membres de Comex}}$$

Le nombre de membre de Comex correspond à toutes les personnes faisant partie du Comité de Direction de leur entreprise.

Le *Gender Mix* n'est régi par aucun organisme particulier mais est un indicateur incontournable du reporting RH.

4.3.1.2.3 Objectifs et résultats

Description des objectifs

Concernant le turnover, il nous semblait essentiel d'en suivre l'évolution car le taux de 2023-2024 était au-dessus de la moyenne nationale de la métallurgie qui était estimée entre 10 % et 13 %. Ainsi, nous souhaitons atteindre un taux de 11 % d'ici 2027, qui correspond, selon les études, à un environnement plus stable tout en permettant une rotation naturelle et bénéfique des effectifs.

Taux de turnover pour le groupe EXEL Industries

	Année de référence 2022-2023	2024-2025	2026-2027
Objectif		**12 %**	**11 %**
Réalisé	17,9 %	12,3 %	

Concernant le *Gender mix*, nous souhaitons faire évoluer le ratio hommes/femmes « global » et « manager » nous envisageons 25 % dès 2030. L'univers industriel étant moins féminisé nous pensons qu'un quart des effectifs est un objectif atteignable. Concernant le *Gender mix* Comex, qui sont des postes plus complexes nous avons une ambition de 18 % d'ici 2030. À plus long terme, notre ambition est d'avoir au minimum 25 % de femmes aux trois niveaux.

Taux de mixité Femmes/Hommes pour le groupe EXEL Industries

	Année de référence 2022-2023	2024-2025	2029-2030
Objectif Comex		13 %	18 %
Objectif Manager		23 %	25 %
Objectif global		23 %	25 %
Réalisé Comex	10 %	12 %	
Réalisé Manager	18 %	19 %	
Réalisé Global	20,7 %	21 %	

4.3.1.3 Sous-politique : Bien être des collaborateurs

Le bien-être des collaborateurs constitue un axe prioritaire de notre politique sociale et un levier essentiel de performance durable. Nous considérons que la santé, l'équilibre et l'épanouissement professionnel des équipes sont des conditions indispensables à l'engagement et à la réussite collective. Notre ambition est de promouvoir un environnement de travail respectueux et motivant où chacun peut évoluer sereinement et contribuer pleinement à la dynamique de l'entreprise. Dans cette perspective, nos objectifs stratégiques sont de renforcer la qualité de vie au travail, de soutenir la prévention des risques liés à la santé et à la charge de travail, et de développer le sentiment d'appartenance et la satisfaction des collaborateurs. Cette sous-politique s'appuie sur deux piliers stratégiques :

- réduire l'absentéisme ;
- améliorer voire maintenir un niveau d'engagement fort de nos collaborateurs à tous les niveaux.

Cette sous-politique est soumise sur certains sujets aux lois propres à chaque pays, notamment les risques psychosociaux et l'absentéisme. Aussi, nous avons choisi un modèle décentralisé dans lequel chaque société adapte et renforce ses actions en fonction de ses enjeux propres. Un socle commun de pratiques partagées est tout de même déployé à l'échelle du Groupe afin d'assurer cohérence, mutualisation et amélioration continue.

4.3.1.3.1 Initiatives bien être des collaborateurs

Description des plans d'action

Déploiement du baromètre social mondial : EXEL mood

Dans le cadre de notre ambition de faire de l'engagement des collaborateurs un pilier central de la stratégie d'entreprise du groupe EXEL Industries, nous avons lancé en juin 2024 notre premier baromètre social mondial. Cette initiative vise à recueillir une vision globale et nuancée du ressenti des équipes à travers l'ensemble des entités du Groupe.

Le baromètre repose sur une enquête composée de 19 questions réparties en six thématiques clés : la vision de l'entreprise, l'innovation, la politique RSE, le développement de carrière, les relations de travail et les conditions de travail. À ces thématiques s'ajoute une mesure spécifique de l'engagement *via* l'*Employee Net Promoter Score* (eNPS). Certaines questions permettent également de recueillir des commentaires libres, offrant ainsi une richesse d'analyse qualitative en complément des données quantitatives.

L'objectif principal de ce dispositif est d'évaluer le niveau d'engagement des collaborateurs et d'identifier, pour chaque entité, les leviers à valoriser ainsi que les axes d'amélioration prioritaires. L'analyse des résultats et des verbatims nous permet de construire des plans d'action ciblés, adaptés aux réalités locales et aux besoins spécifiques des équipes.

Afin de garantir la transparence et de favoriser l'appropriation des résultats, chaque structure du Groupe a été encouragée à diffuser les résultats de l'enquête auprès de tous ses collaborateurs. Cette étape essentielle permet de nourrir le dialogue interne et de renforcer la dynamique d'amélioration continue. Par ailleurs, chaque entité a élaboré un plan d'action dédié, mis en œuvre selon ses possibilités locales et en cohérence avec ses engagements spécifiques. Ces plans visent à répondre concrètement aux attentes exprimées, tout en s'inscrivant dans une démarche globale de progrès social au sein du Groupe.

Lors du renouvellement du baromètre en juin 2025, le taux de participation a atteint 80 %, soit une augmentation de 11 points par rapport à l'édition précédente, témoignant d'un intérêt croissant et de la confiance des collaborateurs dans cette démarche.

Adapter la communication à tous les niveaux

Parmi les enseignements majeurs de cette première enquête, la nécessité de renforcer et d'adapter la communication interne a été identifiée comme un enjeu transversal par l'ensemble des sociétés du Groupe. En réponse à ce constat, chaque entreprise a revu ses méthodes de communication, selon les besoins exprimés, afin d'avoir une diffusion plus claire et adaptée aux besoins de chaque niveau hiérarchique. Ces évolutions visent à favoriser une meilleure appropriation des enjeux par l'ensemble des collaborateurs et à renforcer la cohésion autour des objectifs communs. C'est aussi dans cette perspective que nous avons ajouté en 2025, la question « Je comprends comment mon travail contribue à la réussite de l'entreprise », car l'engagement passe d'abord par la compréhension de son propre rôle au sein de la Société.

Développer la prise d'initiative

Pour renforcer l'engagement de nos collaborateurs, nous considérons comme essentiel de leur offrir la possibilité de prendre des initiatives et de contribuer activement à la vie de l'entreprise. À la suite de cette première enquête de climat social, les sociétés du Groupe qui ne disposaient pas encore de dispositifs dédiés ont mis en place des outils favorisant l'expression des idées et la prise d'initiative à tous les niveaux (boîtes à idées, rencontres avec la Direction, etc.).

Afin d'encourager davantage cette dynamique, chaque entité a également choisi d'élaborer, tout ou en partie, ses plans d'action grâce à des groupes de travail pluridisciplinaires, associant des salariés de différents niveaux hiérarchiques et services. Cette approche participative permet de s'assurer que les actions engagées répondent aux attentes du terrain et renforcent l'adhésion collective.

Approche intégrée pour l'amélioration des conditions de travail

L'amélioration du bien-être au travail chez EXEL Industries s'appuie également sur une démarche d'amélioration des conditions de travail. Si le sujet est reconnu comme un enjeu majeur à l'échelle du Groupe, les problématiques rencontrées varient d'une entité à l'autre. Chacune a donc choisi d'agir selon ses priorités et les besoins spécifiques de ses collaborateurs. Cette approche sur mesure permet de répondre de manière pertinente aux enjeux locaux de santé, de performance et de cohésion sociale, tout en plaçant les collaborateurs au centre des préoccupations.

Certaines sociétés ont orienté leurs actions vers l'amélioration de l'ergonomie, en optimisant les gestes et les équipements pour faciliter le quotidien et prévenir les troubles musculosquelettiques. Certaines structures ont même participé à des initiatives interentreprises pour favoriser les échanges de bonnes pratiques.

D'autres ont concentré leurs efforts sur la prévention des risques psychosociaux, en menant des enquêtes approfondies pour mieux identifier les sources de stress et y apporter des réponses ciblées. Certaines ont mis en place des outils d'écoute interne ou engagé une réflexion sur les pratiques managériales.

Enfin, plusieurs sociétés ont choisi d'aborder la question des conditions de travail sous l'angle de l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, à travers la mise en place de chartes dédiées ou l'intégration systématique du sujet à l'ordre du jour des réunions mensuelles de direction.

Amélioration des espaces de travail

L'amélioration des espaces de travail a également été un axe de progrès partagé cette année par l'ensemble des sociétés du Groupe, dans la mesure de leurs moyens et de leurs besoins. Qu'il s'agisse de rendre les locaux plus agréables, plus fonctionnels ou mieux adaptés aux usages, chaque entité a engagé des actions concrètes pour renforcer le confort et la qualité de vie sur site. Ces projets, parfois ambitieux, s'inscrivent pour la plupart dans des plans pluriannuels et concernent uniquement les filiales disposant de locaux physiques.

Horizon de déploiement des actions

Dans une logique d'amélioration continue, plusieurs sociétés du Groupe prévoient de poursuivre leurs efforts dans les années à venir. Cela inclut notamment, à long terme, la poursuite des investissements dans les bâtiments, afin de renforcer la qualité des espaces de travail et d'accompagner les évolutions des usages. Par ailleurs, l'introduction progressive du sujet de la santé mentale au travail dans certaines entités marque une nouvelle étape dans la prise en compte globale du bien-être des collaborateurs, avec l'ambition de favoriser un environnement de travail plus attentif aux besoins de chacun.

4.3.1.3.2 Indicateurs de performance

Description des indicateurs de performance

Pour piloter la sous-politique bien-être au travail et vérifier l'efficacité des mesures mises en place nous suivons 1 indicateur : Le taux d'absentéisme sur 12 mois roulant correspond à la proportion de jours d'absence pour cause de maladie et maladie professionnelle des salariés par rapport au nombre de jours théoriquement travaillés.

Méthodologie et hypothèses

Le taux d'absentéisme 12 mois roulant est calculé comme suit :

$$\frac{\text{Nombre de jours ouvrés d'arrêt maladie sur les 12 derniers mois x 100}}{\text{Nombre de salariés moyens sur les 12 derniers mois (hors intérimaires) x nombre de jours moyens travaillés par an}}$$

4.3.1.3.3 Objectifs et résultats

Description des objectifs

L'absentéisme est suivi de près au sein du Groupe, car il constitue un indicateur clé du bien-être au travail. En effet, un environnement de travail favorable au bien-être contribue à limiter l'absentéisme, en réduisant les facteurs de stress, de fatigue ou de désengagement. Notre taux actuel de 3,1 %, étant largement inférieur aux moyennes observées dans notre secteur (entre 5 % et 8 %), l'objectif n'est pas nécessairement de le réduire davantage, mais de le maintenir à ce niveau. Ce suivi régulier permet d'anticiper toute dégradation éventuelle et, le cas échéant, de mettre en place des plans d'action adaptés pour préserver la qualité de vie au travail.

Taux d'absentéisme 12 mois roulants pour le groupe EXEL Industries

	Année de référence 2022-2023	2024-2025	2026-2027
Objectif	3,6 %	3 %	3 %
Réalisé	3,8 %	3,1 %	

4.3.2 Politique n° 6 : Améliorer la santé et la sécurité des utilisateurs (S4)

La politique mise en place répond aux IRO relatifs à l'utilisation de nos produits et à la manipulation des intrants par nos utilisateurs, que ces IRO soient positifs ou négatifs. En ce qui concerne l'utilisation de nos produits, l'un des axes principaux consiste à optimiser l'ergonomie de nos machines et équipements afin de réduire les accidents liés à leur utilisation. L'ergonomie englobe ici l'ensemble des mesures destinées à améliorer le confort des utilisateurs, à limiter l'apparition de troubles musculosquelettiques (TMS) et à réduire les accidents liés à la manipulation des équipements par nos clients.

En ce qui concerne la manipulation des intrants, un autre aspect fondamental de notre politique vise à réduire les contacts entre l'utilisateur et des produits susceptibles de nuire à sa santé ou à sa sécurité. Ce principe s'avère particulièrement déterminant dans le contexte de la Pulvérisation Agricole, Industrielle ou dans le secteur du jardinage, où les substances manipulées peuvent représenter un risque pour les utilisateurs.

4.3.2.1 Initiatives d'amélioration de la santé et sécurité des utilisateurs

Description des plans d'action

La limitation des risques liés à l'exposition aux produits chimiques constitue une priorité pour nos sociétés, qui appliquent rigoureusement les standards et normes en vigueur en matière de sécurité des produits. Au-delà du strict respect des obligations légales, plusieurs initiatives concrètes sont mises en œuvre afin de renforcer la protection des utilisateurs.

Ainsi nos produits intègrent déjà un certain nombre de spécificités visant à éviter les blessures dues à l'utilisation de nos produits et le contact direct avec les intrants.

Par exemple :

- Dans le domaine de la Pulvérisation Agricole, les équipements sont dotés de cabines pressurisées et dotées de filtres afin de protéger efficacement les opérateurs contre l'exposition aux produits phytosanitaires lors des traitements en plein champ. Par ailleurs, des dispositifs spécifiques de couplage de la cuve avec les récipients contenant les produits phytopharmaceutiques équipent nos pulvérisateurs, ce qui permet de limiter les risques d'écoulement et d'assurer une manipulation sécurisée des substances.
- Dans le jardinage, l'exposition aux produits de traitement peut survenir lors de l'application de traitements sur les végétaux. C'est pourquoi une gamme de solutions alternatives est proposée aux clients :
  - désherbeurs thermiques : dispositifs électriques ou à gaz utilisant des brûleurs pour éliminer les mauvaises herbes ;
  - composteurs : équipements destinés à produire du fertilisant organique sous forme de compost, offrant une alternative à l'utilisation d'engrais chimiques.
- Dans le secteur de la Pulvérisation Industrielle, des efforts importants sont consacrés au développement de produits visant à améliorer le taux de transfert des peintures. Cette optimisation permet de limiter la formation de nuages de peinture contenant des composés organiques volatils (COV). Ces solutions contribuent à la réduction de l'impact environnemental des activités de pulvérisation, décrite dans la section 4.2.3, et apportent également des bénéfices notables concernant la santé des opérateurs. Pour renforcer cette démarche, nos robots automatiques de peinture équipent des cabines ventilées qui ne nécessitent pas d'intervention humaine durant les phases de pulvérisation. L'utilisation de ces équipements permet de limiter le contact direct des opérateurs avec les substances dangereuses, réduisant ainsi les risques pour leur santé.

Enfin, afin d'assurer l'utilisation optimale des équipements par nos clients finaux et de prévenir tout risque d'accident, des sessions de formation sont dispensées directement sur les sites industriels ou en champs. Ces formations visent à sensibiliser les utilisateurs aux procédures appropriées d'utilisation des machines et équipements, au port correct des équipements de protection individuelle (EPI) ainsi qu'aux règles élémentaires de sécurité. Sur ce dernier point, les règles de sécurité sont présentées à la fois dans les manuels d'utilisation et à travers des signalétiques claires apposées sur les machines et équipements.

En ce qui concerne plus précisément l'ergonomie de nos équipements, plusieurs principes fondamentaux visent à améliorer le confort, la facilité d'utilisation et la sécurité lors de leur utilisation. Nous nous attachons avant tout à concevoir des équipements qui réduisent les travaux manuels pénibles, qui simplifient les opérations complexes et qui optimisent les postures de travail. Cette approche permet non seulement de gagner du temps, mais aussi d'assurer une sécurité renforcée ainsi qu'un bien-être accru pour les utilisateurs.

Notre démarche s'articule autour de plusieurs axes :

- l'intégration, dès les phases initiales de tout nouveau développement, de critères relatifs au confort de travail et à la facilité d'utilisation. Cette anticipation favorise la création de machines toujours plus adaptées aux besoins des utilisateurs ;
- une collaboration étroite avec les utilisateurs, qui nous permet de cibler les fonctionnalités véritablement utiles et de nous concentrer sur celles qui apportent une valeur ajoutée concrète à nos clients ;
- la recherche constante d'améliorations visant à générer des gains de temps, contribuant ainsi à une productivité accrue pour nos clients ;
- l'intégration de nouvelles technologies, avec pour objectif de simplifier davantage l'utilisation de nos machines, rendant leur manipulation plus intuitive et accessible.

Par exemple, dans la pulvérisation agricole, il convient de souligner que les opérations de couplage et de découplage des outils demeurent fréquemment longues, peu pratiques et susceptibles de générer des erreurs. En effet, lors des phases de montage et de démontage des équipements, les utilisateurs subissent une perte de temps non négligeable et s'exposent à des risques pour leur santé et leur sécurité. Ces manipulations peuvent être complexes, imposer des postures inconfortables et nécessiter le port de charges, autant de facteurs susceptibles d'entraîner des troubles musculosquelettiques ou des accidents.

Face à ce constat, nos sociétés spécialisées dans la Pulvérisation Agricole s'attachent à simplifier ces opérations afin d'offrir une expérience utilisateur améliorée à leurs clients finaux :

- simplification des systèmes hydrauliques : l'accessibilité des prises hydrauliques est améliorée en les positionnant à proximité immédiate des éléments à connecter. Cette démarche vise à faciliter les manipulations nécessaires lors du raccordement ;
- simplification des systèmes mécaniques : un travail est mené en partenariat avec les fabricants d'outils afin de simplifier le couplage aux machines. Cela concerne l'interfaçage des machines avec différents outils tels que ceux dédiés au travail du sol, à la pulvérisation, aux travaux en verts, à l'effeuillage ou encore au prétaillage.

Nos équipes de R&D développent également un robot autonome pour automatiser un certain nombre de tâches viticoles. Ce robot réduit la pénibilité du travail en limitant la manipulation de charges lourdes, les mauvaises postures, et les gestes répétitifs qui sont à l'origine des TMS et des maladies professionnelles. Il repose sur une base mobile modulaire, capable de suivre de façon autonome le viticulteur et de l'assister dans les tâches suivantes :

- le transport d'outils et de matériels lourds nécessaire à l'entretien des vignes ;
- le transport des récoltes ;
- l'entretien des vignes grâce à un système de détection automatique des pampres, un bras articulé équipé d'un sécateur électrique, et un contenant de collecte ;
- la récolte des grappes grâce à un système de détection automatique des grappes prêtes à être récoltées, un bras articulé équipé d'un sécateur électrique, et un contenant de collecte.

En ce qui concerne plus précisément la manipulation des intrants, nous avons franchi un nouveau pas dans le domaine de la Pulvérisation Agricole pour réduire les risques d'exposition du conducteur aux produits phytopharmaceutiques. En effet, l'utilisation du robot autonome TRAXX permet à un opérateur à distance de superviser les tâches de pulvérisation, et ainsi d'éviter tout contact potentiel avec le produit pulvérisé. Le robot TRAXX est un robot enjambeurs qui peut fonctionner soit :

- à l'aide d'un balisage GPS du parcours qui permet de réaliser les travaux en autonomie supervisée sur toute la parcelle ;
- à l'aide d'un pilotage à distance de la machine grâce à une télécommande ergonomique.

Horizon de déploiement des actions

Les démarches engagées dans le domaine de la Pulvérisation Agricole s'inscrivent principalement dans un horizon de moyen à long terme. En effet, la mise en place des innovations et des améliorations technologiques repose sur le renouvellement progressif des différentes gammes de produits.

Par ailleurs, l'adoption de nouvelles fonctionnalités sur les robots autonomes s'effectue également de manière progressive. Cette évolution graduelle vise à garantir une adaptation optimale des outils et des équipements aux besoins des utilisateurs tout en assurant leur fiabilité, leur sécurité et leur efficacité dans le temps.

4.3.2.1.1 Indicateurs de performance

Description des indicateurs de performance

L'indicateur de performance sélectionné pour cette action consiste à surveiller le nombre de réclamations clients reçues en lien avec la sécurité des produits.

À ce jour, à l'exception des sociétés de pulvérisation situées en France et de l'activité de jardin, nous ne comptabilisons pas de façon distincte les réclamations qui relèvent de la santé/sécurité, de celles qui relèvent d'autres sujets.

Un travail est en cours afin de mettre en place, dès le prochain exercice, les procédures nécessaires dans les sociétés concernées. Cette démarche vise à harmoniser la collecte et la remontée des réclamations clients concernant la sécurité des produits sur l'ensemble des activités, pour garantir un suivi complet de l'indicateur.

Méthodologie et hypothèses

L'indicateur concerne l'ensemble des réclamations émises par les clients en lien avec la sécurité des produits faisant suite à un accident avéré, ou un risque pouvant engendrer un accident (presque accident). Pour être prise en considération, une plainte doit faire l'objet d'une validation interne confirmant sa pertinence par rapport à la sécurité des produits. À défaut de cette validation, la plainte est exclue du périmètre de reporting. Seules les plaintes dûment enregistrées dans les systèmes d'information dédiés sont comptabilisées.

4.3.2.1.2 Objectifs et résultats

Description des objectifs

À ce jour, aucun objectif n'a été fixé, principalement en raison de l'absence de références historiques permettant d'établir des hypothèses d'évolution pour les prochaines années. Par ailleurs, comme mentionné précédemment, certaines sociétés ne disposent pas encore des moyens nécessaires pour déployer cet indicateur. Nous serons en mesure de définir un objectif dès que ces deux aspects auront été résolus.

Sur le périmètre actuel, 144 plaintes ont été enregistrées pour la période 2024-2025.

4.4 Informations sur la Gouvernance

La section « informations sur la gouvernance » traite les IRO relatifs aux ESRS S4 (consommateurs et utilisateurs finaux) et G1 (conduite des affaires).

Dans la politique « Conduite des affaires et protection des données personnelles », nous nous employons à créer les conditions favorables au développement du Groupe dans le respect des règles, des normes ou de l'éthique, lesquelles reposent de façon croissante sur l'utilisation de moyens de traitement informatique de l'information. Cette politique vise donc à :

- faire des affaires tout en respectant les principes et les valeurs d'éthique et de conformité ;
- garantir la protection des données personnelles.

  Nos résultats et objectifs sont les suivants :

  - le pourcentage de documents relatifs aux programmes de conduite des affaires et protection des données personnelles qui ont été rédigés est de 100 % en 2024-2025 ;
  - le pourcentage de personnes formées par la Direction Juridique Groupe est de 100 % en 2025-2026 ;
  - le pourcentage de salariés ayant suivi la formation sur le code de conduite est de 54 % en 2024-2025 et nous prévoyons que 100 % des salariés soient formés d'ici à 2029-2030 ;
  - le pourcentage de salariés ayant signé le code de conduite est de 94 % en 2024-2025 et nous visons 100 % en 2029-2030.

Dans la politique « entretenir un partenariat durable avec nos fournisseurs », nous exposons comment nous envisageons de couvrir les pratiques d'achat responsable qui permettent d'établir un cadre stratégique visant à intégrer les principes du développement durable, de l'éthique et de la performance économique dans les processus d'approvisionnement d'une entreprise en tenant compte de leur impact environnemental, social et économique tout au long de leur cycle de vie.

4.4.1 Politique n° 7 : Conduite des affaires et Protection des données personnelles (S4 ; G1)

Cette politique traite les IRO relatifs aux ESRS S4 (consommateurs et utilisateurs finaux) et G1 (conduite des affaires).

Le groupe EXEL Industries s'emploie à créer les conditions favorables à son développement dans le respect des règles, des normes ou de l'éthique qui s'imposent à lui et prévenir l'ensemble des risques auxquels il s'expose en cas de non-respect.

Trois organes de décisions complémentaires sont garants de ce respect : le Conseil d'administration, le Comité RSE et la Direction Juridique du Groupe.

Les engagements du Groupe incluent l'application de principes éthiques stricts en matière de conduite des affaires et le respect des règles de conformité en matière de protection des données personnelles du Groupe.

4.4.1.1 Sous-politique : Conduite des affaires (G1)

Cette sous-politique traite les IRO relatifs aux impacts négatifs liés à la corruption, fraude et concurrence déloyale, ainsi qu'au risque lié au non-respect de la réglementation Sapin II.

Elle consiste à rédiger, former, déployer et contrôler l'application du programme de Conformité.

La façon dont les organes d'administration et de direction traitent des sujets de conduite des affaires est identique à celle présentée dans la section 4.1.2 sur la feuille de route RSE. Les spécificités additionnelles sont présentées ci-dessous.

Le Comité d'Éthique

Le Comité d'Éthique est l'interlocuteur des salariés et des tiers pour tout sujet de préoccupation relatif à toute violation potentielle du code de conduite ou encore des lois ou réglementations applicables en matière d'éthique, dont la loi Sapin 2.

Le Comité d'Éthique se compose de trois (3) membres permanents, le Directeur Général, le Directeur des Ressources Humaines Groupe et le Directeur Juridique Groupe.

Direction Juridique

L'activité Conformité d'EXEL Industries est dirigée par la Direction Juridique Groupe qui :

- définit la stratégie Conformité conformément aux orientations fixées par le Directeur Général du Groupe, assisté de l'équipe dirigeante de la Holding ;
- conseille les Directeurs Généraux des différentes entités du Groupe sur les orientations, les règles, les politiques et les outils de conformité à mettre en œuvre au niveau local ;
- entreprend la cartographie des risques de corruption du Groupe et élabore et suit les plans d'atténuation des risques associés ;
- effectue une veille réglementaire pour s'assurer que le programme de Conformité est régulièrement adapté aux dernières évolutions des différentes réglementations applicables au Groupe ;
- participe (à la demande du Conseil d'administration et du Comité RSE) avec le Comité d'Éthique du Groupe, aux enquêtes internes sur les sujets de conformité.

Direction Générale des sociétés et Référent éthique

Les Directeurs Généraux du Groupe sont responsables de la mise en œuvre effective du programme de Conformité au sein de leur organisation et doivent nommer un Référent Éthique.

Les Référents Éthique s'assurent de la diffusion du programme de conformité et de sa mise en œuvre dans les différentes entités de leur organisation. Ils sont aussi chargés de s'assurer que les salariés comprennent et soient formés au respect du code de conduite et du programme de Conformité du Groupe.

Enfin, ils recueillent les alertes en local ou autres problématiques de Conformité portées à leur attention. Ils peuvent aussi, éventuellement et à la demande du Comité d'Éthique du Groupe, participer aux enquêtes diligentées en la matière.

Ces référents disposent aussi de leurs propres relais dans chacune de leurs entités et travaillent en étroite collaboration avec la Direction Juridique Groupe.

Comité Conformité

Le Comité Conformité est une réunion spécifique de la Direction Juridique Groupe avec l'ensemble des Référents Éthique. Elle vise à traiter de tous les sujets d'actualité en matière de conformité.

4.4.1.1.1 Initiatives de rédaction, formation, contrôle et déploiement du programme de conformité

Description des plans d'action

Le programme Conformité est développé au niveau du Groupe. Il est basé sur un cycle de gestion des risques en quatre étapes, à savoir l'identification et l'évaluation des risques, la prévention, la détection et le contrôle, permettant ainsi un cycle d'amélioration continue. Il repose sur sept plans d'action développés ci-dessous.

Cartographie des risques de corruption

EXEL Industries a réalisé une cartographie des risques de corruption grâce à une collaboration étendue du Comité Exécutif ainsi que tous les Directeurs Généraux des sociétés.

Conformément à l'ensemble des principes détaillés dans les lignes directrices de l'Agence française anticorruption (AFA), la cartographie actualisée des risques de corruption réalisée s'est appuyée sur une approche progressive se déroulant en quatre volets principaux :

- identification des activités et des processus du Groupe ;
- définition de l'univers de risques ;
- évaluation et hiérarchisation des risques *via* des ateliers réalisés avec les Directeurs Généraux du Groupe ;
- analyse et consolidation des résultats et définition de plans d'actions dédiés.

Le résultat de ces travaux a permis d'identifier 38 *scenarii* de corruption et trois fonctions les plus exposées aux risques de corruption : les Ventes, les Achats et les Alliances & Partenariats.

Règles

Le programme de Conformité d'EXEL Industries repose sur un ensemble de règles et de procédures pour garantir que les activités soient menées de manière conforme. Ces règles sont conformes aux principes énoncés dans la Convention des Nations unies contre la corruption, plus généralement, aux conventions internationales visant à promouvoir un environnement commercial transparent, durable et éthique, exempt de toute forme de fraude, mais aussi et surtout à la loi Sapin II.

Les règles décrites ci-dessous couvrent tous les salariés d'EXEL Industries, toutes les activités et toutes les zones géographiques et, le cas échéant, tous nos partenaires commerciaux. Elles sont disponibles :

- sur le site Internet public d'EXEL Industries, sur la page « Nos engagements » ;
- en interne sur le *Legal Cluster* (outil digital de la Direction Juridique Groupe), accessible à tous les employés.

Code de conduite

Le code de conduite du Groupe formalise et renforce les principes fondamentaux pour guider les comportements de travail de son personnel. Ces principes incluent la responsabilité, l'intégrité, le respect d'autrui, l'objectivité, la loyauté et la confiance. Principes qui s'inscrivent dans le prolongement des valeurs du Groupe.

Il s'agit d'une mesure préventive essentielle, dans la mesure où il couvre un large éventail de sujets de conformité et guide les collaborateurs/mandataires sociaux dans la manière dont ils doivent se comporter et la prise de décisions conformes à l'éthique. Le code de conduite du Groupe a été initialement adopté, sous la forme d'un Code de bonne conduite en 2017 et d'une Charte éthique en 2021. Ces documents ont été retravaillés afin de s'adapter aux évolutions de l'environnement réglementaire et de refléter l'ambition éthique d'EXEL Industries.

Le code de conduite du Groupe comprend un avant-propos du Directeur Général du Groupe, qui fixe la ligne à suivre au plus haut niveau. Il lie les engagements éthiques aux valeurs d'EXEL Industries, couvre un plus large éventail de sujets tels que l'inclusion sur le lieu de travail, les droits humains, l'environnement, l'intégrité, mais aussi la question du délit d'initié et inclut la Politique de respect des sanctions internationales et la Politique cadeaux du Groupe. En tant que tel, le code de conduite formalise ainsi la politique de tolérance zéro d'EXEL Industries à l'égard de la corruption. Il a été validé par le Conseil d'administration.

Les modèles de contrats du Groupe intègrent dorénavant une clause relative à l'éthique, au développement durable, à la lutte contre la corruption et font référence au code de conduite du Groupe. La grande majorité des règlements intérieurs des entités du Groupe font référence au code de conduite.

Politique de respect des sanctions internationales, Politique cadeaux et Politique de prévention des délits d'initiés

La Politique de respect des sanctions internationales, la Politique cadeaux et enfin celle de prévention des délits d'initiés, complètent le code de conduite et forment l'ossature du programme de Conformité d'EXEL Industries, conçu pour garantir que le Groupe opère de façon éthique.

Ces Politiques sont régulièrement révisées et modifiées pour s'adapter aux développements internes et aux changements organisationnels.

Le Groupe a, ce faisant, récemment revu sa Politique de prévention des délits d'initiés. Dans ce cadre, EXEL Industries a officiellement informé chaque destinataire d'informations privilégiées, par courrier officiel signé par le Directeur Général du Groupe, de son inscription sur la liste des initiés (permanents et occasionnels du Groupe), tenue à la disposition de l'AMF.

Le Groupe a, par ailleurs adopté en 2024, la Politique cadeaux et invitations et a déployé un outil digital (*Legal Cluster*), afin de permettre à l'ensemble des salariés de déclarer tout cadeau et/ou invitation reçu ou donné dans le cadre de ladite Politique cadeaux et invitations du Groupe.

Procédures de due diligence envers les tiers

Le programme de Conformité vise à s'assurer que l'évaluation de l'intégrité et des pratiques commerciales de nos partenaires commerciaux reste à tout moment un aspect crucial des relations commerciales d'EXEL Industries. Conformément aux processus de gestion des tiers, les clients et les prospects, les fournisseurs et les autres partenaires commerciaux ou intermédiaires font l'objet d'un examen approfondi. Les fournisseurs sont évalués grâce à un logiciel d'achat qui intègre nativement cette fonctionnalité.

L'évaluation vise à identifier les tiers soumis à des sanctions internationales, présentant un risque d'exposition à la corruption, ou faisant l'objet de procédures judiciaires, ainsi qu'à identifier les violations des droits humains afin de se conformer aux obligations de Devoir de Vigilance.

Plus généralement, un processus d'évaluation des tiers a été mis en place par la Direction Juridique Groupe, comprenant un audit des critères ESG mais aussi financiers.

Le processus d'intégration comprend des mesures spécifiques pour les partenaires présentant un risque plus élevé (par exemple, un questionnaire d'intégrité) et le respect d'engagements stricts sur le plan éthique.

Système d'alerte

EXEL Industries a mis en place un système d'alerte éthique pour permettre aux employés du Groupe, ainsi qu'aux tiers, de signaler des violations potentielles, accessible *via* une adresse dédiée « la Ligne Éthique », ou encore *via* le *Legal Cluster* pointant vers cette même ligne éthique et dont le Comité d'Éthique est le seul destinataire.

L'utilisation de la Ligne Éthique n'est pas obligatoire mais complémentaire aux modes habituels de transmission d'informations au sein du Groupe : en premier lieu, le salarié doit s'adresser à son responsable hiérarchique, sauf si celui-ci est directement impliqué dans le manquement signalé ; à défaut, la Direction des Ressources Humaines de la société concernée ou le Directeur des Ressources Humaines du Groupe peuvent être contactés.

Les différents canaux de signalement proposés aux employés sont contenus dans le code de conduite, détaillé sur le site web d'EXEL Industries ou le *Legal Cluster* et régulièrement mis en avant par le biais de communications dédiées.

Deux fois par an, la Directrice Juridique Groupe et/ou le Comité d'Éthique présentent au Comité RSE les tendances en matière d'alertes et les affaires majeures, en fournissant des résultats détaillés et des chiffres sur les alertes reçues, les résultats des enquêtes et les sanctions prises, le cas échéant, notamment en matière de corruption, de fraude et d'intégrité financière.

Mesures comptables

Les contrôles comptables sont un élément essentiel du programme de conformité d'EXEL Industries, car ils garantissent que le Groupe opère conformément à toutes les lois et réglementations applicables, que ses rapports financiers soient exacts et fiables, et que la fraude et les abus d'actifs soient correctement évités et gérés.

La tenue et la publication des états financiers répondent aux exigences en vigueur et, en tant que groupe coté et audité, l'efficacité de ses processus comptables et la sincérité des états publiés font l'objet d'une certification.

En ce qui concerne plus particulièrement les mesures comptables, les résultats de la cartographie des risques de corruption ont permis d'identifier les processus de ventes et d'achats comme les plus exposés aux risques de corruption.

Ce faisant, le manuel de contrôle interne comprend des contrôles visant à encadrer et atténuer ces risques.

Le manuel de contrôle interne contient en particulier un paragraphe intitulé « Surveillance de la fraude et des incidents de contrôle interne » qui définit les faits devant, en particulier, donner lieu à une déclaration à l'instance d'audit interne.

Les contrôles réalisés se conforment aux recommandations de l'AFA (Agence française anticorruption) du 12 janvier 2021.

Formation à tous les salariés

La formation sur le code de conduite et sur la Politique cadeaux et invitations est obligatoire pour tous les employés du Groupe sans exception. La Direction Juridique du Groupe a d'abord formé tous les Référents Éthiques, à charge pour eux dans un second temps de former l'ensemble des salariés de leurs entités.

Par ailleurs, une rubrique « Formation » est disponible dans le *Legal Cluster* et est accessible pour tous les salariés du Groupe pour se former à des contenus en libre accès sur la conformité.

Formation des Référents éthiques

Le programme de formation des Référents Éthique porte sur les principales mesures de conformité et sur leur rôle. La formation des Référents Éthique suit une approche interactive combinant des leçons et des mises en situation réelles. À cela s'ajoutent également des mini-séries sur le thème de l'éthique des affaires. L'ensemble de ces formations et les podcasts des Comités Conformité sont disponibles sur l'outil digital (*Legal Cluster*) de la Direction Juridique Groupe dans la rubrique « Compliance » – sous-rubrique « Training ».

Formation des « Initiés »

Au cours de l'année 2024-2025, la Direction Juridique Groupe a formé les « Initiés » du Groupe. Le podcast de cette formation étant disponible sur l'outil digital (*Legal Cluster*) de la Direction Juridique Groupe dans la rubrique « Compliance » – sous-rubrique « Training », mais uniquement accessible aux « Initiés » du Groupe.

Formation des personnes les plus exposées aux risques de corruption

Conformément à la loi Sapin II, la Direction Juridique Groupe a formé, au cours de l'année 2024-2025, l'ensemble des personnes du Groupe les plus exposées aux risques de corruption, sur la base de la liste communiquée par les Référents Éthique de chaque entité. Deux sessions de formation, l'une en anglais et l'autre en français, ont été réalisées à cet effet. Les podcasts de ces formations ont été publiés sur l'outil digital (*Legal Cluster*) de la Direction Juridique Groupe dans la rubrique « Compliance » – sous-rubrique « Training ».

Par ailleurs, depuis 2023, la Direction Juridique du Groupe a multiplié les actions de sensibilisation aux sanctions internationales et aux contrôles à l'exportation, auprès de l'équipe dirigeante du Groupe, et ce plus particulièrement pour les paquets de sanctions internationales russes et la politique de taxes à l'importation du gouvernement Trump.

Contrôles

Le contrôle du programme de conformité est géré par l'audit interne du Groupe selon les principes détaillés dans le chapitre 3 « Facteurs de risques », en collaboration avec la Direction Juridique. L'équipe d'audit comprend d'ailleurs deux auditeurs issus de la Direction Juridique Groupe.

À compter de 2026, toutes les revues d'entités réalisées par l'audit interne du Groupe contiendront des points de contrôle liés aux risques de conformité. Les revues de processus peuvent également contenir des points de contrôle sur les questions de conformité, en fonction de l'objet de la revue.

Horizon de déploiement des actions

La rédaction, les formations et les modalités de contrôle du programme de conformité ont été complétées durant l'exercice 2024-2025. L'ensemble des entités du Groupe se sont engagées à déployer l'intégralité du programme de conformité sur la période 2025-2030.

4.4.1.1.2 Indicateurs de performance

Description des indicateurs de performance

Deux catégories d'indicateurs de performance ont été créées s'agissant de l'éthique des affaires :

- les indicateurs de performance liés à la rédaction et à la formation des référents et autres profils concernés par la Direction Juridique Groupe ;
- les indicateurs de performance liés au déploiement du programme de Conformité au sein des entités du Groupe par les référents de chaque filiale.

S'agissant de la rédaction, de la formation des référents et autres profils concernés par la Direction Juridique Groupe, les KPI sont les suivants :

- pourcentage de documents relatifs au programme de conduite des affaires qui ont été rédigés ;
- pourcentage de personnes formées par la Direction Juridique Groupe.

S'agissant du déploiement du programme de Conformité par chacune des entités du Groupe, l'ensemble des sociétés du Groupe ont adopté les KPI suivants :

- **code de conduite** : pourcentage de salariés ayant suivi la formation sur le code de conduite et l'ayant lu ;
- **système d'alerte** : nombre d'alertes internes par an.

Méthodologie et hypothèses

Pour les indicateurs de performance de la rédaction et formation/mise à disposition de la documentation par la Direction Juridique Groupe, nous avons deux KPI :

- concernant le pourcentage de documents relatifs au programme de conduite des affaires, les documents qui doivent être mis à la disposition des entités du Groupe sont listés dans la section « Initiatives de rédaction, de formation et de communication » ;
- concernant le pourcentage de personnes formées par la Direction Juridique Groupe, le profil et la population à former sont ceux listés dans la section « Formation et communication ».

Pour les indicateurs de performance de déploiement du programme par chaque société au sein des dites sociétés :

- il faut entendre par le terme « salariés » les salariés permanents, temporaires ou encore les apprentis inscrits dans les registres de chacune des sociétés du Groupe, au 30 septembre de chaque année.

La formule de calcul à appliquer afin de calculer le pourcentage de salariés ayant suivi la formation sur le code de conduite est la suivante :

$$\frac{\text{Nombre de salariés ayant suivi la formation sur le code de conduite dans chaque entité du Groupe X 100}}{\text{Nombre de salariés}}$$

S'agissant plus précisément du pourcentage de salariés ayant suivi la formation sur le code de conduite, chaque salarié comptabilisé doit avoir signé une attestation justifiant de sa bonne lecture du code de conduite défini par le Groupe.

S'agissant de l'indicateur nombre d'alertes internes. Il faut entendre par le terme « alerte interne », tout signalement réalisé par les salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe, auprès Comité d'Éthique et/ou de la Direction Juridique Groupe *via* la Ligne Éthique (ethics@exel-industries.com) ou *via* les différents canaux de signalement proposés aux employés et contenus dans le code de conduite (en ce compris en cas d'existence de système d'alerte local), en cas de connaissance de comportements non éthiques, contraires aux réglementations en vigueur en matière de droits humains, libertés fondamentales, santé, sécurité, environnement, corruption et concurrence déloyale.

4.4.1.1.3 Objectifs et résultats

Description des objectifs

Pourcentage de documents relatifs au programme de conduite des affaires qui ont été rédigés

	2024-2025
Objectifs	100 %
Réalisé	100 %

Pourcentage de personnes formées par la Direction Juridique Groupe

	Année de référence 2024-2025	2029-2030
Objectifs	100 %	100 %
Réalisé	100 %	

Pourcentage de salariés ayant suivi la formation sur le code de conduite

	Année de référence 2024-2025	2029-2030
Objectifs	50 %	100 %
Réalisé	54 %	

Pourcentage de salariés ayant signé le code de conduite

	Année de référence 2024-2025	2029-2030
Objectifs	90 %	100 %
Réalisé	94 %	

Il est à noter que le processus de signature du code de conduite avait démarré avant celui des formations et donc que certains salariés l'ont signé sans encore avoir bénéficié de la formation.

S'agissant des alertes internes, en 2024-2025, une alerte a été signalée et suivie au sein du Groupe, par le biais du système d'alerte.

4.4.1.2 Sous-politique : Protection des données personnelles (S4 ; G1)

Cette sous-politique traite les IRO relatifs aux risques liés aux atteintes à la réputation de l'entreprise et aux amendes émises en cas de violation des règles édictées par le RGPD, ainsi qu'à l'impact positif des mesures adoptées pour protéger la vie privée des usagers utilisant nos équipements.

Elle consiste à rédiger, former, déployer et contrôler l'application du programme de protection des données personnelles.

La stratégie du groupe EXEL Industries repose en partie sur la transformation digitale de ses activités, tant par l'amélioration des systèmes de gestion du Groupe que par le développement de solutions digitales innovantes proposées aux clients du Groupe. En complément des systèmes d'information classiques, sur lesquels repose une partie des opérations du Groupe, EXEL Industries déploie plusieurs cas d'usage de données et d'algorithmes permettant l'amélioration de la gestion de son portefeuille clients ou encore de la gamme de produits proposée par les différentes entités du Groupe. Cette stratégie entraîne une utilisation croissante des systèmes d'information du Groupe (progiciels, logiciels dédiés à la gestion logistique, logiciels de gestion de la relation clients, etc.). La protection des données personnelles est ainsi un enjeu opérationnel fort pour EXEL Industries, du fait de la digitalisation croissante de son activité.

La façon dont les organes d'administration et de direction traitent des sujets de la protection des données personnelles est identique à celle présentée dans la section 4.1.2 sur la feuille de route RSE. Les spécificités additionnelles sont présentées ci-dessous.

Pour garantir l'efficacité de son programme de protection des données personnelles, EXEL Industries a mis en place le même type de gouvernance que celle du programme de conformité, décrit dans la section « Conduite des affaires » et se décompose comme suit :

La Direction Juridique Groupe

L'activité Protection des Données Personnelles d'EXEL Industries est dirigée par la Direction Juridique Groupe qui :

- définit la stratégie de Protection des Données Personnelles conformément aux orientations fixées par le Directeur Général du Groupe, assisté de l'équipe dirigeante de la Holding ;
- conseille les Directeurs Généraux des différentes entités du Groupe sur les orientations, les règles/Politiques et les outils en matière de Protection des Données Personnelles à mettre en œuvre au niveau local ;
- diffuse le programme de Protection des Données Personnelles au niveau local, et s'appuie sur des Référents RGPD locaux, qui disposent, eux aussi, de leurs propres relais dans chacune de leurs entités ;
- effectue une veille réglementaire pour s'assurer que le programme de Protection des Données Personnelles est régulièrement adapté aux dernières évolutions des différentes réglementations applicables au Groupe, qu'elle diffuse au Comité RGPD lors de réunions régulières (tous les deux mois environ).

Pour adapter le programme de Protection des Données Personnelles, la Direction Juridique Groupe s'appuie aussi sur une collaboration étroite avec ses conseils, l'éditeur du registre de traitements digital du Groupe (le logiciel de gestion des données personnelles du Groupe : Adéquacy), le Directeur Général du Groupe, assisté de l'équipe dirigeante de la Holding et les Référents RGPD de chacune des filiales du Groupe, afin d'adapter les initiatives de Protection des Données Personnelles du Groupe aux lois, à l'environnement et aux circonstances locales.

Les Directeurs Généraux et Référents RPGD

Les Référents RGPD de chacune des filiales du Groupe jouent, un rôle clé dans le déploiement du programme de Protection des Données Personnelles. Comme pour le programme de Conformité, les Directeurs Généraux des différentes entités du Groupe sont responsables de la mise en œuvre effective du programme de Conformité au sein de leur organisation. Ainsi, ils sont donc chargés de :

- structurer la fonction Protection des Données Personnelles au sein de leur organisation : ils nomment le Référent RGPD de leur entité, après avis de la Directrice Juridique Groupe ;
- veiller à la mise en œuvre effective, au sein de leur organisation, de l'ensemble des directives, règles/Politiques, formations et outils en matière de Protection des Données Personnelles élaborés par la Direction Juridique Groupe ;
- s'assurer que les Référents RGPD complètent bien le registre de traitements de leur entité et de la signature de la documentation contractuelle requise dans le cadre des relations de leur entité avec leurs clients et fournisseurs, mais aussi dans le cadre des relations de leur entité avec leurs salariés ;
- contrôler.

Comité RGPD

Le Comité RGPD est une réunion spécifique de la Direction Juridique Groupe avec l'ensemble des Référents RPGD. Elle vise à traiter de tous les sujets d'actualité en matière de protection des données personnelles.

4.4.1.2.1 Initiatives de rédaction, formation, contrôle et déploiement du programme de protection des données personnelles

Description des plans d'action

Le programme de Protection des Données Personnelles d'EXEL Industries repose sur un cycle de gestion des risques en quatre étapes, à savoir l'identification des risques, la prévention, la détection et le contrôle, permettant ainsi un cycle d'amélioration continue. Il repose sur cinq plans d'action développés ci-dessous.

Règles

Le programme de Protection des Données Personnelles d'EXEL Industries repose sur un ensemble de règles et de procédures. Ces règles sont conformes aux principes énoncés dans le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, dit Règlement sur les Données Personnelles (« le RGPD »).

Les règles couvrent tous les employés d'EXEL Industries, toutes les activités et toutes les zones géographiques et, le cas échéant, tous nos partenaires commerciaux. Elles sont disponibles, pour certaines sur le site Internet public d'EXEL Industries, et dans leur intégralité en interne sur le *Legal Cluster*, accessible à l'ensemble des Référents RGPD du Groupe.

Procédure exercice des droits des personnes concernées

La procédure d'exercice des droits des personnes concernées a vocation à détailler les modalités selon lesquelles EXEL Industries et ses filiales sont tenues de répondre aux demandes émanant d'une personne concernée relatives à l'exercice de l'un des droits qui lui sont octroyés par le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (le « RGPD ») et la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 telle qu'amendée (« Loi Informatique et Libertés » (ensemble la « Réglementation Données à Caractère Personnel »)).

Toute demande d'exercice de droits au titre de la Réglementation Données à Caractère Personnel devra être (i) d'abord transmise pour traitement à l'adresse privacy@exel-industries.com ; et (ii) traitée ensuite selon les étapes décrites dans la Procédure d'exercice des droits du Groupe.

Politique de confidentialité

La Direction Juridique Groupe a rédigé un exemple de politique de confidentialité qu'elle demande à la holding EXEL Industries et à ses différentes filiales d'appliquer et de publier sur leur site Internet. Elle demande auxdites entités :

- d'afficher la présente politique sur leur site, le cas échéant en lieu et place de celle déjà présente sur leur site ;
- de la rendre aisément accessible depuis chacune des pages visitées *via* un onglet « Politique de confidentialité » ou « Protection des données à caractère personnel » ;
- d'adapter, bien entendu, à chaque société.

Procédure de gestion des violations de données à caractère personnel

La Direction Juridique Groupe a rédigé un exemple de procédure de gestion des violations de données à caractère personnel, qui a vocation à réglementer, au sein de chacune des entités du Groupe, la gestion des incidents de sécurité entraînant la compromission de données à caractère personnel, qu'elle demande à la holding EXEL Industries ainsi qu'à l'ensemble des différentes filiales du Groupe d'appliquer. En effet, le RGPD impose à EXEL Industries, en tant que responsable du traitement ou en tant que sous-traitant, d'assurer la sécurité des données à caractère personnel que chacune des entités du Groupe traite et, le cas échéant, la gestion des violations de données à caractère personnel pouvant survenir en cas d'atteinte aux mesures de sécurité mises en place, dans les conditions ci-après détaillées.

Politique cookies

La Direction Juridique Groupe a rédigé un exemple de politique cookies qu'elle demande à la holding EXEL Industries et à ses différentes filiales d'appliquer et de publier sur leur site Internet. Elle demande :

- d'afficher la présente politique sur leur site, le cas échéant en lieu et place de celle déjà présente sur leur site ;
- de la rendre aisément accessible depuis chacune des pages visitées ;
- d'adapter, bien entendu, à chaque société.

Cette politique est destinée à informer les visiteurs de chaque site Internet du Groupe des raisons pour lesquelles la holding EXEL Industries mais aussi toute entité du Groupe utilise des cookies sur leur site Internet respectif et sur la manière dont tout visiteur desdits sites peut exercer ses choix à cet égard.

Politique de protection des données personnelles des salariés

La Direction Juridique Groupe a rédigé un exemple de politique de protection des données personnelles des salariés, qui a vocation à réglementer, au sein de chacune des entités du Groupe, la gestion des données personnelles collectées et traitées concernant les salariés desdites entités, tout au long de la collaboration professionnelle du salarié avec l'entité, sur le lieu de travail et pendant les heures de travail, mais aussi après la fin de nos relations contractuelles (après le départ du salarié de l'entreprise). Elle demande à la holding EXEL Industries et à ses différentes filiales d'appliquer cette politique, de la remettre à chaque salarié lors de sa prise de poste et de la publier sur leur intranet respectif.

En effet, dans le cadre de la collaboration professionnelle entre un salarié et son employeur, en l'occurrence l'une des entités du groupe EXEL Industries, EXEL Industries est susceptible de collecter des données à caractère personnel concernant ses salariés, notamment lors des procédures de recrutement, dans le cadre de la mobilité interne ou encore lors de la signature des contrats de travail. Dans certains cas, elle collecte ces données personnelles directement auprès du salarié ; dans d'autres cas, ces données personnelles peuvent lui être fournies par un tiers. EXEL Industries, en tant que responsable du traitement des données, se doit d'assurer un niveau de protection adéquat aux salariés dont elle traite les données personnelles et, bien entendu, de respecter la réglementation applicable pour tous les traitements de données à caractère personnel qu'elle effectue.

Outils de conformité

Le programme de protection des données personnelles d'EXEL Industries repose sur deux types d'outils de conformité, venant compléter les règles décrites ci-dessus. Le premier de ces outils permet notamment de tracer l'ensemble des traitements de données personnelles opérés au sein du Groupe et à la Direction Juridique du Groupe, et de contrôler aussi la complétude de ces registres. Le second type d'outils est constitué de contrats et de clauses types ayant trait au traitement de données à caractère personnel dans le cadre des relations contractuelles avec les clients, les sous-traitants, les fournisseurs, mais aussi les salariés.

Les outils de conformité décrits ci-dessous sont des outils Groupe, c'est-à-dire qu'ils doivent être déployés au sein de la holding d'EXEL Industries, comme dans l'ensemble des entités du Groupe.

Registre de traitements digital du Groupe

Au titre du RGPD, les entités du groupe EXEL Industries situées au sein de l'Union européenne comme en dehors, se doivent de tenir un registre de traitements des données personnelles. La CNIL, autorité compétente afin de s'assurer de la conformité du groupe EXEL Industries au RGPD (le siège de la Holding étant situé en France), doit pouvoir accéder à l'ensemble des registres de traitements des entités du Groupe. La Direction Juridique du Groupe a déployé un registre des traitements digitalisé et unique pour l'ensemble des entités du Groupe (logiciel Adéquacy), permettant :

- à la holding EXEL Industries comme aux filiales :
  - de recenser leurs activités de traitements de données personnelles (en tant que Responsable de traitements ou Sous-traitant),
  - d'informer la Direction Juridique Groupe de toute violation de données personnelles et de pouvoir interagir avec elle dans le traitement de ces dossiers ;
- à la Direction Juridique Groupe :
  - d'aider les entités du Groupe à tenir leur registre de traitements, en contrôlant aussi la cohérence des traitements recensés,
  - d'aider les entités du Groupe à gérer les éventuelles violations de données personnelles dont elle aurait été informée,
  - d'avoir une parfaite visibilité sur les flux de données transfrontaliers.

Ce registre digital doit être complété par le référent RGPD de chaque entité du Groupe et la Direction Juridique Groupe pour la Holding EXEL Industries et est accessible sur le *Legal Cluster*, dans la sous-rubrique « RGPD ». Un Comité RGPD a été consacré à la présentation de cet outil et à la formation des Référents RGPD directement par l'éditeur.

Contrats et clauses types

La Direction Juridique Groupe a rédigé et mis à disposition de l'ensemble des entités du groupe EXEL Industries, des clauses RGPD types insérées au sein de ses modèles de contrats clients et fournisseurs, CGA et CGV afin de préserver les intérêts du Groupe et qu'elle demande à la Holding EXEL Industries et à ses différentes filiales d'appliquer.

Ces contrats et clauses types sont accessibles sur le *Legal Cluster*, dans la sous-rubrique contrats. Un Comité RGPD a été consacré à la présentation de ces contrats et clauses types, ainsi qu'aux différentes règles/Politiques que la holding d'EXEL Industries et l'ensemble des entités du Groupe se doivent d'appliquer.

Par ailleurs, la Direction Juridique Groupe a aussi rédigé et mis à disposition de la Direction des Ressources Humaines Groupe pour déploiement auprès de l'ensemble des entités du Groupe, une clause RGPD type à insérer dans les contrats de travail des salariés du Groupe.

Canal de contact

EXEL Industries met à disposition les canaux de contact suivants pour permettre aux individus de soumettre toute réclamation relative à la protection des données ou d'exercer leurs droits *via* une demande de droits des personnes concernées. Le principal canal pour ces réclamations ou demandes est l'adresse e-mail suivante : privacy@exel-industries.com, mentionnée dans les contrats types clients/fournisseurs (et CGV et CGA) du Groupe, dans les modèles de contrats de travail du Groupe, mais aussi dans ses différentes règles/politiques en matière de protection des données personnelles, dont la politique de confidentialité disponible sur le site Internet de la holding du Groupe et de toutes ses entités, ou encore la politique de protection des données personnelles des salariés, remise à chaque salarié du Groupe lors de sa prise de poste et que la Direction Juridique Groupe demande à chaque entité de publier sur son site intranet.

Programme de formation des Référents RGPD

Une fois nommé, chaque Référent RGPD est formé par la Direction Juridique Groupe sur les principales mesures de conformité en matière de RGPD et sur son rôle en tant que membre du Comité RGPD. Les Référents RGPD reçoivent régulièrement des informations lors de réunions du Comité RGPD, au cours desquelles la Direction Juridique Groupe les informe des changements dans les processus internes, des développements réglementaires français, européens et internationaux au titre du RGPD qu'EXEL Industries se doit de mettre en œuvre, des nouvelles règles, des mises à jour et de tout ce qui est pertinent pour leur rôle en tant que Référents RGPD.

Au cours de l'année 2024-2025, les Référents RGPD ont notamment été formés dans le cadre des Comités RGPD sur les différentes règles mises en place en matière de protection des données personnelles, telles que détaillées ci-dessus, mais aussi sur le registre des traitements digital du Groupe exposé ci-dessus.

La formation des Référents RGPD suit une approche interactive combinant des leçons et des mises en situation réelles. À cela s'ajoutent également des mini-séries sur le thème de la protection des données personnelles. L'ensemble de ces formations et les podcasts des Comités RGPD sont disponibles sur l'outil digital *Legal Cluster* de la Direction Juridique Groupe.

Par ailleurs, des formations sur la protection des données personnelles ont été mises à disposition pour tous les salariés du Groupe au sein de son outil *Legal Cluster*.

Contrôles

Le contrôle du programme de protection des données personnelles est géré par l'audit interne du Groupe selon les principes détaillés dans le chapitre 3 « Facteurs de risques », en collaboration avec la Direction Juridique. L'équipe d'audit comprend d'ailleurs deux auditeurs issus de la Direction Juridique Groupe.

À compter de 2026, toutes les revues d'entités réalisées par l'audit interne du Groupe contiendront des points de contrôle liés aux risques de protection des données.

Horizon de déploiement des actions

La rédaction, les formations et les modalités de contrôle du programme de protection des données personnelles ont été complétées durant l'exercice 2024-2025. L'ensemble des entités du Groupe se sont engagées à déployer l'intégralité du programme de protection des données personnelles sur la période 2025-2030.

4.4.1.2.2 Indicateurs de performance

Description des indicateurs de performance

Deux catégories d'indicateurs de performance ont été créées s'agissant de la protection des données personnelles :

- les indicateurs de performance liés à la rédaction et à la formation des référents et autres profils concernés par la Direction Juridique Groupe ;
- les indicateurs de performance liés au déploiement du programme de Conformité au sein des entités du Groupe par les référents de chaque filiale.

S'agissant de la rédaction, de la formation des référents et autres profils concernés par la Direction Juridique Groupe, les KPI sont les suivants :

- pourcentage de documents relatifs au programme de conduite des affaires qui ont été rédigés ;
- pourcentage de personnes formées par la Direction Juridique Groupe.

S'agissant du déploiement du programme de Conformité par chacune des entités du Groupe, l'ensemble des sociétés du Groupe ont adopté les KPI suivants :

- Comités RGPD : pourcentage de Comité RGPD/an auquel le Référent RGPD de chaque entité du Groupe a participé ;
- violation de données personnelles : nombre de cas de violations de données personnelles remontés *via* l'adresse e-mail privacy@exel-industries.com par an.

Méthodologie et hypothèses

Pour les indicateurs de performance de la rédaction et formation/mise à disposition de la documentation par la Direction Juridique Groupe, nous avons deux KPI :

- concernant le pourcentage de documents relatifs au programme de conduite des affaires, les documents qui doivent être mis à la disposition des entités du Groupe sont listés dans la section « initiatives de rédaction, de formation et de communication » ;
- concernant le pourcentage de personnes formées par la Direction Juridique Groupe, le profil et la population à former sont ceux listés dans la section « formation et communication ».

Pour les indicateurs de performance de déploiement du programme par chaque société au sein desdites sociétés :

- s'agissant de l'indicateur relatif au Comité RGPD, il faut entendre par le terme « Comité RGPD » le Comité convoqué et animé par la Direction Juridique Groupe, traitant de tous les sujets d'actualité en matière de protection des données personnelles et réunissant l'ensemble des Référents RGPD du Groupe ;
- il faut entendre par le terme « Référent RGPD » la personne nommée par le Directeur Général de chaque entité du Groupe, après avis de la Direction Juridique Groupe, et qui est en charge des questions de protection des données personnelles pour l'ensemble des entités du Groupe dont elle est responsable. Elle est membre du Comité RGPD.

La formule de calcul à appliquer afin de calculer cet indicateur est la suivante :

$$\frac{\text{Nombre de Comité RGPD auquel le Référent RGPD de l'entité a assisté X 100}}{\text{Nombre de Comité RGPD convoqués par la Direction Juridique Groupe}}$$

S'agissant de l'indicateur relatif à la violation des données personnelles. Il faut entendre par le terme « violation des données personnelles » toute violation de la sécurité entraînant, de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée de données à caractère personnel transmises, conservées ou traitées d'une autre manière, ou l'accès non autorisé à de telles données. Il faut entendre par le terme « donnée personnelle » toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. En cas d'existence d'un canal local de contact permettant à toute personne (tiers, salarié, mandataire social…) de signaler toute violation de données personnelles, il appartient au Référent RGPD de chaque entité du Groupe d'informer la Direction Juridique Groupe de toute violation de données personnelles dont il a connaissance, en utilisant le canal de contact du Groupe (privacy@exel-industries.com).

4.4.1.2.3 Objectifs et résultats

Description des objectifs

Pourcentage de documents relatifs au programme de protection des données personnelles qui ont été rédigés :

	2024-2025
Objectifs	100 %
Réalisé	100 %

Pourcentage de personnes formées par la Direction Juridique Groupe :

	Année de référence 2024-2025	2029-2030
Objectifs	100 %	100 %
Réalisé	100 %	

Le Groupe s'est engagé à atteindre 100 % de déploiement du programme de Protection des Données Personnelles, d'ici 2030.

Cet engagement concerne toutes les entités opérationnelles du Groupe. Toutefois, à ce jour, certaines entités sont plus avancées que d'autres dans le déploiement du programme de Protection des Données Personnelles du Groupe. C'est le cas notamment d'AGRIFAC, de SAMES et de la holding du Groupe. AGRIFAC prévoit de déployer ledit programme dans son intégralité au plus tard à la fin de l'année 2026.

Pourcentage de Comité RGPD/an auquel le Référents RGPD de chaque entité du Groupe a participé :

	Année de référence 2024-2025	2029-2030
Objectifs	40 %	100 %
Réalisé	46 %	

En 2024-2025, aucune violation de données personnelles n'a été remontée à la Direction Juridique Groupe *via* le canal de contact.

En 2024-2025, aucune amende significative pour non-respect des lois et réglementations n'a été imposée au Groupe. Aucune réclamation de la part d'un client, d'un fournisseur ou encore d'un salarié concernant les domaines de conformité juridique d'EXEL Industries en matière de protection des données personnelles n'a été formulée à l'encontre du Groupe.

4.4.2 Politique n° 8 : entretenir un partenariat durable avec nos fournisseurs (G1)

Les IRO jugés significatifs pour le Groupe et liés à la conduite des affaires (ESRS G1) concernent notamment le risque associé à l'absence de pratiques ESG chez les fournisseurs ainsi qu'au manque de critères d'achat responsable au sein du Groupe.

Les pratiques d'achat responsable permettent d'établir un cadre stratégique qui vise à intégrer les principes du développement durable, de l'éthique et de la performance économique dans les processus d'approvisionnement d'une entreprise en tenant compte de leur impact environnemental, social et économique tout au long de leur cycle de vie.

Le Groupe a décidé de respecter les engagements de la Charte « Relations fournisseurs responsables » portée depuis 2010 par le Médiateur des Entreprises (MED) avec le Conseil National des Achats (CNA) et forte aujourd'hui de plus de 3 000 signataires, dont l'objectif est d'engager les signataires à mettre en place une démarche de progrès dans leurs relations avec leurs fournisseurs. Cette charte a démontré un solide bilan dans l'écosystème privé et public ainsi qu'un impact positif sur les relations d'affaires, notamment vis-à-vis des très petites, petites et moyennes entreprises (TPE-PME).

Les dix engagements prônés par cette Charte sont les suivants :

- assurer une relation financière responsable vis-à-vis des fournisseurs ;
- entretenir une relation respectueuse avec l'ensemble des fournisseurs, favorable au développement de relations collaboratives ;
- identifier et gérer les situations de dépendances réciproques avec les fournisseurs ;
- impliquer les organisations signataires dans leur filière ;
- apprécier l'ensemble des coûts et impacts du cycle de vie ;
- intégrer les problématiques de responsabilité environnementale et sociétale ;
- veiller à la responsabilité territoriale de son organisation ;
- le professionnalisme et l'éthique de la fonction achats ;
- une fonction Achat chargée de piloter globalement la relation fournisseurs ;
- une fonction de médiateur « relations fournisseurs », chargé de fluidifier les rapports internes et externes à l'entreprise.

4.4.2.1 Initiatives d'achats responsables

Description des plans d'action

Le groupe EXEL Industries a mis en place un certain nombre de documents/procédures lui permettant de s'assurer de la maîtrise des risques lors de la sélection et de l'intégration des fournisseurs.

Le code de conduite du Groupe, disponible sur le site institutionnel, formalise les principes essentiels qui encadrent le comportement de l'ensemble du personnel. Il comporte également un paragraphe spécifique relatif aux relations avec les partenaires, notamment en ce qui concerne la collaboration avec les fournisseurs. Ce dernier précise que la sélection des fournisseurs doit reposer sur des principes de concurrence loyale et sur l'évaluation objective de la qualité des prestations proposées. De plus, la performance des fournisseurs est évaluée selon les procédures d'achat applicables ou, à défaut, sur la base de critères tels que la qualité des services, la compétitivité, la stabilité financière, l'intégrité ainsi que la capacité à respecter les valeurs du Groupe.

Le modèle de Conditions Générales d'Achats du Groupe inclut une clause relative à l'éthique, au développement durable et à la lutte contre la corruption, et fait expressément référence au code de conduite du Groupe.

EXEL Industries a aussi mis en place des Procédures de due diligence envers les tiers, visant à s'assurer de l'intégrité et des pratiques commerciales de nos partenaires commerciaux, comme précisé dans la politique n° 7.

Par ailleurs, trois des filiales d'EXEL Industries ont adopté une charte achats responsables (SAMES, EXXACT ROBOTICS et HOZELOCK EXEL), dont l'objectif n'est autre que de formaliser les engagements en matière d'éthique, de lutte contre la corruption, de respect des droits de l'Homme et des normes du travail, de protection de la santé et de la sécurité des personnes, et de protection de l'environnement attendus des fournisseurs, sous-traitants ou prestataires desdites sociétés.

En s'engageant à respecter les principes de la Charte « Relations fournisseurs responsables », le Groupe, au même titre que les autres signataires, manifeste sa volonté de mettre en œuvre un plan de progrès continu au sein de son organisation et s'engage afin d'améliorer les relations fournisseurs dans un cadre de confiance réciproque et du respect des droits et devoirs respectifs. Le code de conduite du Groupe, les Procédures de Due diligence envers les tiers, les Conditions Générales d'Achats du Groupe et les trois chartes achats responsables déjà adoptées par SAMES, EXXACT ROBOTICS et HOZELOCK EXEL s'inscrivent déjà dans ce même esprit.

Pour refléter son engagement, le Groupe élaborera son plan de progrès pluriannuel classé par priorité d'actions. La mise en place de chartes achats responsables dans l'ensemble des entités du Groupe fera partie de ces priorités. Le Groupe demandera alors à tous les fournisseurs et partenaires de se conformer à ces chartes achats responsables.

Par la mise en œuvre de cette politique, le Groupe s'est engagé à respecter les dix principes du Pacte mondial des Nations unies et attend de ses fournisseurs qu'ils fassent de même.

Pratiques en matière de paiements

Le modèle de Conditions générales d'achats du Groupe prévoit des conditions de paiement à « 45 jours fin de mois ».

Toutes les conditions générales locales doivent être alignées à ce standard ou à un standard local si celui-ci est plus favorable. Si une réglementation locale restreint la durée de crédit à une période plus courte, les conditions plus favorables issues de la réglementation locale s'appliqueront.

À la date de préparation du Rapport de durabilité, le Groupe est toujours engagé dans des recherches afin de collecter des informations détaillées concernant les pratiques en matière de paiement et les cadres réglementaires applicables dans tous les pays dans lesquels il opère. Cette information étant compilée au niveau local, et une analyse globale n'ayant pu être finalisée en 2025, EXEL Industries n'est pas encore en mesure de publier les informations suivantes :

- le délai moyen (en nombre de jours) qu'il faut à l'entreprise pour payer une facture à compter de la date à laquelle le délai de paiement contractuel ou statutaire commence à courir ;
- une description des délais de paiement standards de l'entreprise (en nombre de jours) par grande catégorie de fournisseurs ;
- le pourcentage de paiements effectués dans ces délais de paiement standards ;
- les informations contextuelles complémentaires en matière de pratiques de paiement.

4.5 Taxonomie durable européenne

Le règlement sur la taxonomie durable européenne est un élément clé du plan d'action de la Commission européenne sur la finance durable qui vise à réorienter les flux de capitaux vers une économie plus durable. La taxonomie est un système de classification des activités économiques dites « durables » sur le plan environnemental. En tant que groupe soumis à l'obligation de publier des informations non financières conformément à l'article 29a de la directive 2013/34/UE, le groupe EXEL Industries entre dans le champ d'application de l'article 8 du règlement sur la taxonomie de l'UE et doit ainsi communiquer dans quelle mesure ses activités sont associées à des activités économiques classées comme durables.

Les six objectifs environnementaux définis dans le règlement de l'UE sur la taxonomie sont :

- l'atténuation du changement climatique ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- l'utilisation durable et la production des ressources en eau et des ressources marines ;
- la transition vers une économie circulaire ;
- la prévention et la réduction de la pollution ;
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Jusqu'à l'année dernière, les critères de sélection techniques, les DNSH (*Do No Significant Harm*) et les garanties sociales minimales n'étaient applicables qu'aux deux premiers objectifs pour déterminer l'éligibilité et l'alignement des OPEX, CAPEX et chiffre d'affaires.

Le reporting 2024-2025 intègre les dispositions de l'article 8 de l'acte délégué qui prévoit d'étendre les critères susmentionnés aux quatre autres objectifs.

Périmètre

Le chiffre d'affaires (CA), les dépenses d'investissement (CAPEX) et les dépenses opérationnelles (OPEX) dans l'analyse de la taxonomie verte correspondent à l'ensemble des activités du groupe EXEL Industries à l'exception de l'activité nautique et couvrent ainsi le périmètre de consolidation présenté dans les états financiers consolidés du chapitre 5, section 1.3.4.

Le pôle nautique, comprenant les entités EXEL YACHTING et ETTORE YACHTING, couvre moins de 2 % du chiffre d'affaires Groupe et est considérée comme non matérielle conformément aux prochaines simplifications à venir s'appliquant à la taxonomie verte.

Seules les entités contrôlées en intégration globale dans le périmètre de consolidation du Groupe sont prises en compte dans le calcul des indicateurs CA, CAPEX et OPEX. Les entités mises en équivalence pour lesquelles le Groupe exercerait un contrôle conjoint ou une influence notable seraient de fait exclues du calcul des ratios. Il est précisé que le Groupe ne dispose que d'une seule entité mise en équivalence.

Les données présentées correspondent à la période du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025.

Activités principales et méthodologie

La Direction de la Transformation Durable, en collaboration avec les responsables RSE de chaque société, a examiné toutes les activités économiques potentiellement éligibles à la taxonomie sur les six objectifs environnementaux listés ci-dessus et a procédé à l'analyse d'alignement.

Il en ressort que le chiffre d'affaires des activités du groupe EXEL Industries est éligible à l'objectif de transition vers une économie circulaire mais non aligné.

Concernant les CAPEX et OPEX, les dépenses éligibles sont :

- les dépenses liées aux activités répondant à l'objectif de transition vers une économie circulaire ;
- les dépenses qui contribuent individuellement à l'objectif d'atténuation du changement climatique.

Les données relatives à la taxonomie (CAPEX/OPEX/chiffre d'affaires) sont reportées dans l'outil de consolidation financière lors de la clôture semestrielle et annuelle.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe provient à la fois de la vente de produits manufacturés et de services, y compris les activités de l'après-vente. Avec l'entrée en vigueur des quatre nouveaux objectifs, dont la transition vers une économie circulaire, une part significative de notre chiffre d'affaires est désormais éligible à la taxonomie. Pour l'année 2024-2025, cela représente 171 673 K€, soit 17,5 % du chiffre d'affaires global, en relative stabilité par rapport à 2023-2024 (18,1 %). Nos activités incluent la réparation, la remise en état et le remanufacturage (5.1), la vente de pièces détachées (5.2), la vente de biens d'occasion (5.4), ainsi que les produits en tant que services et autres modèles de services circulaires axés sur l'utilisation et les résultats (5.5).

CAPEX et OPEX

Nous avons sélectionné une liste d'une vingtaine d'activités applicables aux natures d'investissement du Groupe, à partir :

- des 102 activités sur l'atténuation du changement climatique ;
- des 106 activités sur l'adaptation au changement climatique ;
- des 6 activités sur l'utilisation durable et la production des ressources en eau et des ressources marines ;
- des 21 activités sur la transition vers une économie circulaire ;
- des 6 activités sur la prévention et la réduction de la pollution ;
- et des 2 activités sur la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

En 2024-2025, la part des CAPEX éligibles à la taxonomie s'élève à 51,5 % des CAPEX totaux (vs 68,1 % en 2024). Les CAPEX éligibles (16,4 M€) tels qu'intégrés au numérateur comprennent majoritairement des investissements effectués dans l'acquisition de bâtiments (7.7), de la flotte de véhicules (6.5), de la rénovation de bâtiments existants (7.2), l'installation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique (7.3), l'installation d'instruments et d'appareils destinés à mesurer, et la recherche, développement et innovation proches du marché (9.1). Le montant des CAPEX (31,9 M€) du dénominateur est plus largement développé au chapitre 1 du présent DEU. Les CAPEX sont composés de l'ensemble des acquisitions de l'exercice de biens corporels et incorporels, y compris les droits d'utilisation, à l'exception des acquisitions financières. L'évolution des CAPEX éligibles tient principalement à un moindre renouvellement des baux signés en 2024-2025, conformément à l'activité d'acquisition et propriété des bâtiments (7.7). En 2024-2025, la part des CAPEX alignés au regard de la taxonomie représente 0 % des CAPEX éligibles.

Le règlement sur la taxonomie s'appuie sur une définition réduite des OPEX qui est principalement composée des coûts se rapportant à la recherche et au développement, aux mesures de rénovation des bâtiments, aux locations à court terme, à l'entretien et aux réparations, ainsi qu'à toute autre dépense directe liée à l'entretien quotidien des immobilisations corporelles. Sur la base des travaux de consolidation menés à l'échelle du Groupe, les OPEX éligibles (4,8 M€) portent principalement sur les activités de recherche et développement proches du marché (9.1), la fabrication d'équipements pour la production et l'utilisation d'hydrogène (3.2), et sur l'installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique (7.6). La part des OPEX éligibles représente 8,3 % des OPEX totaux d'EXEL Industries (59 M€), contre 17,9 % en 2023-2024. L'écart entre l'année N et N-1 provient d'une correction apportée cette année sur la société HOLMER dans la comptabilisation des investissements R&D pour l'activité 9.1 ; à périmètre équivalent, l'évolution reste stable. En 2024, la part des OPEX alignés représente 0 %.

Respect des critères d'examen techniques et de DNSH

Critères d'examen techniques

Les investissements et les ventes ont été systématiquement évalués et classés selon la grille d'activités définie par la taxonomie européenne, avec une attention particulière portée au respect des critères d'examen techniques propres à chaque activité. Cette démarche a permis d'assurer que chaque opération soit non seulement éligible, mais également conforme aux exigences précises de la taxonomie. Pour garantir cette conformité, le Groupe a mis en place des mécanismes rigoureux d'automatisation du reporting taxonomique dans le système de consolidation financière HFM. Ce dispositif s'appuie sur une nomenclature détaillée, fondée sur la nature des produits vendus, afin de retracer de façon précise le chiffre d'affaires éligible et aligné, en se référant strictement aux critères techniques établis par la réglementation.

En outre, une distinction méthodique a été instaurée entre les CAPEX et les OPEX, selon leur statut d'éligibilité ou d'alignement, afin de répondre aux objectifs de la taxonomie. Chaque investissement fait ainsi l'objet d'une analyse approfondie au regard des critères d'examen techniques, accompagnée d'une justification circonstanciée par les différentes entités du Groupe. L'ensemble des activités concernées est documenté par des preuves tangibles, attestant de la conformité des investissements aux exigences de la taxonomie européenne.

La liste des principaux critères d'examen techniques, non exhaustive, comprend :

- réparation, remise en état et remanufacturage (5.1) : mise à disposition des contrats de prestation de service associés au remplacement de pièces, la remise à neuf des produits ou le reconditionnement des produits ;
- vente de pièces détachées (5.2) : mise à disposition des contrats pour les pièces de rechange vendues pour un produit qui remplace, ou est destinée à remplacer, une pièce existante afin de restaurer ou d'améliorer la fonctionnalité du produit, en particulier dans le cas où la pièce existante est cassée ;
- vente de biens d'occasion (5.4) : mise à disposition des contrats relatifs à la vente de biens/machines d'occasion ;
- transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers (6.5) : véhicules des catégories M1 et N1 dont les émissions sont inférieures à 50 g de CO_2/km (véhicules électriques et certains véhicules hybrides) ;
- rénovation de bâtiments existants (7.2) : rénovations permettant une réduction de la consommation d'énergie primaire d'au moins 30 % ;
- acquisition et propriété de bâtiments (7.7) : considération des bâtiments construits après le 31 décembre 2020 et ayant une classe énergétique A ;
- recherche, développement et innovation proches du marché (9.1) : recherche en produits et solutions visant à réduire les émissions de GES de manière significative sur l'ensemble du cycle de vie.

Critères DNSH – ne pas causer de préjudice important

Au cours des deux dernières années, l'évaluation des critères « Ne pas causer de préjudice important » (DNSH) était basée sur des estimations qui, cette année, se sont révélées ne pas être suffisamment probantes pour répondre strictement aux exigences définies par la taxonomie.

En conséquence, et dans une démarche de prudence, il a été décidé de ne pas considérer les investissements et les ventes réalisés au cours de l'année comme étant alignés avec la taxonomie. Ce choix conservateur vise à garantir la conformité aux exigences réglementaires et à éviter toute interprétation erronée de l'alignement des activités.

Des travaux complémentaires seront engagés lors des prochains exercices afin d'assurer pleinement le respect des critères DNSH et ainsi renforcer la robustesse des analyses et des démonstrations apportées.

Garanties minimales

Le Groupe exerce principalement ses activités dans des régions telles que l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Océanie. Ces zones géographiques sont reconnues pour le respect des principes et des droits énoncés dans les dix conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT) relatives aux principes et droits fondamentaux au travail, ainsi que par la Charte internationale des droits de l'homme.

Dans le but d'assurer une éthique irréprochable et un comportement professionnel exemplaire, le Groupe a déployé son code de conduite auprès de l'ensemble de ses salariés. Ce code a également été étendu aux fournisseurs et aux clients, notamment à travers la mise à jour des Conditions générales d'achat (CGA) et des Conditions générales de vente (CGV). Les principes inscrits dans ce code de conduite visent à formaliser et renforcer les normes fondamentales qui guident les comportements au sein de l'organisation. Parmi ces principes figurent la responsabilité, l'intégrité, le respect d'autrui, l'objectivité, la loyauté et la confiance.

Par ailleurs, un système d'alerte a été instauré afin de permettre la remontée de tout manquement aux principes éthiques ou de conformité. En 2025, une seule alerte a été enregistrée par le biais de ces mécanismes et a été traitée conformément aux procédures en vigueur.

Sur la base de l'ensemble de ces éléments, il est possible d'assurer, de manière raisonnable, que les garanties sociales minimales sont respectées au sein du Groupe.

CAPEX

Activités économiques	Code(s)	CAPEX absolu	Part des CAPEX	Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH)						Garanties minimales	Part des CAPEX alignés sur la Taxonomie, année N-1	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire
				Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité				
		(en milliers d'euros)	*(en %)*	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	*(en %)*		
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)																			
CAPEX des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie) (A.1)	N/A	0	0,0 %	OUI	NON	NON	NON	NON	NON							OUI	0,00 %		
Dont habilitantes	NA	0	0,0 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %							OUI	0 %		
Dont transitoires	N/A	0	0,0 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %							OUI	0 %		
A.2 Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie)																			
				EL/ NEL	EL/ NEL	EL/ NEL	EL/ NEL	EL/ NEL	EL/ NEL										
Fabrication d'équipements pour la production et l'utilisation d'hydrogène	CCM3.2	52	0,2 %	EL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL								0,02 %		
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM6.5	5 215	16,4 %	EL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL								12,40 %		
Rénovation de bâtiments existants	CCM7.2	8 008	25,1 %	EL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL								15,10 %		
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CCM7.3	190	0,6 %	EL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL								0,90 %		
Installation, entretien et réparation d'instruments et d'appareils destinés à mesurer, réguler et contrôler la performance énergétique des bâtiments	CCM7.5	33	0,1 %	EL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL								NA		
Acquisition et propriété de bâtiments	CCM7.7	2 477	7,8 %	EL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL								36,80 %		
Recherche, développement et innovation proches du marché	CCM9.1	443	1,4 %	EL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL								1,30 %		
CAPEX des activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie) (A.2)	**N/A**	**16 418**	**51,5 %**	**EL**	**NEL**	**NEL**	**NEL**	**NEL**	**NEL**								**68,10 %**		
CAPEX des activités éligibles à la taxonomie (A1 + A2)	**N/A**	**16 418**	**51,5 %**														**68,10 %**		
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
CAPEX des activités non éligibles à la Taxonomie (B)	**N/A**	**15 478**	**48,5 %**																
Total (A + B)	**N/A**	**31 896**	**100,0 %**																

OPEX

Activités économiques	Code(s)	Opex absolu	Part des Opex	Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH)						Garanties Minimales	Part des CAPEX alignés sur la Taxonomie, année N-1	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire
				Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité				
		(en milliers d'euros)	*(en %)*	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	*(en %)*		
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)																			
OPEX des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie) (A.1)	N/A	0	0,0 %	OUI	NON	NON	NON	NON	NON							OUI	NA		
Dont habilitantes	NA	0	0,0 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %							OUI	NA		
Dont transitoires	N/A	0	0,0 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %							OUI	NA		
A.2 Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie)																			
				EL/ NEL	EL/ NEL	EL/ NEL	EL/ NEL	EL/ NEL	EL/ NEL										
Fabrication d'équipements pour la production et l'utilisation d'hydrogène	CCM3.2	290	0,5 %	EL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL								0,70 %		
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM6.5	7	0,01 %	EL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL								NA		
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CCM7.3	78,08	0,1 %	EL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL								0,10 %		
Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	CCM7.6	9,99	0,02 %	EL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL								NA		
Recherche, développement et innovation proches du marché	CCM9.1	4 753	8,1 %	EL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL								15,70 %		
OPEX des activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie) (A.2)	N/A	4 841	8,3 %	EL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL								16,50 %		
OPEX des activités éligibles à la taxonomie (A1 + A2)	N/A	4 841	8,3 %														17,90 %		
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
OPEX des activités non éligibles à la Taxonomie (B)	N/A	54 236	91,8 %																
Total (A + B)	N/A	59 077	100,0 %																

Chiffre d'affaires

Activités économiques	Code(s)	Chiffre d'Affaires absolu	Part du Chiffre d'Affaires	Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH)						Garanties Minimales	Part des CAPEX alignés sur la Taxonomie, année N-1	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire
				Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité				
		(en milliers d'euros)	*(en %)*	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	*(en %)*		
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)																			
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie) (A.1)	**N/A**	**0**	**0 %**																
Dont habilitantes	NA	0	0,0 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %							OUI	NA		
Dont transitoires	N/A	0	0,0 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %							OUI	NA		
A.2 Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie)																			
				EL/ NEL	**EL/ NEL**	**EL/ NEL**	**EL/ NEL**	**EL/ NEL**	**EL/ NEL**										
Réparation, remise en état et remanufacturage	CE5.1	2 805	0,3 %	NEL	NEL	NEL	EL	NEL	NEL								0,30 %		
Vente de pièces détachées	CE5.2	133 955	13,6 %	NEL	NEL	NEL	EL	NEL	NEL								13,30 %		
Vente de biens d'occasion	CE5.4	32 585	3,3 %	NEL	NEL	NEL	EL	NEL	NEL								4,20 %		
Produits en tant que services et autres modèles de services circulaires axés sur l'utilisation et les résultats	CE5.5	2 328	0,2 %	NEL	NEL	NEL	EL	NEL	NEL								0,30 %		
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie) (A.2)	**N/A**	**171 673**	**17,5 %**	NEL	NEL	NEL	EL	NEL	NEL								**18,10 %**		
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie (A1 + A2)	**N/A**	**171 673**	**17,5 %**														**18,10 %**		
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la Taxonomie (B)	N/A	811 335	82,5 %																
Total (A + B)	**N/A**	**983 008**	**100,0 %**		**0**														

	Part des CAPEX/Total des CAPEX		Part des OPEX/Total des OPEX		Part du chiffre d'affaires/Chiffre d'affaires total	
	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif
CCM	0 %	51 %	0 %	8 %	0 %	0 %
CCA	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
WTR	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
CE	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	17 %
PPC	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
BIO	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

4.6 Rapport de certification des informations en matière de durabilité pour l'exercice clos le 30 septembre 2025

RAPPORT DE CERTIFICATION DES INFORMATIONS EN MATIERE DE DURABILITE ET DE CONTROLE DES EXIGENCES DE PUBLICATION DES INFORMATIONS PREVUES A L'ARTICLE 8 DU REGLEMENT (UE) 2020/852 DE EXEL INDUSTRIES, RELATIVES A L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025

A l'Assemblée Générale,

Le présent rapport est émis en notre qualité d'Organisme tiers indépendant, tierce partie, d'Evaluation de la Conformité de EXEL INDUSTRIES. Cet avis porte sur la vérification des informations en matière de durabilité et des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 30 septembre 2025 et incluses dans le rapport sur la gestion du Groupe, présentées dans les sections 1 à 4 du chapitre 4 figurant dans le document d'enregistrement universel.

En application de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, EXEL Industries est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte de son rapport de gestion du Groupe. Ces informations permettent de comprendre les impacts de l'activité de EXEL Industries sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution de ses affaires, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L. 822-24 du code précité notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux exigences découlant des normes d'information en matière de durabilité adoptées par la Commission européenne en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour *European Sustainability Reporting Standards*) du processus mis en œuvre par EXEL Industries pour déterminer les informations publiées, qui incluent, lorsque l'entité y est soumise, le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section 4 du rapport sur la gestion du Groupe avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « *Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852* » et le programme de vérification d'une Déclaration de durabilité CSRD T.RD.RSEF 1.

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées et les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par EXEL Industries dans son rapport sur la gestion du Groupe, nous formulons un paragraphe d'observations.

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

En outre, cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de EXEL Industries, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par EXEL Industries en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition. Lors de la présentation d'informations prospectives établies conformément aux ESRS, la direction de EXEL Industries est tenue de préparer les informations prospectives sur la base des hypothèses divulguées concernant des événements susceptibles de se produire à l'avenir et des actions futures possibles de l'entreprise. Le résultat réel est susceptible d'être différent, si les événements anticipés ne se produisent pas comme prévu.

Elle permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Conformité aux exigences découlant des normes ESRS du processus mis en œuvre par EXEL Industries pour déterminer les informations publiées, qui incluent le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par EXEL Industries incluant l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans la section 4 du rapport sur la gestion du Groupe ; et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

En outre, nous avons contrôlé le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par EXEL Industries avec les ESRS.

Concernant la consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail, nous avons constaté que EXEL Industries n'a pas mis en place un comité social et économique au niveau de la société mère consolidante, cette dernière n'y étant pas soumise. Cette entité n'est donc soumise à aucune obligation de consultation.

Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section 4 du rapport sur la gestion du Groupe avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et règlementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans la section 4 du rapport de gestion sur la gestion du Groupe, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par EXEL Industries relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section 4 du rapport sur la gestion du Groupe, avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations figurant dans les sections 1.1 et 4.2 du chapitre 4 du rapport sur la gestion du Groupe.

L'évolution du cadre réglementaire relatif à la CSRD et aux normes d'application décrites dans les ESRS a requis des adaptations majeures des organisations, compétences et capacités d'EXEL Industries à générer une quantité significativement plus importante d'informations fiables. En dépit des efforts fournis, les sujets suivants restent en particulier perfectibles :

- Les procédures ont été renforcées en relation avec le schéma global de contrôle interne du groupe. Des travaux complémentaires sont prévus concernant le processus de création de l'information en matière de durabilité et son intégration dans le manuel de contrôle interne et les plans d'audit interne.
- Il n'a pas toujours été possible de déterminer des cibles sur les questions relatives à l'environnement, notamment concernant l'utilisation des produits chez nos clients, qui représente 87 % des émissions de GES. Le plan de transition n'intègre pas de trajectoire de décarbonation. En lieu et place, un indicateur mesure la performance environnementale prévue des nouveaux produits par rapport à celle de la gamme qu'il remplacera. Le niveau d'incertitude très élevé est lié à des variables exogènes telles que l'existence d'infrastructures, de plans de subvention, ou la vitesse de remplacement des anciens produits.

- Le dispositif existant relatif à l'adaptation au changement climatique repose très majoritairement sur l'assurance des dommages. EXEL Industries prévoit de développer un second pilier basé sur la prévention en priorisant les actifs les plus à risque. L'évaluation des coûts potentiels de prévention n'est donc pas détaillée dans ce rapport de durabilité.
- Les initiatives de réduction des GES et des pollutions chez les clients reposent sur des innovations technologiques embarquées sur les produits existants et à venir. Lorsque l'exposé des plans d'actions réclamerait, pour une compréhension fine, un partage d'informations sensibles, EXEL Industries ne les publie pas. Ces informations sensibles peuvent comprendre la mention plus ou moins détaillée de la solution ou toute autre information qui, par recoupement, pourrait permettre de comprendre sa date de lancement, son coût et les ventes prévues.
- Les effets financiers anticipés pour l'ensemble des politiques portant sur l'environnement ne sont pas publiés de façon détaillée. Cette décision repose sur la sensibilité stratégique des données ou sur l'incertitude des estimations, notamment du fait que les options techniques ne sont pas tranchées ou que la comptabilité analytique ne permet pas, à ce stade, d'obtenir une information d'une fiabilité raisonnable.

La politique « entretenir un partenariat durable avec nos fournisseurs » est amorcée à ce stade. EXEL Industries prévoit de la compléter lors du prochain exercice avec des objectifs et des indicateurs de performance.

Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par EXEL Industries pour déterminer le caractère éligible et aligné de ses activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations figurant dans les sections 1 et 5 du chapitre 4 du rapport sur la gestion du Groupe.

Compte tenu de la complexité à conduire l'ensemble des investigations nécessaires pour soutenir que les activités ne causent pas de préjudice significatif à l'un des autres objectifs environnementaux, ainsi qu'à la faible proportion des CAPEX et OPEX respectant les critères techniques, EXEL Industries ne publie pas d'information sur les activités alignées.

Courbevoie, le 22 décembre 2025

Gérard Schoun
RSE France